

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA CULTURE STRATÉGIQUE CANADIENNE POST-GUERRE FROIDE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

JUSTIN MASSIE

AOÛT 2006

# UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Service des bibliothèques

## Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 -Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement le professeur Stéphane Roussel de l'UQAM pour la passion et la rigueur qu'il a su transmettre, ainsi que pour sa confiance à mon égard. Ce mémoire n'aurait pu être accompli sans son soutien intellectuel. Je tiens également à remercier tous les membres de la Chaire de recherche du Canada en politiques étrangère et de défense canadiennes, et plus particulièrement Marie-Eve Desrosiers, pour les innombrables et indispensables échanges intellectuels. Je suis en outre reconnaissant envers les professeurs Christian Deblock et Alex MacLeod de l'UQAM, qui ont tous deux contribué à mon cheminement universitaire tout au cours de mes études en science politique. Enfin, je souhaite exprimer ma gratitude aux professeurs André Donneur de l'UQAM et David Haglund de Queen's University pour leurs commentaires et critiques de ce mémoire. Il va sans dire que les propos exprimés demeurent entièrement ceux de l'auteur.

## RÉSUMÉ

L'étude de la politique étrangère canadienne est dominée par les approches théoriques orthodoxes des Relations internationales et souvent critiquée pour son manque de cohérence. L'objectif de ce mémoire est de répondre à ces deux éléments. Par l'entremise d'une approche constructiviste critique, il est montré que le Canada témoigne depuis la fin de la guerre froide d'une culture stratégique idéaliste, libérale et défensive relativement cohérente, claire et persistante. L'étude des cinq énoncés de politiques étrangère et de défense canadiens élaborés depuis 1992, confrontée aux décisions de participer – ou non – aux guerres du Kosovo et de l'Irak, permet d'attester d'une telle conception collectivement partagée de la guerre au Canada depuis la fin de la guerre froide. Cet imaginaire de sécurité façonne et donne un sens aux perceptions des menaces, à l'usage jugé légitime de la force militaire à l'étranger et aux moyens stratégiques privilégiés pour contrer ces menaces.

## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	iii
INTRODUCTION	
LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE ET LA THÉORIE DES RELATIONS INTERNATIONALES	1
CHAPITRE I	
L'APPROCHE CONSTRUCTIVISTE ET LA NOTION DE CULTURE STRATÉGIQUE	17
1.1 L'approche constructiviste	18
1.2 Le constructivisme conventionnel	24
1.3 Le constructivisme critique	26
1.3.1 Une connaissance normative et intersubjective	27
1.3.2 L'inséparabilité idées/faits matériels	29
1.3.3 Une approche interprétative	30
1.4 La culture stratégique	32
1.4.1 Quelques éléments définitionnels communs	35
1.4.2 L'approche explicative de la culture stratégique	36
1.4.3 L'approche contextuelle de la culture stratégique	40
1.5 Cadre d'analyse : une approche interprétative de la culture stratégique	44
CHAPITRE II	
LE CORPUS DOCTRINAL : LES ÉNONCÉS DE POLITIQUES ÉTRANGÈRES ET DE DÉFENSE	48

2.1.1 La responsabilité d'intervenir	51
2.1.2 L'aversion pour le recours à la violence	54
2.1.3 Une société ouverte et inclusive	55
2.1.4 Solidarité transatlantique et distinction nationale	57
2.2 Les menaces à la sécurité du Canada	61
2.2.1 Le terrorisme international	63
2.2.2 Les États en déliquescence	65
2.2.3 La prolifération d'armes de destruction massive	66
2.2.4 Des menaces aux valeurs canadiennes	68
2.3 L'usage de la force militaire sur la scène internationale	69
2.3.1 Les restrictions budgétaires	70
2.3.2 Dernier recours d'une approche multidimensionnelle	71
2.3.3 La nécessaire coopération internationale	75
2.4 Les moyens stratégiques	78
2.4.1 L'ONU	78
2.4.2 L'OTAN	79
2.4.3 Les organisations internationales	81
2.5 Conclusion	82
CHAPITRE III	
LES COMPORTEMENTS STRATÉGIQUES : LES GUERRES DU KOSOVO ET DE L'IRAK	87
3.1 Le cadre conceptuel	88
3.2 La participation à la guerre du Kosovo	90
3.2.1 Les motivations	90
3.2.2 Les efforts diplomatiques	95
3.2.3 La contribution militaire	98
3.2.4 Le consensus national	99
3.3 Le refus de participer à la guerre en Irak	100
3.3.1 Les motivations	101

3.3.2 La gestion diplomatique de la crise	106
3.3.3 L'appui populaire	109
3.4 Conclusion	110
CONCLUSION	112
BIBLIOGRAPHIE	120

## LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

CSNU	Conseil de sécurité des Nations unies
ÉPI	Énoncé de politique internationale du Canada
FC	Forces armées canadiennes
NORAD	Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Organisation des Nations unies
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PEC	Politique étrangère canadienne
PSN	Politique de sécurité nationale du Canada
RI	Relations Internationales

If molecules had minds of their own,  
chemists would be much less  
successful in predicting their  
behavior.

- Valerie Hudson (1995, p.209)

## INTRODUCTION

### LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE ET LA THÉORIE DES RELATIONS INTERNATIONALES

L'étude de la politique étrangère du Canada (PEC) est grandement marquée par les débats théoriques en Relations internationales (RI)<sup>1</sup>. David Dewitt et John Kirton (1983) affirment que la PEC a été traditionnellement considérée selon deux perspectives théoriques : l'internationalisme libéral et la dépendance périphérique. La première estime que, en raison de son statut de puissance moyenne, le Canada a rarement usé de sa puissance contre un autre État afin de faire avancer ses intérêts nationaux. Agissant selon les principes associés au libéralisme en théorie des relations internationales, le Canada a plutôt tenté de jouer un rôle actif et responsable dans les affaires internationales afin de contribuer à la construction d'un ordre international plus juste et plus durable (Dewitt et Kirton, 1983, p.1). C'est ce qui explique le rôle majeur exercé par le Canada dans la mise en place de nombreuses institutions internationales, dont l'Organisation des Nations unies (ONU) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), de même que son activisme en matière d'opérations de paix, de contrôle des armements et de régimes économiques internationaux (les accords de Bretton Woods par exemple).

La seconde approche théorique, la dépendance périphérique, propose plutôt que la puissance dominante des États-Unis depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale a amené les Américains à développer, par eux-mêmes, des institutions internationales fonctionnant à leur

---

<sup>1</sup> L'utilisation de majuscules fait référence au champ d'études des Relations internationales alors que les minuscules désignent le champ d'action des relations internationales.

bénéfice et leur permettant de maintenir leur hégémonie mondiale. Dans cette perspective, le Canada possède une capacité limitée (de par sa puissance relativement faible) d'influer sur les rapports internationaux. À titre de «satellite», il tente de collaborer étroitement avec la puissance dominante afin d'en tirer un maximum de bénéfices et, parallèlement, d'instaurer des régimes multilatéraux en mesure de réduire les tendances unilatéralistes des États-Unis.

Remettant en question la pertinence de ces deux approches pour l'étude de la PEC depuis 1945, Dewitt et Kirton proposent une troisième perspective : le «néoréalisme complexe». Ils affirment que, devant l'érosion de la puissance américaine et la «diffusion de la puissance dans le système international», le Canada est venu à occuper, graduellement, une position de «puissance principale» (1983, p.4).

Plus de 20 ans plus tard, Allan Gotlieb (2004) reprend une division similaire pour traiter de la PEC. Il estime que le Canada témoigne d'une personnalité double («*split personality*») en matière de politique étrangère, où deux visions concurrentes et dissemblables façonnent l'élaboration des objectifs stratégiques : une approche idéaliste et une autre, réaliste. La première, qualifiée d'«utopique» et de «romantique», postule que la promotion des valeurs libérales à l'étranger assure la sécurité des Canadiens. L'établissement de normes et de règles internationales permet de restreindre la puissance des États-Unis tout en contribuant à son objectif principal : «sauver le monde». La seconde approche, défendue par l'auteur<sup>2</sup>, estime que la politique étrangère doit être fondée sur des impératifs géographiques, historiques et économiques, i.e. sur des intérêts nationaux. Ceux-ci, évidents parce qu'ils reposent sur des réalités observables, se traduisent au Canada par la nécessaire préservation de bonnes relations avec les États-Unis. Cette stratégie permettra au Canada d'assurer sa sécurité, sa souveraineté et sa prospérité et de l'éloigner des devoirs moraux que sous-tend la perspective idéaliste (Gotlieb, 2004, p.31).

---

<sup>2</sup> Gotlieb appuie notamment son raisonnement sur les travaux de Hay (1999) et de Granatstein (2003).

### *Une perspective duale*

La dualité proposée par Gotlieb reflète l'évolution théorique de l'étude de la PEC. Au cours des années 1980, cette dernière est passée d'un débat entre internationalisme libéral et dépendance périphérique à celui opposant internationalisme et continentalisme<sup>3</sup>. Ces dualités témoignent à certains égards du clivage théorique opposant les (néo)réalistes aux (néo)libéraux en théorie des Relations internationales, tel qu'adapté au contexte de la politique étrangère canadienne.

Tous ne s'entendent cependant pas sur cette qualification. D'aucuns opposent un rôle de premier plan sur la scène internationale pour le Canada à celui de second rang, relégué à appuyer les politiques des américaines (voir notamment Minifie, 1960; Granatstein, 1970; Lyon et Tomlin, 1979). Cependant, dans la mesure où cette division relève d'une évaluation de la puissance relative ou absolue du Canada, et considérant l'inclusion théorique de ces qualifications dans la dualité proposée par Dewitt et Kirton, puis reprise par Gotlieb, l'étude de la PEC peut à juste titre être considérée comme opposant une approche libérale à une approche réaliste des relations internationales.

Dans cette perspective, l'activisme international est souvent associé au libéralisme (d'où le référent à l'internationalisme libéral) alors que l'alignement politique sur les États-Unis est jumelé au réalisme, sous l'étiquette de continentalisme. D'une part, les tenants d'une approche libérale promeuvent une politique étrangère canadienne active et distincte de celle des États-Unis, orientée sur la coopération multilatérale institutionnalisée et fondée sur le respect du droit international et humanitaire<sup>4</sup>. À l'instar des théoriciens libéraux en RI<sup>5</sup>, ils estiment que la politique étrangère doit être le reflet des valeurs collectivement partagées par la société canadienne (Lee, 2002; Roussel et Robichaud, 2004, p.151; Michaud, 2005). La PEC doit donc insister, notamment, sur la démocratisation, l'ouverture des frontières, la libre

<sup>3</sup> Le débat inauguré par Dewitt et Kirton n'est cependant pas clos. : voir Kirton (2006).

<sup>4</sup> Pour une présentation des principaux fondements de l'internationalisme libéral, voir Tucker (1980), Hawes (1984), Pratt (1989), Nossal (1997, p.154-159); Keeble et Smith (1999), Simpson (1999), Munton (2002-2003) et Aster et Axworthy (2003). En revanche, d'autres libéraux militent en faveur d'une plus grande intégration économique avec les États-Unis.

<sup>5</sup> Pour une présentation des théories libérales en RI, voir Richardson (1997), Dunne (2001) et Roussel, Desrosiers et Massie (à paraître).

circulation des biens et des individus, la défense collective et l'institutionnalisation des rapports internationaux.

D'autre part, la plupart des tenants de l'approche réaliste estiment que la politique étrangère canadienne doit être orientée sur l'approfondissement des relations politiques, militaires et économiques avec les États-Unis (Stairs et *al.* 2003), en vue d'un véritable alignement sur la politique étrangère américaine (Roussel, 2004c, p.9)<sup>6</sup>. Ils reflètent ainsi une perspective continentaliste en mettant l'accent presque exclusivement sur les intérêts nationaux du Canada. Ces intérêts sont définis en termes économique (par l'accès au marché américain), politique (par la préservation de bonnes relations diplomatiques avec Washington), de sécurité (par une harmonisation des mesures de sécurité avec celles des États-Unis) et de défense (par une protection contre des menaces communes). Dans une telle perspective, la gestion de la relation avec États-Unis constitue l'élément central de la PEC.

#### *Incohérences et synthèses rationalistes*

La politique étrangère canadienne semble être guidée par des courants philosophiques aux positions souvent irréconciliables et/ou incohérentes. La dualité libéralisme/réalisme est effectivement jugée source d'un manque de cohérence, de clarté et de cohésion pour l'élaboration et la mise en œuvre de la PEC, notamment parce que le libéralisme est considéré reposer sur des valeurs, alors que le réalisme est jugé être basé sur des intérêts (Gotlieb, 2004, p.4; Cooper et Rowlands, 2006, p.17-18). Par exemple, les valeurs associées au libéralisme sont supposées amener le Canada à se distancer des États-Unis sur la scène internationale, alors que les intérêts associés au réalisme conduiraient vers un rapprochement avec ces derniers.

Souhaitant rompre avec cette image d'incohérence, plusieurs ont tenté d'élaborer une approche synthétique, jumelant les considérations généralement associées au libéralisme à celles du réalisme. De la même façon que certains tenants du néolibéralisme ont tenté de

---

<sup>6</sup> Cette approche est défendue, entre autres, par Sens (1993), Buteux (1994), Dobson (2002), Granatstein (2002 et 2003) et Sokolsky (2004). D'autres réalistes, tel Kirton (2006), estiment cependant que les intérêts du Canada sont parfois mieux servis en évitant un alignement avec les États-Unis.

développer une approche théorique mariant des éléments réalistes et libéraux (voir Keohane, 1984, 1989), de nombreux chercheurs ont développé des cadres d'analyse de la PEC intégrant des notions tantôt empruntée au libéralisme, tantôt au réalisme. C'est ainsi que plusieurs soutiennent que le Canada devrait participer aux institutions internationales telles que le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), l'OTAN, l'ONU et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin de contrebalancer la puissance des États-Unis et, par le fait même, bénéficier des avantages qu'offre la coopération internationale dans la gestion des rapports interétatiques (McDougall, 1992-1993; Dewitt, 2000; Roussel, 2002).

Cette volonté de proposer une approche synthétique s'est également développée autour de plusieurs concepts, dont ceux de multilatéralisme et de puissance moyenne (David et Roussel, 1996-1997; Donneur et Alain, 1997; Chapnick, 2000; Cooper, 2000). Pour Fey (2001), la meilleure grille d'analyse capable d'expliquer le comportement du Canada sur la scène internationale consiste à regrouper ces concepts autour d'une vision intégrée, complète et systématique des perceptions de l'environnement international et des conséquences de ces perceptions sur les orientations des politiques de sécurité. Similairement, Haglund (1999, 2000) combine les perspectives réalistes et libérales autour du concept de communauté de normes et de valeurs que représente l'Alliance atlantique, alors que Melakopides (1998) développe la notion d'«idéalisme pragmatique», tous deux afin d'élaborer une grille d'analyse la plus représentative possible de la grande stratégie («*grand strategy*») du Canada depuis 1945.

Le néolibéralisme s'avère ainsi une approche théorique utilisée par plusieurs afin d'expliquer la PEC notamment parce qu'il intègre des facteurs explicatifs variés, dont la distribution relative de la puissance, les institutions internationales, les perceptions des acteurs et l'influence des acteurs non étatiques (voir Keohane, 1984; Goldstein et Keohane, 1993). Il offre aux analystes de la PEC la flexibilité nécessaire pour expliquer la complexité du comportement stratégique du pays. En ouvrant la porte à l'analyse de facteurs idéels et de

politique interne à l'État<sup>7</sup>, le néolibéralisme permet d'apprécier théoriquement l'apport d'auteurs tel Haglund (1999) qui propose une analyse combinant les perceptions des décideurs politiques à des données systémiques dites «objectives» sur lesquelles repose la PEC. En ce sens, le néolibéralisme rejoint le constructivisme, qui met définitivement l'accent sur les facteurs idéels<sup>8</sup>.

Ce rapprochement entre les deux courants théoriques fait suite à une évolution de la théorie des RI. Depuis les années 1980, une pluralité d'alternatives théoriques aux approches dominantes que sont le (néo)réalisme, le (néo)libéralisme a émergé. La chute du mur de Berlin ainsi que l'accélération des échanges internationaux ont ouvert la voie à une ère post-guerre froide mondialisée. Une reconceptualisation des notions de sécurité, de souveraineté et de coopération s'en est suivie, remettant en question les postulats ontologiques et épistémologiques des approches traditionnelles dominant les RI (Macleod et O'Meara, à paraître).

C'est ainsi que dans le cadre du troisième débat en RI (Lapid, 1989), d'autres notions telles que la culture et l'identité connaissent un regain de popularité et offrent des pistes d'analyse allant au-delà des limites imposées par les approches théoriques dominantes (Holsti, 1985; Lapid et Kratochwil, 1996). Ils rejettent les postulats rationalistes, qui stipulent que les préférences et les intérêts des acteurs sont stables, exogènes et généralisables sans égard au contexte temporel et spatial (Roussel, 2004a, p.67). Dans cette veine, le constructivisme provient d'une réaction au rationalisme des théories dominantes et tente d'inclure des dimensions sociologiques, dont la culture et l'identité, à l'analyse de la politique étrangère des États. Il fait d'ailleurs de ces deux notions le cœur de son approche théorique et propose des façons novatrices d'expliquer ou de comprendre les comportements des États sur la scène

---

<sup>7</sup> Keohane ouvre effectivement la porte à l'analyse de facteurs idéels lorsqu'il affirme que «même en politique internationale, les êtres humains tissent des toiles de significations» et que, conséquemment, chaque pratique de coopération entre les États «affecte les croyances, les règles et les pratiques qui forment le contexte pour les actions futures. Chaque action doit donc être interprétée comme étant imbriquée dans une série de telles actions et de leurs résidus cognitifs et institutionnels subséquents» (Keohane, 1984, p.56-57).

<sup>8</sup> De la même manière d'ailleurs que les auteurs mentionnés ne peuvent être définitivement catégorisés dans l'un ou l'autre des courants théoriques des Relations internationales, dans la mesure où leurs travaux empruntent à plusieurs théories à la fois.

internationale (Katzenstein, 1996; Hopf, 1998; McSweeney, 1999; Wendt, 1999; Weldes, 1999; Kubáľková, 2001).

Or, malgré l'émergence de ces nouvelles perspectives théoriques, l'étude de la PEC demeure généralement limitée à des analyses rationalistes, adoptant ou reformulant des perspectives (néo)réalistes ou (néo)libérales. Par exemple, l'«objectivité» du réalisme est souvent préférée au moralisme libéral, qualifié péjorativement de romantisme ou d'idéalisme. Afin de se soustraire de cette critique, certains libéraux ont adapté leur approche théorique en ayant recours au concept de «puissance moyenne» ou encore en mettant l'accent sur les impératifs géostratégiques «évidents» et «objectifs» du Canada (liés à sa proximité géographique avec les États-Unis). Il en résulte que l'étude de la PEC est depuis longtemps confinée aux limites théoriques qu'impliquent ces approches et témoigne conséquemment de leurs carences.

Lorsque des cadres analytiques intégrant des variables idéelles sont développés, ils reflètent également la domination intellectuelle des approches orthodoxes en RI. Par exemple, Roussel (2004b) incorpore des facteurs culturels et idéels à l'analyse des relations canado-américaines, mais traite ces notions dans une perspective résolument rationaliste. Ceci témoigne du fait que la synthèse possible qu'offrent le néolibéralisme et le constructivisme n'est considérée pertinente que vis-à-vis des perspectives constructivistes qui adoptent une approche rationaliste. Les approches dites «réflexivistes» sont rejetées du fait qu'elles ne répondent pas aux critères de scientificité requise pour l'étude des sciences sociales (Keohane, 1988).

#### *Pour une nouvelle perspective*

En regard de ces considérations théoriques en RI et sur l'étude de la PEC, il nous apparaît pertinent d'étudier la politique étrangère canadienne à la lumière du courant post-positiviste du constructivisme, i.e. en fonction de cadres théoriques qui rejettent les fondements rationalistes des approches dominantes. En incluant les concepts de culture et d'identité à l'étude de la PEC dans une telle perspective théorique, il est à notre avis possible de dépasser

les limites des facteurs explicatifs traditionnels de l'étude de la PEC et de répondre au soi-disant manque de cohérence stratégique.

Les deux grands courants de pensée en PEC étudient l'importance de certains facteurs, dont les valeurs libérales et les intérêts nationaux par exemple, mais demeurent limitées dans le traitement qu'elles en font, notamment parce qu'elles tendent soit à opposer ces notions (amenant confusion et incohérence) ou à en étudier les effets indépendants sur le comportement des États. Toutefois, autant les valeurs libérales du Canada que sa position géographique unique exercent une influence sur l'élaboration de sa politique étrangère. En outre, ces dimensions ne *déterminent* pas les comportements de l'État, mais les *constituent* en leur donnant un sens et en définissant ce que sont considérés être les intérêts nationaux. Effectivement, en adoptant une approche post-positiviste, il est possible d'éviter de débattre de l'importance causale de ces facteurs comme variables explicatives du comportement du Canada sur la scène internationale. Il s'agit plutôt de proposer une grille d'analyse qui tente d'*interpréter* le contexte culturel dans lequel est élaborée la PEC afin d'en comprendre le sens. Ainsi, le mémoire vise à apporter un regard différent sur l'étude de la PEC et contribuer, bien que très partiellement, à répondre à certaines lacunes théoriques.

Pour ce faire, le mémoire introduit la notion de «culture stratégique», selon une perspective théorique constructiviste post-positiviste. Ce concept postule que les traits culturels propres à une communauté géographique et historique distincte façonnent substantiellement les représentations de soi et de l'environnement international, jusqu'à constituer un modèle prééminent de préférences stratégiques (Johnston, 1995; Gray, 1999; Poore, 2004).

### *Les cas d'étude*

L'objectif du mémoire consiste à appliquer ce concept théorique au cas particulier du Canada. Plus précisément, il s'agit d'identifier les principaux éléments du contexte culturo-stratégique post-guerre froide qui caractérisent le Canada et d'en évaluer la cohérence, la clarté et la persistance à travers cette période historique. En d'autres mots, l'on s'emploiera à étudier le comportement stratégique (i.e., l'usage ou la menace de l'usage de la force

militaire) du Canada dans un contexte culturel particulier. En regard d'un apparent manque de cohérence stratégique post-guerre froide, nous posons la question suivante : existe-t-il une culture stratégique canadienne post-guerre froide ? Pour répondre à cette interrogation, le mémoire tente d'interpréter l'interrelation entre les idées dominantes à l'égard de l'usage de la force militaire (la culture) au cours de cette période et les décisions d'intervenir militairement (les comportements stratégiques) au Kosovo (1999) et en Irak (2003).

Puisqu'il s'avère impossible dans ce mémoire de retracer les caractéristiques culturelles du Canada sur une très longue période historique, l'étude de la culture stratégique se limitera à la période post-guerre froide (1991-2005)<sup>9</sup>. Cette période nous apparaît suffisamment longue pour attester ou non de la persistance des traits culturels identifiés, et constitue en elle-même une période faisant l'objet de plusieurs analyses théoriques distinctes de la période de la guerre froide.

Par ailleurs, l'idée d'étudier les guerres du Kosovo et de l'Irak repose sur le fait qu'il s'agit d'interventions militaires d'envergure mondiale où le gouvernement canadien n'a pas agi de la même manière quant au choix de recourir à la force. Il a participé massivement et avec fierté à la guerre du Kosovo en mars 1999, mais a préféré ne pas déployer ses forces armées contre l'Irak en mars 2003. Ces choix proviennent également du fait qu'il s'agit d'interventions militaires qui ont suscité de vifs débats tant dans les milieux académiques qu'au sein des médias et de la population canadienne.

### *Les limites*

Le mémoire comporte plusieurs limites dues aux contraintes qui lui sont associées. D'emblée, il ne permet – ni ne vise – à répondre à une interrogation en amont du raisonnement, à savoir d'où provient et comment évolue la culture stratégique canadienne étudiée. Il s'agit uniquement de saisir les éléments définitionnels de la culture stratégique durant la période

---

<sup>9</sup> Certains estiment que la période qualifiée de «post-guerre froide» s'est terminée en 2001, et qu'une nouvelle ère s'est ouverte depuis les attentats terroristes survenus le 11 septembre de cette année. Sans vouloir débattre de la pertinence de cette délimitation historique, le terme «post-guerre froide» sera ici désigné pour inclure l'ère depuis la chute du Mur de Berlin jusqu'à nos jours afin de souligner les éléments de continuité dans la PEC. Ceci n'implique cependant pas que les événements du 11 septembre n'ont pas bouleversés la PEC.

étudiée. L'origine de celle-ci, qui se trouve vraisemblablement au cours des moments formateurs de la PEC, n'est donc pas traitée.

En outre, il n'est possible d'évaluer l'évolution de cette culture stratégique que sur une très courte période de temps. Cette période est marquée au Canada par la présence au pouvoir d'un même gouvernement, le Parti libéral du Canada. Cette situation facilite certes la possibilité d'identifier des éléments de continuité dans la culture stratégique. Toutefois, comme nous le verrons plus loin, notre définition de cette dernière ainsi que les objets d'analyse choisis pour l'évaluer offrent à notre avis suffisamment de latitude pour répondre adéquatement à la problématique de ce mémoire.

Enfin, l'entreprise analytique ne vise pas à cerner les dynamiques et les facteurs de transition et d'évolution pouvant conduire à une transformation de la culture stratégique canadienne post-guerre froide, mais plutôt d'en dégager seulement les principales caractéristiques. Mais avant de présenter la démarche méthodologique privilégiée pour dégager ces éléments de même que la structure du mémoire dans son ensemble, il convient d'abord de présenter brièvement les traits distinctifs de la période historique pour ainsi situer l'étude de la PEC proposée et mieux justifier le choix des interventions militaires analysées et de la méthode adoptée.

#### *La fin de la guerre froide et ses impacts au Canada*

La chute du mur de Berlin en novembre 1989, l'effondrement de l'Union soviétique en décembre 1991, ainsi que l'accélération des échanges internationaux ont conduit à un bouleversement des rapports mondiaux. Les États-Unis se sont imposés comme unique puissance véritablement globale, alors même que plusieurs autres puissances majeures, dont l'Allemagne, le Brésil, la Chine, l'Inde et le Japon sont parmi les plus reconnues, s'affirmaient de plus en plus sur la scène internationale. Ces derniers jouent un rôle de plus en plus important dans les affaires internationales, notamment en ce qui a trait aux opérations de paix internationales. Ils ont dû, de même que tous les autres acteurs internationaux, s'adapter à la nouvelle configuration des rapports de pouvoir et, plus particulièrement, à

l'affirmation de l'«hyperpuissance» américaine, pour reprendre le terme employé par l'ancien chef de la diplomatie française, Hubert Védrine.

Au Canada, ce bouleversement mondial a contribué à façonner l'appréhension de l'environnement international. Pour l'ancien ambassadeur canadien aux Nations unies, Paul Heinbecker, la fin de la guerre froide a «causé un changement de paradigme»; elle a permis aux dirigeants politiques «de voir les choses différemment» (Heinbecker, cité dans Ross, 2001, p.84). Par exemple, une «nouvelle perception des conflits s'est opérée durant la période post-guerre froide», alors que ceux-ci passaient d'une nature interétatique à une intra-étatique, amenant le Canada à considérer de façon de plus en plus importante la nécessité d'élaborer un droit d'ingérence et un droit humanitaire international (Gervais et Roussel, 1998, p.44). Ces facteurs externes contribuèrent donc, avec la perception interne que la société canadienne en dégagea, à reconsidérer le rôle des Forces armées canadiennes (FC) sur la scène internationale. «The past decade has been a wake-up call for the military and for Canadians to reassess the armed forces as an institution and the role the military should play in the formulation and delivery of Canadian policy» (Dewitt, 2000, p.179).

Pour plusieurs, cette redéfinition stratégique a conduit à un manque de cohérence. Haglund (2000) et Fey (2001) estiment que, depuis la fin de la guerre froide, le Canada éprouve de la difficulté à définir une grande stratégie en raison de la disparition de la menace soviétique. Similairement, Bothwell (1998) affirme que la fin du conflit Est-Ouest a amené le Canada à reconsidérer sa place dans le monde et que, même à la fin des années 1990, le Canada tergiversait encore quant à la nature de ce rôle. Gotlieb (2004) soutient, quant à lui, que la politique étrangère du gouvernement Chrétien a témoigné d'un important manque de cohérence en ce qu'elle appuya d'abord les alliés traditionnels du Canada (États-Unis et Royaume-Uni) et l'Alliance atlantique lors de la crise du Kosovo, puis rompit avec cette idée en soutenant les Nations unies lors de la crise irakienne de 2003.

C'est dans cette perspective que nous souhaitons étudier les comportements stratégiques du Canada, et pour ce faire, plus particulièrement la décision de participer à la guerre du Kosovo et le refus d'appuyer la «coalition des volontaires» contre l'Irak en 2003. Ces deux cas

d'études semblent, malgré quelques similarités, être l'expression même d'un apparent manque de vision claire et cohérente au Canada en matière d'usage de la force.

Plusieurs facteurs internes à la société canadienne peuvent être considérés avoir eu un impact sur ce constat. En termes matériels, le sous financement de même que le manque d'effectifs des FC depuis la disparition de la menace soviétique ont réduit la capacité du Canada à déployer ses forces armées à l'étranger. Cependant, ce manque de ressources n'est qu'un facteur secondaire, dans la mesure où il résulte de décisions politiques en amont. En ce sens, il peut être considéré comme l'effet d'un manque de vision quant au «nouveau» rôle des FC ou encore le reflet du statut défavorable qu'occupent les forces militaires auprès de la population canadienne (Nossal, 2006, p.89). D'ailleurs, pour Morton, cette situation s'explique du fait que «[i]n a country situated as we are, not likely to be involved in war, and having a large demand upon our resources for public improvements, it was highly desirable to have our military affairs conducted as cheaply as possible» (Morton, 1987, p.643).

Une telle considération souligne en revanche l'importance des perceptions et des traits culturels des Canadiens comme éléments façonnant les préférences stratégiques. Nossal (1997, p.163) estime par exemple que l'absence d'un Autre menaçant depuis la fin de la guerre froide explique en partie la difficulté d'élaborer une vision stratégique claire et cohérente. D'autres se sont quant à eux penchés sur le rôle des valeurs et de la culture politique dans la conduite de la politique étrangère canadienne (voir Lee, 2002; Berns-McGown, 2005; Michaud, 2005). Par exemple, analysant les facteurs en amont des préférences stratégiques canadiennes, Morton stipule que les guerres «not only made modern Canada possible; they helped shape the myths and memories of a divided national identity» (Morton, 1992, p.ix). Ces divisions identitaires seraient conséquemment à l'origine du manque de cohérence relativement à l'usage de la force au Canada.

Cette absence de vision, de définition du rôle que devraient jouer les FC sur la scène internationale s'est, pour plusieurs, cristallisée par l'absence ou par l'ambiguïté des documents officiels présentant les préférences stratégiques du Canada.

[I]t is worth noting that, in spite of much effort by people within and outside of official circles, no single statement or document clearly articulates for Canadians what it means today to have a professional Canadian Armed Forces. Why should a significant, albeit decreasing, proportion of the government's budget and taxpayers' dollars go towards maintaining a military force? (Dewitt, 2000, p.167)

Cette critique fait suite à l'élaboration périodique, par le gouvernement canadien, d'énoncés de politique étrangère et de défense au cours des années 1990 et 2000. En 1992 fut publiée la première politique de défense post-guerre froide. Suivirent le *Livre blanc sur la défense* de 1994, le Livre blanc sur la politique étrangère de 1995 intitulé *Le Canada dans le monde*, la *Politique de sécurité nationale* de 2004 (PSN) ainsi que l'*Énoncé de politique internationale* de 2005 (ÉPI).

#### *La démarche analytique*

Pour tenter de vérifier s'il existe véritablement une culture stratégique cohérente, claire et persistante au Canada depuis la fin de la guerre froide (1991-2005), ces énoncés politiques seront analysés dans le présent mémoire. Ils se révèlent un outil analytique pertinent pour refléter les idées largement partagées par une collectivité dans la mesure où «les tendances à long terme identifiées dans les sondages se trouvent (...) véhiculées dans les énoncés de politique de même que dans les analyses» que l'on en fait (Lee, 2002, p.1). Ces énoncés témoignent des conceptions dominantes qu'une société entretient sur elle-même et sur son environnement extérieur. Ils constituent le résultat des luttes politiques et idéologiques internes à une société, au terme desquelles une vision dominante s'impose (Berger, 1998, p.20). En conséquence, les clivages internes à la société canadienne quant à l'usage de la force ne seront pas traités dans ce mémoire<sup>10</sup>. L'objectif est plutôt de cerner si, et laquelle, des conceptions domine les autres, tel que révélé par les énoncés de politique étrangère, de sécurité et de défense examinés.

Pour examiner les degrés de cohérence, de clarté et de persistance des éléments définitionnels d'une culture stratégique canadienne, le regard analytique sur ces énoncés s'emploiera à

---

<sup>10</sup> Il peut s'agir autant de clivages ethniques, linguistiques et/ou régionaux que de divisions au sein même de l'appareil gouvernemental canadien par exemple.

poser quatre questions : 1) comment la société canadienne est-elle décrite ? 2) quelles sont les menaces jugées miner la sécurité du Canada ? 3) dans quelles circonstances est-il jugé légitime de recourir à l'usage de la force pour contrer ces menaces ? et 4) quels sont les moyens stratégiques appropriés pour le faire ? Ces questions découlent du cadre théorique présenté dans le premier chapitre du mémoire.

À partir de ces questions, il s'agira de dégager des fils conducteurs ou contradictoires quant aux considérations relatives à l'usage légitime de la force militaire par le Canada sur la scène internationale. Ces questions permettront de cerner les traits culturels attribués à la société canadienne et à son environnement extérieur, donc à révéler une partie de l'imaginaire de sécurité canadien, résumé sous le vocable de culture stratégique. Dans cette perspective, tant une stabilité qu'une évolution des caractéristiques de la culture stratégique au cours de la période historique étudiée sont envisageables.

Pour attester véritablement de l'existence et de la nature d'une culture stratégique au Canada, l'on doit nécessairement vérifier la correspondance entre les éléments discursifs compris dans les énoncés politiques étudiés et les comportements stratégiques du Canada. Plus particulièrement, nous retiendrons les cas du Kosovo (1999) et de l'Irak (2003) pour les raisons mentionnées précédemment. Nous dégagerons de ces guerres les justifications officielles et implicites du gouvernement canadien, ses contributions diplomatiques et militaires, ainsi que l'appui populaire aux décisions du gouvernement. Nous limiterons cependant notre analyse aux discours des décideurs politiques ayant joué un rôle de premier plan en la matière, soit le Premier ministre, le ministre de la Défense nationale, le ministre des Affaires étrangères, ainsi que les Ambassadeurs aux Nations unies et à l'OTAN et ce, par l'entremise de sources primaires disponibles (les discours publiés) et de sources secondaires sur le sujet (les articles de quotidiens). Ces décideurs figurent à notre avis parmi les personnalités (ou les élites) les plus représentatives des idées dominantes de la société canadienne en regard de l'usage de la force<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> Le choix de s'attarder aux élites politiques est conforme aux préférences de Johnston (1995, p.35), Duffield (1999, p.23) et Glenn, Howlett et Poore (2004, p.10) à cet égard.

Cette démarche analytique permettra d'identifier le degré de prégnance des éléments discursifs dans les pratiques sociales. Il est ainsi de notre avis que, en identifiant une certaine perception de soi et des menaces, puis en évaluant sa correspondance vis-à-vis des comportements stratégiques, il nous sera possible de définir la nature de la culture stratégique du Canada post-guerre froide.

### *Structure du mémoire*

Dans le premier chapitre, il s'agira de préciser l'approche théorique utilisée pour considérer la culture stratégique. Pour ce faire, nous présenterons les deux plus importantes perspectives théoriques définissant le concept de culture stratégique : 1) le constructivisme conventionnel, développant une approche explicative et 2) le constructivisme critique, proposant une approche interprétative de la culture stratégique. À partir de cette présentation, nous proposerons le cadre analytique privilégié pour appréhender cette notion, s'inspirant des termes ontologiques de la première et de la position épistémologique de la seconde.

Dans le second chapitre, l'on étudiera les cinq énoncés politiques canadiens élaborés depuis la fin de la guerre froide en fonction des questions présentées plus haut. L'objectif sera donc de cerner les éléments définitionnels de la culture stratégique du Canada par l'entremise de l'identification d'une approche cohérente, claire et persistante de l'usage de la force militaire outre frontière.

Le troisième chapitre visera quant à lui à examiner la correspondance entre les termes définitionnels dégagés dans le second chapitre et les décisions du gouvernement canadien de participer à la guerre du Kosovo en mars 1999 et de refuser d'intervenir militairement en Irak quatre ans plus tard. Afin d'évaluer les degrés de cohérence, de clarté et de persistance entre les éléments discursifs et les pratiques sociales, l'on confrontera les justifications officielles et implicites du gouvernement canadien, ses contributions diplomatiques et militaires, ainsi que l'appui populaire aux décisions du gouvernement.

Ces trois chapitres nous permettrons d'identifier une culture stratégique canadienne idéaliste, libérale et défensive relativement cohérente et persistante, de même que de soulever certains paradoxes caractérisant l'imaginaire collectif canadien. Notre hypothèse abondera ainsi dans le sens de plusieurs analyses libérales de la PEC. En ce sens, elle n'est pas originale. C'est en revanche la démarche théorique que nous proposons pour en arriver à une telle conclusion qui se verra novatrice en ce qu'elle mettra l'accent sur des facteurs idéels et ne proposera aucun lien de causalité entre la nature libérale du régime politique canadien et son comportement sur la scène internationale.

## CHAPITRE I

### L'APPROCHE CONSTRUCTIVISTE ET LA NOTION DE CULTURE STRATÉGIQUE

L'approche constructiviste a émergé en RI en réaction à la domination des approches (néo)réalistes et (néo)libérales au sein de ce champ d'études. Elle s'est développée dans le cadre du troisième débat en RI, qui oppose, depuis le début des années 1980, ces théories dominantes dites «rationalistes» aux nouvelles approches «critiques» ou «réflexivistes», i.e. qui rejettent les postulats épistémologiques, les éléments ontologiques ainsi que les méthodes d'analyse des conceptions théoriques orthodoxes (Holsti, 1985; Lapid, 1989)<sup>1</sup>.

En raison de la tendance généralisée à qualifier de «constructiviste» toute critique du rationalisme (Zehfus, 2002, p. 6) et du fait de l'hétérogénéité de ces analyses, il en résulte une pluralité de divisions, de catégorisations et de qualificatifs attribués aux diverses tendances de cette approche théorique<sup>2</sup>. Par exemple, Katzenstein, Keohane et Krasner (1998, p.xv-xviii) subdivisent le constructivisme en trois branches, conventionnelle, critique et post-moderne; Ruggie (1998, p.881) les distinguent en constructivismes néo-classique, post-moderne et naturaliste; et O'Meara (à paraître) identifie trois tendances, conventionnelle, axée sur les règles et critique.

---

<sup>1</sup> C'est Nicholas Onuf (1989) qui est le premier à avoir utilisé le terme «constructivisme» en Relations internationales, bien qu'il s'appuyait sur d'autres auteurs ayant déjà contribué à l'émergence de cette nouvelle approche théorique dans le domaine (par exemple, Ruggie, 1983; Kratochwil et Ruggie, 1986).

<sup>2</sup> C'est d'ailleurs en raison de cette hétérogénéité qu'il est préférable de parler d'«approche» plutôt que de «théorie» constructiviste (Smith, 2001, p.189).

Puisque l'objectif de notre analyse est d'étudier la nature de la relation entre des variables idéelles (qui relèvent du domaine des idées) et les comportements stratégiques des États<sup>14</sup>, nous distinguerons deux courants constructivistes, selon la propension des auteurs à privilégier soit une *explication*, soit une *interprétation* des comportements des États. Ce choix différencie ceux qui adoptent une épistémologie positiviste et proposent des théories explicatives (les constructivistes conventionnels), et ceux qui rejettent ces postulats positivistes et développent plutôt des théories interprétatives (les constructivistes critiques)<sup>15</sup>.

Les divisions théoriques qui distinguent ces deux courants constructivistes se reflètent également dans le débat qui oppose Alastair Johnston et Colin Gray à l'égard de la notion de culture stratégique. L'objectif de ce chapitre est ainsi de présenter ces deux tendances constructivistes et leur corollaire culturo-stratégique et d'expliquer pourquoi l'approche interprétative nous apparaît plus pertinente que l'approche explicative. Pour ce faire, il convient d'abord de présenter les principaux éléments sur lesquels s'entendent une majorité de constructivistes.

### 1.1 L'approche constructiviste

Le constructivisme vise à «dénaturaliser» le monde, i.e. à révéler comment les institutions, les pratiques et les identités, que les approches dominantes prennent pour acquises, naturelles et données, sont en fait le produit d'individus (ou d'agents humains) et donc d'une construction sociale (Hopf, 1998, p. 177). La «réalité» résulte ainsi d'une compréhension mutuellement partagée du monde social, qui elle repose sur la subjectivité des interprétations que l'on en fait.

Le constructivisme met en lumière les facteurs idéels et culturels des rapports sociaux et humains, mais ne nie pas l'importance des facteurs matériels (Ruggie, 1999, p.239). Contrairement au rationalisme, qui traite ces facteurs uniquement en terme instrumental dans

---

<sup>14</sup> Nous mettons l'accent sur les comportements étatiques comme principaux exemples des comportements humains dans la mesure où les États disposent, de façon générale, du monopole du recours à la force militaire. Dans cette perspective, notre lecture du constructivisme sera volontairement étato-centrée.

<sup>15</sup> Cette typologie s'inspire de celles offertes par Reus-Smit (2001), Zehfus (2002) et Macleod (2004).

une perspective de poursuite d'intérêts matériels, le constructivisme situe la conscience et les intentions humaines au coeur de sa conception du monde (Ibid, p.215-216). Dans cette perspective, «[c]onstructivism is the view that *the manner in which the material world shapes and is shaped by human action and interaction depends on dynamic normative and epistemic interpretations of the material world*» (Adler, 1997, p.322, italiques dans l'original).

Le constructivisme poursuit ainsi l'idée de Weber selon laquelle «[w]e are *cultural beings*, endowed with the capacity and the will to take deliberate attitude towards the world and to lend it *significance*» (Weber, 1949, p.81). L'acteur intentionnel interprète la réalité matérielle, et c'est sur la base de ces interprétations qu'il définit les limites possibles de ses actions (Ringmar, 1996, p.37). L'observation des faits «objectifs» est donc nécessairement subjective, selon l'interprétation qu'en ont les acteurs et les observateurs.

Ces interprétations ne sont pas isolées; elles sont plutôt le résultat d'interactions sociales avec autrui. C'est en ce sens que la «réalité» est le fruit d'une construction sociale *intersubjective*. Les interprétations mutuellement partagées de la réalité *constituent* cette réalité (Adler, 1997, p.326). L'intersubjectivité implique que pour qu'un événement ou qu'une action ait un sens, l'interprétation que l'on en fait doit être «largement partagée par les membres d'un groupe, d'une société ou d'un État» (Wendt, 1995, p.73; Macleod, 2002, p.69). Les compréhensions sociales collectivement partagées acquièrent donc leur signification lorsqu'elles prennent en considération le milieu culturel et historique dans lesquelles elles évoluent. «[A]ll data must be 'contextualized', that is, they must be related to, and situated within, the social environment in which they were gathered, in order to understand their meaning» (Hopf, 1998, p.177). En s'attardant sur les interprétations qui dominent un certain contexte culturel et historique, le constructivisme met en lumière une structure de connaissances qui façonne une certaine compréhension partagée de la réalité, et qui vient à dominer l'imaginaire collectif d'une société.

Cette structure de connaissances constitue la réalité grâce aux interactions et aux pratiques sociales des agents humains. C'est ce qui fait dire aux constructivistes que les agents et les structures se co-constituent mutuellement. «Le *processus* continu d'interaction entre les

agents et la structure, dans lequel les actions des agents influencent les significations partagées qui à leur tour structurent, contraignent ou façonnent les comportements des agents – en même temps que cette structure est en train d’être relégitimée, modifiée ou transformée par les comportements des agents» (O’Meara, à paraître, italiques dans l’original). Conditionnés (et non déterminés) par une structure sociale donnée, les acteurs disposent ainsi d’une certaine marge de manoeuvre (ou autonomie d’action) à l’intérieur de cette structure (Macleod, 2002, p.69-70), mais contribuent par leurs actions et leurs comportements, plus souvent qu’autrement, à la reproduction de cette structure sociale intersubjective (Hopf, 1998, p.275).

Au niveau ontologique, outre la structure intersubjective de la connaissance, le constructivisme met l’accent sur la notion d’identité, qui est considérée être au coeur du processus de définition des intérêts, des perceptions de la réalité et de la détermination de ce qui est jugé être du domaine du possible. En plaçant ce concept au centre de leur conception des relations internationales, les constructivistes tentent de répondre à la question de savoir *comment* les acteurs arrivent à acquérir une certaine perception d’eux-mêmes (ou une image de soi). L’identité nationale est ainsi considérée comme «la représentation que les membres d’un État se font de celui-ci, de sa place et de son rôle au sein du système international; la perception qu’ils pensent que les autres États ont de leur État; enfin, la conception qu’ils ont de ce système et des autres États qui le composent» (Macleod, 2004, p.12). L’identité définit donc le *caractère* même des acteurs (Jepperson, Wendt et Katzenstein, 1996, p.33). Résultat d’idées partagées, et donc d’un processus de constitution interactif et intersubjectif (Ruggie, 1999, p.232), les identités permettent d’étudier en détail les éléments constituant les perceptions de la réalité des acteurs dans des cadres historiques et culturels précis (Adler, 1997, p.334).

Puisqu’elles sont par définition socialement construites, les identités des acteurs peuvent évoluer à travers le temps. L’un des apports les plus importants du constructivisme dans l’étude des relations internationales réside dans l’affirmation de cette possibilité de

changement<sup>16</sup>. En mettant l'accent sur la diversité des interprétations possibles de la réalité des agents, le constructivisme ouvre la voie à d'éventuelles alternatives aux structures dominantes actuelles (Walker, 1987, p.76-77). L'identité est ainsi un processus en constante évolution. Il ne s'agit pas d'un fait de société, mais plutôt d'un processus interactif continu de négociation entre les groupes et les personnes (McSweeney, 1999, p.73).

Les constructivistes divergent cependant quant à la nature du processus de transformation des identités. Pour certains, l'identité demeure relativement stable. Wendt définit les identités comme étant des «compréhensions de rôles et des attentes du soi relativement stables» (1992, p.397). Les besoins de constance et de stabilité, qui sont à l'origine de l'émergence de l'identité collective et des mythes et croyances qui contribuent à les pérenniser, limitent la possibilité de transformations rapides des conceptions du sens commun et donc de l'identité que l'État devrait adopter et poursuivre (Chafetz, Spirtas et Frankel, 1999, p.xii-xiii). Les possibilités de changement d'identités sont ainsi limitées par la propension des acteurs à reproduire les mêmes comportements, dans un processus de réinterprétation perpétuelle des événements selon les interprétations dominantes au sein d'une société. «[I]n fact constructivism appreciates the power of structure, if for no other reason that it assumes that actors reproduce daily their own constraints through ordinary practices» (Hopf, 1998, p.176). Dans la même veine que Hopf (1998, p.173) et que Adler (1997, p.326), Onuf stipule quant à lui que les agents régulent eux-mêmes leurs actions par leur propension à reproduire des schèmes de comportements existants («*patterns of action*») (1989, p.62).

Dans cette perspective, l'identité façonne les préférences des acteurs pour certains types de comportements. Elle définit donc leurs intérêts (Ruggie, 1999, p.223) et ce, de façon linéaire. «Interests presuppose identities because an actor cannot know what it wants until it knows who it is» (Wendt, 1999, p.231). Les identités détermineront donc, par exemple, si un autre État sera considéré ami ou ennemi, et impliquera respectivement un comportement de coopération ou de confrontation vis-à-vis de celui-ci. Dans le processus de constitution des identités, l'accent est ainsi davantage accordé aux effets de la structure de connaissance

---

<sup>16</sup> Les approches rationalistes dominantes nient cette capacité de changement en insistant sur les rôles statiques et «pré-assignés [des États] par les effets structurant de l'anarchie» (O'Meara, à paraître).

collectivement partagée par une même communauté. Finnemore estime par exemple que les États sont socialisés et imbriqués dans des réseaux de relations sociales transnationales et internationales qui façonnent leurs perceptions et définissent leurs intérêts (1996, p.2). Elle offre donc une analyse systémique et structurelle du contexte social international influant sur le processus de construction des identités et des intérêts. Un changement de structure de connaissance est possible – bien que rare – si, et seulement si, les identités des acteurs sont altérées puisque ce sont ces dernières qui déterminent les règles et les normes sociales constituant les pratiques des agents (Koslowski et Kratochwil, 1995, p.128).

D'autres constructivistes estiment toutefois que cette conception linéaire et rigide de l'identité ne rend pas suffisamment justice à la capacité transformatrice des agents. Onuf reproche à Wendt, par exemple, de négliger le rôle des agents en accordant une trop grande importance à la structure de la connaissance comme source de constitution des identités (1998, p.19). La nature de ces dernières provient autant des contraintes structurelles imposées au domaine du possible que de la capacité et de la volonté des agents de transformer ce qui est considéré être «possible». McSweeney répond ainsi à Wendt en affirmant que «nous sommes ce que nous voulons être» (1999, p.126). La relation entre les intérêts et les identités est ici envisagée de manière beaucoup plus récursive. L'acteur intentionnel est doté de capacités telles qu'il possède le pouvoir de changer le monde conformément à ses compréhensions et à ses motivations (Adler, 2002, p.95).

En mettant l'accent sur la possibilité de changement, qui est au cœur de l'approche constructiviste, certains auteurs tentent de démasquer les relations de pouvoir à l'origine de la domination d'un certain imaginaire collectif sur un autre au sein d'une communauté (Hopf, 1998, p.178; Fierke, 2001, p.129). Ils visent à déranger les compréhensions profondément ancrées dans la psyché collective, à en révéler le caractère arbitraire, et à ouvrir la voie à de nouvelles représentations du monde (Weldes et *al.*, 1999, p.17). Ils estiment donc que des agents manipulent, à leur propre avantage, certains éléments contraignants de la structure idéale dominante afin d'en assurer la pérennité (McSweeney, 1999, p.109). Dans cette perspective, l'identité est considérée être de nature beaucoup plus évolutive et transformable, selon les intérêts particuliers des acteurs.

Ces divergences quant à la nature de la relation entre les identités et les intérêts témoignent en partie de l'éventail des dissensions au sein de l'approche constructiviste. Pour Adler, l'un des plus grands apports du constructivisme en RI est l'attention accordée à la connaissance intersubjective et aux implications épistémologiques et méthodologiques qui en découlent (1997, p.323). Or, c'est précisément à ces deux niveaux que les plus importantes divergences entre les auteurs se situent.

Les constructivistes se distinguent effectivement selon leur propension à privilégier une épistémologie positiviste et une méthodologie causale, inspirée des sciences naturelles (le constructivisme conventionnel), ou une épistémologie post-positiviste et une méthodologie interprétative, rejetant l'applicabilité du naturalisme en sciences sociales (le constructivisme critique). Les divergences qui opposent les constructivistes critiques des conventionnels et qui, de façon plus globale, caractérisent le troisième débat en RI, tirent leurs fondements de désaccords datant de plus d'un siècle entre la notion galiléenne de *Erklären* et la notion aristotélicienne de *Verstehen* associée à l'étude des sciences sociales (voir Weber, 1949). La première considère que la réalité est constituée de faits empiriques, indépendants de la conscience de l'observateur, qui est capable d'en formuler des lois invariantes grâce à l'observation objective du monde. Elle préconise donc une approche causale permettant la prédictibilité des comportements humains. La seconde estime plutôt que le monde social ne peut être considéré de façon objective comme peut l'être le monde naturel. La subjectivité et la normativité inhérentes à l'analyse du monde social impliquent nécessairement une approche interprétative fondée sur la perspective de l'acteur intentionnel (Haglund, 2004, p.488-489)<sup>17</sup>. En raison de la nature constitutive des réalités internationales et de la normativité inhérente à son analyse, nous considérons qu'une approche explicative est intrinsèquement fallacieuse<sup>18</sup>. Il est ainsi préférable de privilégier une approche interprétative dans le but de comprendre (et non d'expliquer) la signification des comportements. Mais avant de exposer les fondements théoriques du constructivisme critique, sur lesquels nous

<sup>17</sup> Voir également, pour une revue plus en détail de ces divergences épistémologiques, Wright (1971), Hollis et Smith (1991) et Braspenning (2002).

<sup>18</sup> Puisque notre intention ici n'est pas de résoudre le troisième débat en RI, nous postulons ce choix davantage que nous le démontrons. Une approche «scientifique», inspirée du naturalisme, est à notre avis impossible dans l'étude des sciences sociales.

baserons notre analyse, il convient de présenter brièvement son opposé, ne serait-ce que pour mieux en saisir l'essence.

## 1.2 Le constructivisme conventionnel

Évoluant dans le cadre du troisième débat en RI, les constructivistes conventionnels tentent d'établir un pont entre le rationalisme et le réflexivisme en proposant une *via media* entre les théories explicatives et interprétatives. Malgré cette tentative, les principaux auteurs de ce courant<sup>19</sup> adoptent une épistémologie positiviste (Adler, 1997, p.326; Macleod, 2002, p.67). Ils rejoignent de ce fait davantage les approches dominantes en RI que leurs alternatives critiques.

Le constructivisme conventionnel estime qu'il est possible de séparer les valeurs de la connaissance ainsi que le sujet de l'objet d'analyse. Il partage d'ailleurs ce postulat avec le rationalisme, mais contrairement à ce dernier, il l'affirme explicitement. L'observateur, extérieur aux interprétations qu'il fait de la réalité observée, peut identifier les liens entre la structure de la connaissance et les interprétations qui en découlent (Ringmar, 1996, p.37). Les objets sociaux observés sont ainsi indépendants de l'individu qui tente d'en saisir le sens. Le monde social est dès lors régulé tant par le langage et la conscience humaine que par un esprit indépendant, extralinguistique, qu'est la nature (Wendt, 1999, p.57). Par exemple, le système international s'impose au théoricien comme un fait social objectif et indépendant de ses croyances (Ibid, p.75).

Le constructivisme conventionnel postule également qu'il est possible de distinguer les faits matériels des interprétations subjectives que l'on en fait. Il tente ainsi de trouver une voie mitoyenne entre le matérialisme, qui considère la réalité comme étant totalement donnée et extérieure à la conscience humaine, et l'idéalisme, qui met l'accent sur la constitution intersubjective du monde social. Wendt estime en ce sens que les interprétations collectivement partagées ne constituent pas entièrement les faits matériels. «To varying

---

<sup>19</sup> Notamment, Wendt (1992, 1998, 1999), Katzenstein (1996), Adler (1997), Checkel (1998, 2001), Barnett et Finnemore (1999) et Risse (2001).

degrees, social kinds are materially grounded, self-organizing phenomena with intrinsic powers and dispositions that exist independent to the mind and/or discourse of those who would know them» (1999, p.75-77). Une réalité matérielle indépendante de l'esprit humain, et donc des interprétations intersubjectives qu'il en fait, existe et peut être appréhendée comme telle par le chercheur. Par exemple, autant l'identité que la position géopolitique d'un État façonnent, pour Henry Nau, la construction des intérêts nationaux (2002, p. 16).

La réalité ne provient donc pas uniquement des faits matériels. La nuance apportée par les constructivistes conventionnels vis-à-vis des rationalistes est que, bien que des faits matériels existent de façon indépendante aux compréhensions sociales les entourant, ils n'en déterminent pas pour autant toute la nature. «[C]ollective understandings, such as norms, endow physical objects with purpose and therefore help constitute reality» (Adler, 1997, p.324). Pour pleinement saisir le monde social, il est donc impératif de conjuguer à l'analyse des aspects matériels celle des éléments sociaux qui constituent la réalité (Hopf, 1998, p. 174). Dans sa critique des travaux de Wendt, de Kratochwil et d'Onuf, Zehfuss affirme donc avec justesse que le constructivisme conventionnel met l'accent sur la nature intersubjective du sens, mais qu'il présuppose du même souffle l'existence d'une réalité matérielle *a priori* (Zehfuss, 2002, p.10).

Ces considérations théoriques amènent les constructivistes conventionnels à proposer des explications et des généralisations empiriquement falsifiables et vérifiables du comportement humain. Cette prédictibilité reposera sur des théories explicatives et causales, selon des méthodes d'analyses similaires à celles privilégiées en sciences naturelles. Jepperson, Wendt et Katzenstein affirment par exemple prendre soin de ne pas s'éloigner de la «science normale» dans leurs analyses (1996, p.67). Pour Hopf, la validité des prédictions offertes dépendra de la durabilité des structures sociales identifiées dans la reproduction des identités, des intérêts, des normes et des pratiques dans un même contexte (1998, p.184). La neutralité du chercheur et l'objectivité des faits observés (Legro, 1996, p.118) ainsi que la stabilité des objets d'analyse permettent donc d'identifier des régularités du comportement humain et d'en proposer des explications causales (Zehfuss, 2002, p.13).

En présumant l'existence d'une réalité indépendante de l'esprit en termes non seulement matériel, mais également social (Zehfuss, 2002, p.13), deux types d'effets de causalité sont possibles : matériel *et* idéal. D'une part, le «matérialisme restreint» de Wendt postule que «[l]es forces matérielles ne sont pas constituées seulement par les significations sociales»; elles «sont [également] constituées indépendamment de la société et affectent cette société de façon causale» (1999, p.110-111). D'autre part, les variables idéelles, telles que les normes, les règles et les conventions sociales régulent et constituent le comportement humain (Herman, 1996, p.283; Kratochwil, 1989, p.25). Pour plusieurs, il ne s'agit cependant que d'un effet de *semi*-causalité. «[I]ntersubjective meanings quasi-causally affect certain actions not by directly or inevitably determining them but rather by rendering these actions plausible or implausible, acceptable or unacceptable, conceivable or unconceivable, respectable or disreputable» (Yee, 1996, p.97). Circonscrits dans le temps et dans l'espace (Adler, 1997, p.330), les facteurs idéels ont ainsi pour effet de limiter le domaine du possible offert aux acteurs en les prédisposant à un certain comportement.

### 1.3 Le constructivisme critique

Cette façon de considérer l'analyse théorique des comportements humains n'est cependant pas partagée par l'ensemble des constructivistes. Le constructivisme critique nie la commensurabilité des théories explicatives et interprétatives : un choix s'impose entre les deux approches. Du fait du caractère intrinsèquement fallacieux du positivisme, les constructivistes critiques, dont McSweeney (1999), Weldes (1999), Fierke (2001) et, dans une certaine mesure, Price et Reus-Smit (1998) rejettent les présupposés rationalistes et naturalistes du constructivisme conventionnel. Ils y préfèrent une approche interprétative «jusqu'au-boutiste», i.e. non seulement ontologique, mais également épistémologique et méthodologique.

Les constructivistes critiques estiment que la position tenue par les constructivistes conventionnels, qui tentent d'établir une voie médiane entre le rationalisme et le réflexivisme, n'est « pas possible, pas tenable » (Zehfuss, 2002, p.5). Ils postulent plutôt que 1) la connaissance est intrinsèquement normative et doit être collectivement partagée pour

être reconnue socialement; 2) les faits idéels constituent les faits matériels; et que 3) l'on ne peut qu'interpréter (et non expliquer) les comportements humains en les mettant historiquement et spatialement en contexte.

### 1.3.1 Une connaissance normative et intersubjective

Le constructivisme critique souligne le caractère intrinsèquement normatif des théories dominantes. Ses tenants refusent de considérer le monde social comme objectivement observable et reconnaissent explicitement les prémisses politico-normatives qui sous-tendent nécessairement leurs analyses des relations internationales (Neufeld, 2002, p.40). Le sujet connaissant (le chercheur) ne peut effectivement pas être séparé de son objet d'étude (les relations internationales) puisque le savoir qu'il produit contribue à la construction même des relations internationales (O'Meara, à paraître). Anthony Giddens qualifie cette relation entre la connaissance et le sujet connaissant de «double herméneutique»; il s'agit d'«un effet mutuellement interprétatif entre les sciences sociales et ceux dont les activités sont partie intégrante du sujet étudié» (Giddens, 1993, p.13).

Cette co-constitution de l'observateur et de l'observé rend impossible l'explication objective du comportement humain. Le chercheur contribue à la (ré)interprétation, à la (re)production et à la constitution de la réalité qu'il observe. Il devient dès lors impossible pour lui de formuler des vérités objectives et neutres du monde social puisqu'il fait lui-même partie de ce monde social (Price et Reus-Smit, 1998, p.261; McSweeney, 1999, p.105 et 148). Les valeurs, les idéologies et les intérêts qui caractérisent les individus ne peuvent ainsi être mis de côtés dans l'interprétation qu'ils effectuent du monde social qui les entoure et qui les compose à la fois.

Cependant, bien qu'ils soient difficilement observables, les faits sociaux demeurent des objets d'analyse pertinents pour comprendre les relations internationales. Ils ne peuvent être considérés ni négligeables ni mineurs pour l'étude des comportements des États (Hudson, 1997, p.11). Puisque la description d'un objet n'est pas un miroir de la réalité, mais une action en soi, le contexte intersubjectif dans lequel elle s'effectue influence considérablement

la nature des actions (Zehfuss, 2002, p.19). Les constructivistes critiques se penchent ainsi sur le contexte social qui entoure et donne un sens aux pratiques discursives et aux comportements humains. Puisque l'on ne peut saisir la réalité dans toute sa totalité, les théories n'offrent qu'un aperçu partiel et contingent du monde social (Price et Reus-Smit, 1998, p.272). Les interprétations ainsi formulées évoluent à l'intérieur d'un contexte intersubjectif qui détermine si elles sont acceptables ou non comme représentations de la réalité. Ce sont donc les compréhensions communes entourant les faits matériels qui doivent être étudiés afin de comprendre la nature du monde social.

Ces représentations de la réalité doivent faire écho aux membres de la communauté. «Imaginariness and the representations they enable describe to individuals in a recognizable way the manner in which they live their lives; they construct and entail subject positions or identities from which both perceptions of the world and perceptions of the self make sense» (Weldes, 1999, p.105). C'est l'acceptation sociétale qui confère un sens aux interprétations des faits dans la mesure où les interprétations doivent être justifiées en fonction des compréhensions dominantes de la société, faute de quoi elles seront marginalisées, voire ignorées (Fierke, 2001, p.124). L'interprétation devient ainsi légitime si elle est validée. La réalité «est non pas ce qui est décrit mais plutôt la validité intersubjective d'une caractérisation sur laquelle les personnes raisonnables peuvent s'entendre» (Kratochwil, 1989, p.229).

Le domaine du possible se retrouve dès lors limité. Le sens attribué à un événement ou à un fait matériel s'inscrit dans un contexte culturel donné qui circonscrit les interprétations légitimes de la réalité. «In fact, there are strict limits both to the courses of action open to us and the kinds of identities we can construct. We can neither do whatever we want to do, nor be whatever we want to be. What we can do, and can be, is instead ultimately determined by the reactions of the audiences to whom our stories are addressed» (Ringmar, 1996, p.79). Le sens attribué à la réalité n'est donc pas créé en isolation par un seul individu, mais constitue plutôt le résultat d'un processus d'interactions sociales qui vient à former une compréhension commune du monde social.

### 1.3.2 L'inséparabilité idées/faits matériels

Cette idée de co-constitution mutuelle de la réalité implique que les faits sont *endogènes* aux interprétations que l'on en fait, dans la mesure où n'ont pas de sens *extérieur* à ces interprétations. L'exemple le plus probant demeure celui du caractère ennemi ou non d'un comportement stratégique donné. La présence d'un navire nord-coréen dans les eaux canadiennes n'aura pas la même signification que celle d'un navire français. L'interprétation attribuée aux faits matériels leur confère toute leur signification. Les faits n'ont ainsi pas de sens en soi; ils sont construits socialement et tributaires de leur validité au sein de la société. Dans cette perspective, «comment analyser un monde purement construit en utilisant les prémisses naturalistes du positivisme? Cela nous semble impossible, parce que le naturalisme présuppose le matérialisme ontologique, qui nie les caractéristiques essentiellement construites de la vie sociale» (O'Meara, à paraître). En effet, en considérant les faits matériels de façon indépendante du sens qu'ils peuvent avoir, le constructivisme conventionnel postule un «matérialisme ontologique» contraire au fondement même du constructivisme : la nature *socialement* construite du monde. L'ordre social, et plus spécifiquement l'ordre international que représente l'objet d'étude du constructivisme, n'existe qu'en fonction des pratiques sociales des agents (McSweeney, 1999, p.104). Par leurs pratiques, ils reproduisent et contribuent valider l'existence du monde social qui les entoure. Conséquemment, aucune des interprétations du monde social ne pourra correspondre véritablement à la réalité *per se* (Price et Reus-Smit, 1998, p.268).

Cette conception de la nature totalement idéale du monde social conduit les constructivistes critiques à se pencher sur le médium à travers lequel l'individu arrive à donner un sens aux faits matériels : le langage<sup>20</sup>. Ce dernier est central à l'étude du monde social<sup>21</sup> et contribue,

---

<sup>20</sup> Certains constructivistes conventionnels abordent également la notion de langage en la traitant comme un facteur régulateur du comportement humain (voir Onuf, 1998, p.66-68).

<sup>21</sup> Jef Huysmans reproche d'ailleurs aux constructivistes conventionnels, dont Peter J. Katzenstein, de ne pas aborder «la signification du langage dans les relations sociales» (2002, p.44).

de pair avec les pratiques sociales<sup>22</sup>, à donner un sens particulier au monde matériel, à construire un imaginaire collectif (Weldes, 1999, p.102). «One can accept the existence of a material reality independent of language, but cannot say anything meaningful about it, one cannot SAY anything about it» (Fierke, 2001, p.118). Les pratiques discursives définissent donc ce qui est collectivement considéré être la «réalité». Par «pratiques discursives», l'on entend: «a system of statements in which each individual statement makes sense, produces interpretive possibilities by making it virtually impossible to think outside of it. A discourse provides *discursive spaces*, i.e., concepts, categories, metaphors, models, and analogies by which meanings are created» (Lynn-Doty, 1993, p.302).

Par la formation d'un sens commun, les pratiques discursives et sociales des agents influencent considérablement le comportement humain. Elles façonnent la compréhension de ce qui est considéré comme étant possible et nécessaire pour une société en justifiant, notamment, l'allocation de ressources à un domaine plutôt qu'à un autre, en rendant légitime certaines actions plutôt que d'autres, ainsi qu'en déterminant les objectifs des politiques étrangères des États et en identifiant les moyens privilégiés pour les atteindre (Weldes et *al.*, 1999, p.16; Weldes, 1999, p.112). De façon générale donc, chaque pratique discursive et/ou sociale s'inscrit dans un cadre narratif qui lui confère un sens et une légitimité; chaque prise de décision d'un État est influencée par le discours dominant prévalant dans la société (Banerjee, 1997, p.31). Plus concrètement, en matière de comportement stratégique, le sens commun façonne l'image de soi, la nature des menaces (i.e. qui sont les ennemis?), les circonstances dans lesquelles l'usage de la force militaire est jugé légitime, ainsi que les moyens et les ressources nécessaires pour contrer ces menaces, c'est-à-dire les quatre dimensions qui guideront notre analyse.

### 1.3.3 Une approche interprétative

En raison du caractère nécessairement normatif et intersubjectif de la connaissance et des pratiques ainsi que du fait de la constitution idéelle de la réalité matérielle, il est impossible

---

<sup>22</sup> Dan O'Meara souligne avec justesse que «mêmes les constructivistes qui privilégient l'analyse du langage n'acceptent pas plus la thèse du 'rien au-delà du texte'». (...) Ils soutiennent plutôt que tout savoir est provisoire et qu'il provient d'un processus continu de construction sociale» (à paraître).

d'identifier des variables idéelles de manière à en dégager des effets de causalité sur le comportement des États, peu importe le degré de causalité proposé. Les pratiques discursives et sociales des agents sont elles-mêmes constitutives de la réalité que le sujet connaissant tente d'observer. Toute forme d'explication du comportement est ainsi caduque.

Fondé sur une épistémologie interprétative, le constructivisme critique réfute le positivisme du constructivisme conventionnel. Il s'attarde davantage au contexte social, culturel et politique des pratiques intersubjectives. Ce contexte délimite ce qui est raisonnable et légitime par rapport à ce qui ne l'est pas; il considère tous les faits, par essence, comme étant sociaux; et il traite les pratiques discursives comme étant des affirmations provisoires et contingentes du sujet connaissant (Kubálková, 2001a, p.75). Ce contexte donne ainsi un *sens* aux comportements plutôt qu'il ne les détermine. De cette façon, le constructivisme critique ne peut se plier aux mêmes exigences méthodologiques que celles du positivisme. Parce que l'on ne peut pas comparer ce que l'on décrit à une «réalité» préexistante, on ne peut ni identifier des *causes* ni faire des *prédictions* à l'égard des comportements des États (Fierke, 2001, p.118). Comme le souligne McSweeney, «[a] causal relationship must satisfy the three conditions : that the cause is antecedent to the effect, that it is independent of it, and that the effect could not have occurred without it» (1999, p.204). Or, l'analyse du contexte où les connaissances ont influé sur les options jugées possibles par les agents n'implique que la troisième condition (Ibid, p. 207). Dès lors, seules une *interprétation* des comportements est envisageable par l'entremise de l'étude des relations constitutives (et non régulatrices) de ces comportements.

Le constructivisme critique rejette ainsi le naturalisme. Puisque le comportement humain est essentiellement gouverné par des règles sociales, et donc que le monde social est très différent du monde naturel, les effets de causalité, propres aux sciences naturelles, doivent faire place aux interprétations en sciences sociales (O'Meara, à paraître). Toute capacité de prédiction est automatiquement fallacieuse puisqu'il est impossible d'isoler des facteurs idéels de façon à en analyser les effets (Hopf, 1998, p.78). Par l'interprétation du contexte dans lequel les acteurs évoluent, il est néanmoins possible de tenter de comprendre le sens accordé à ces actions. C'est pourquoi le constructivisme critique met l'accent sur

l'interprétation des contraintes sociales et culturelles d'un environnement particulier à un moment donné (Lynn-Doty, 1993, p.297), plutôt qu'il ne tente d'expliquer les causes des comportements humains.

En somme, de profondes distinctions méthodologiques différencient deux courants constructivistes. Bien que chacun envisagent le monde comme une construction sociale intersubjective, les deux types de constructivisme divergent sur plusieurs éléments et, plus particulièrement, sur la nature des liens existants entre le domaine des idées et les comportements humains. Cette dichotomie se reflète tout aussi clairement dans un champ plus particulier des relations internationales, soit celui des études stratégiques. Les divergences qui animent actuellement le débat autour de la notion de culture stratégique témoignent d'une opposition similaire entre une tentative d'expliquer et une autre de comprendre les comportements stratégiques des États.

#### 1.4 La culture stratégique

Tout comme le constructivisme, le développement du concept de culture stratégique s'inscrit dans le cadre du troisième débat en RI (Poore, 2004, p.45). Il se situe parmi les approches culturalistes<sup>23</sup>, lesquelles confrontent les approches orthodoxes en remettant en question la délimitation traditionnelle entre les enjeux intérieur et extérieur à l'État (Desch, 1998, p.155). Tout comme les constructivistes donc, ils souhaitent ramener les dimensions internes des États (sociétale, culturelle, politique, etc.) dans l'étude de la politique internationale (Berger, 1998, p.202; Hopf, 1998, p.184; Glenn, Howlett et Poore, 2004, p.10). Également développées en réaction au rationalisme, et plus particulièrement vis-à-vis de la domination du réalisme (Dunne et Schmidt, 2001, p.142), les approches culturalistes se sont graduellement imposées comme alternatives crédibles aux approches orthodoxes, rendant presque inévitables la prise en considération des variables culturelles dans l'étude des relations internationales (Lapid et Kratochwil, 1996).

---

<sup>23</sup> On entend par «culturalistes» les chercheurs qui se penchent plus spécifiquement sur la notion de culture en Relations internationales. Pour une revue détaillée de ce courant, voir Lapid et Kratochwil (1996).

L'émergence du concept de culture stratégique s'inscrit dans cette vague. Il tente d'évaluer la nature des interactions entre les traits culturels d'une communauté (soit une catégorie particulière de facteurs idéels) et ses comportements de nature stratégique (i.e. qui concernent le recours ou la menace du recours à la force militaire). Il émane d'une réaction à l'universalisme proclamé de la rationalité. Pour les culturo-stratégistes, il n'existe effectivement pas de rationalité universelle, mais plutôt une pluralité de particularismes nationaux, régionaux et/ou subnationaux. Développé au cours des années 1970, la notion de culture stratégique visait initialement à souligner les différences culturelles entre les États-Unis et l'URSS en matière de stratégie nucléaire (voir Snyder, 1977; Booth, 1979). Depuis, trois écoles de pensée ont développé le concept sous des angles considérablement différents<sup>24</sup>.

La première école, surnommée «contextuelle», se penche sur les contextes culturels qui influencent les comportements stratégiques des communautés de sécurité. Ses principaux tenants (Snyder, 1977, 1991; Gray, 1984, 1986; Jones, 1990; Ball, 1993) se sont d'abord attardés aux racines culturelles et aux doctrines militaires des États-Unis et de l'Union soviétique en insistant sur le fait que la culture constitue un filtre par lequel est interprétée la distribution relative de la puissance par les décideurs politiques. Ils soutiennent que les différents modes de pensée des États sont le fruit d'expériences historiques, d'une culture politique et d'une géographie uniques. Les facteurs culturels sont considérés à titre de variables secondaires et résiduelles aux facteurs matériels (la géographie et la technologie par exemple). Cette école se positionne donc de façon complémentaire (plutôt qu'antagoniste) au réalisme, dans la mesure où elle tente d'y incorporer l'étude de facteurs internes à l'État sans remettre en question les postulats matérialistes du réalisme. Cependant, l'accent mis sur les contextes intersubjectifs comme principale source du sens des faits matériels amènera un de ses auteurs, Colin S. Gray (1999), à développer plus tard une approche de la culture stratégique se rapprochant de très près au constructivisme critique.

---

<sup>24</sup> La plupart des revues de la documentation portant sur le concept de culture stratégique dressent un portrait chronologique des «générations» d'auteurs culturo-stratégistes (Johnston, 1995; Lantis, 2002; Glenn, Howlett et Poore, 2004, p.3-19). Toutefois, puisque ces «générations» ne sont pas divisées historiquement, mais plutôt philosophiquement, il convient davantage de parler d'«écoles de pensée» plutôt que de «générations». Cette idée vient du professeur Stéphane Roussel.

Une seconde école, dite «instrumentale», est de nature beaucoup plus critique vis-à-vis du rationalisme. Ses tenants estiment que la culture stratégique sert à justifier une hégémonie sociale, politique et économique par des tactiques manipulatrices des élites au pouvoir. Ainsi, pour Bradley Klein, principal architecte de cette école «[t]o study strategic culture is to study the cultural hegemony of organized state violence» (Klein, 1988, p.136)<sup>25</sup>. La volonté émancipatrice de l'être humain dont fait preuve l'école instrumentale reflète une perspective théorique néogramscienne, néomarxiste, voire postmoderne des relations internationales (Johnston, 1995b, p.16 et 18). Son principal objectif est ainsi de mettre en relief les intérêts particuliers et/ou organisationnels au sein d'une société qui déterminent le comportement stratégique des États. Toutefois, ses propositions impliquent que certaines élites ne sont pas soumises aux mêmes contraintes culturelles que le reste de la population, puisque ce sont ces mêmes élites qui manipulent à leur propre avantage la teneur du discours dominant. Comme nous le préciserons plus loin, nous considérons plutôt que les décideurs politiques ne peuvent s'extraire des contraintes idéelles de leur environnement culturel, et qu'ils tendent à reproduire, à degrés variables, les conceptions largement acceptées par une collectivité.

Enfin, une troisième école, qualifiée de «causale», a pour objectif d'offrir une perspective méthodologique plus rigoureuse que ses prédécesseurs. Elle estime que la culture constitue une variable importante et indépendante permettant d'expliquer le comportement stratégique des États par l'observation de liens de causalité. École de pensée dominante à l'heure actuelle, c'est à son principal auteur, Alastair Iain Johnston (1995a, 1995b, 1996, 1999), que l'on doit le regain d'intérêt en RI à l'égard de la notion de culture stratégique. En utilisant les concepts de normes, de culture et d'idées afin d'expliquer empiriquement le comportement des États, les tenants de cette école de pensée adoptent une perspective constructiviste conventionnelle (voir Posen, 1984; Legro, 1995, 1996; Kier, 1996, 1997; Berger, 1998).

À l'heure actuelle, un débat est en cours, confrontant deux visions radicalement différentes de la nature des liens entre les facteurs culturels et le comportement stratégique des États : une approche explicative (Johnston 1995a, 1995b, 1996, 1999) versus une approche interprétative

---

<sup>25</sup> D'autres figures de cette école de pensée incluent Pettigrew (1979) et Luckham (1984).

(Gray, 1999)<sup>26</sup>. Cette opposition est le reflet du troisième débat en RI (Haglund, 2004, p.488) et, plus spécifiquement, de la division épistémologique et méthodologique au sein du constructivisme. Dans notre présentation de la culture stratégique, nous exposerons les approches causale et contextuelle telles que défendues respectivement par Johnston et Gray, puis terminerons avec ce qui nous apparaît constituer une voie constructiviste et interprétative de la culture stratégique. Mais avant, il convient de présenter brièvement les éléments sur lesquels les deux auteurs s'entendent pour définir le concept de culture stratégique.

#### 1.4.1 Quelques éléments définitionnels communs

La plupart des auteurs qui adoptent le concept de culture stratégique partagent l'idée selon laquelle les facteurs matériels (telle que la distribution relative du pouvoir par exemple) ne peuvent expliquer, à eux seuls, le comportement des États sur la scène internationale. L'importance est plutôt accordée aux idées intersubjectives des collectivités culturelles. Il n'existe donc pas de raison universelle, mais plutôt une pluralité de particularismes culturels qui façonnent (selon des degrés divers) le comportement stratégique des États. En ce sens, la culture stratégique permet d'étudier les expériences formatrices des États et les caractéristiques culturelles qui influencent leurs intérêts stratégiques (Poore, 2004, p.45). Une culture particulière devrait ainsi conduire à un mode particulier de pensée et d'action (Gray, 1986, p.34).

La culture peut être définie comme étant l'ensemble d'idées, de croyances, de valeurs et de structures de sens partagées par une collectivité, alors que le comportement stratégique concerne les actions d'un État relatives à la menace du recours ou à l'utilisation de la force<sup>27</sup>. Bien que Johnston et Gray ne s'entendent pas sur une définition commune de la culture

---

<sup>26</sup> Cette division est parfois imparfaite vis-à-vis des distinctions entre les constructivismes conventionnel et critique ci-haut présentées. De façon générale toutefois, notre division souligne l'opposition entre une tentative d'expliquer vis-à-vis d'une volonté de comprendre le comportement stratégique des États. Pour une présentation du débat en ces termes, voir Poore (2003).

<sup>27</sup> Certains préfèrent les termes de «culture politique» (Duffield, 1999), de «culture politico-militaire» (Berger, 1996, 1998), de «culture de sécurité» (Latham, 1999) ou de «grandes préférences stratégiques» (Haglund, 2004) à celui de «culture stratégique». La formulation que nous proposons se veut toutefois beaucoup plus circonscrite, dans la mesure où elle ne traite que des traits culturels associés à l'usage de la force militaire, et non aux autres dimensions (diplomatique, économique, organisationnelle, etc.) abordées par ces concepts.

stratégique, ils partagent l'idée selon laquelle elle est historiquement contingente, stable sans être permanente et généralement propre aux États. D'abord, elle émane d'une perception d'expériences historiques distinctes et propres à une communauté (Gray, 1984, p.26; Johnston, 1995a, p.41). Elle est donc indissociable de l'histoire de cette communauté (Haglund, 2004, p. 496). Ensuite, elle doit persister à travers le temps. La plupart s'entendent pour dire que les interprétations culturelles doivent faire preuve d'une stabilité relative dans le temps (Snyder, 1977, p.9; Gray, 1986, p.37; Johnston, 1996, p.224; Berger, 1998, p.24). Enfin, Johnston et Gray traitent de la culture stratégique en termes national et étatique, et ce bien qu'ils reconnaissent l'existence de cultures supra et/ou infra nationales (Gray, 1986, p.36; Johnston, 1995a, p.54). Cette situation provient essentiellement du fait que l'État conserve en grande partie le monopole du recours à la force sur la scène internationale.

Là s'arrête cependant le consensus. De profondes divergences distinguent les deux approches et ce, en raison des postulats épistémologiques diamétralement opposés qui sous-tendent les cadres analytiques de Johnston et de Gray.

#### 1.4.2 L'approche explicative de la culture stratégique

Principalement défendue par Johnston (1995a, 1995b, 1996, 1999), l'approche constructiviste conventionnelle de la culture stratégique considère que les variables culturelles propres aux États influencent de manière indépendante et causale leur comportement stratégique sur la scène internationale. Puisque les décideurs ne répondent pas de façon objective aux réalités matérielles, les variables culturelles doivent être insérées dans l'analyse des pratiques des États. L'influence de ces facteurs culturels est jugée importante et, pour en analyser les effets, une méthodologie «traditionnelle des sciences sociales» est nécessaire (Legro, 1996, p.118), soit une méthodologie qui tente d'appliquer les mêmes méthodes d'analyse que celles utilisées en sciences naturelles<sup>28</sup>. Ainsi, pour tester la validité des effets de causalité présumés, l'on doit isoler les variables culturelles indépendantes et les confronter à plusieurs actions de l'État (Elkins et Simeon, 1979, p.29). Dans cette perspective, Johnston estime que

<sup>28</sup> Pour une présentation de ce type de méthodologies «traditionnelles» en sciences sociales, voir King, Keohane et Verba (1994).

tant des variables matérielles qu'idéelles (ou culturelles dans ce cas présent) influencent le comportement des États. Ces variables, de même que leurs effets, sont observables empiriquement par le chercheur extérieur à l'objet d'analyse. Il devient ainsi primordial pour celui-ci de distinguer les variables culturelles des facteurs matériels afin d'en tester les effets propres sur les pratiques étatiques (Johnston, 1995a, p.37).

Le développement d'une méthodologie d'analyse rigoureuse des sciences sociales constitue la principale préoccupation de Johnston. C'est d'ailleurs sur cette base qu'il réfute les arguments de l'approche contextuelle (sur laquelle nous reviendrons) qualifiés de tautologiques. «We need, then, to conduct a more rigorous concept of strategic culture that specifies its scope and content, the object of analysis, the historical periods from which they are drawn, and the methods for deriving strategic culture from these objects. Then it is necessary to explicate a research strategy that can credibly measure the effects of strategic culture on the process of making strategic choices» (Johnston, 1996, p.222).

Le principal objectif de cette approche est de développer, tester, puis confronter les théories expliquant la nature des liens entre la culture et le comportement stratégique des États (Johnston, 1995a, p.42). Dans cette perspective, Johnston définit la culture stratégique de façon à ce qu'elle 1) soit falsifiable et distincte des autres variables influençant le comportement stratégique des États; 2) puisse cerner ses effets sur la détermination des choix stratégiques afin que l'on en dégage des prédictions; 3) soit observable parmi les autres objets culturels d'analyse; et 4) puisse identifier sa transmission à travers le temps (Ibid, p. 45-46).

Pour ce faire, il est primordial d'isoler les variables dépendantes des variables indépendantes. «[T]o determine whether a particular repertory or that particular repertory of appropriateness (say strategic culture X versus strategic culture Y) guides behavioural choices, one has to treat behaviour as a 'dependent variable', examine it in such a way that its independence from the internalized ranking of appropriate behaviours (an ideational variable) can be assessed» (Johnston, 1999, p.521-522). Cette méthode permettra de tester la validité de la culture stratégique identifiée, en la confrontant à d'autres cultures stratégiques concurrentes. La possibilité que d'autres facteurs culturels puissent influencer le comportement stratégique

de l'État n'est, en d'autres mots, envisageable que par une approche qui traite le comportement de l'État comme variable dépendante, i.e. comme un élément dont la nature peut être expliquée par *d'autres* construits idéels que ceux présumés (Ibid, 1999, p.522-523).

Dans sa tentative d'analyser de façon «scientifique» la culture stratégique, Johnston en propose la définition suivante : il s'agit d'«un système intégré de symboles (i.e. de structures d'argumentation, de langages, d'analogies et de métaphores) qui a pour effet d'établir des préférences dominantes et durables dans la formulation de la conception du rôle et de l'efficacité de l'utilisation de la force dans les affaires politiques interétatiques» (Ibid, 1995a, p.46). Ce système de symboles comprend deux parties : 1) une conception donnée de la guerre (si elle est considérée aberrante ou inévitable), de la nature de la menace, et de l'efficacité et des circonstances entourant l'usage de la force pour contrer ces menaces; et 2) une conception donnée des options stratégiques possibles et envisageables (Ibid, p.46-47).

Plus précisément, ces indicateurs permettent de qualifier la culture stratégique comme étant soit de nature réaliste (où la guerre est perçue comme un fait *inévitabile*, et une stratégie *offensive* est privilégiée afin de contrer ces menaces), soit idéaliste (où la guerre est perçue comme un fait *aberrant*, et une stratégie *défensive* est privilégiée afin de contrer les menaces) (Ibid, 1996, p.223). En effet, l'acceptation de l'inévitabilité de la guerre amène à préférer des stratégies préventives et/ou préemptives puisque, si la guerre est perçue de cette façon, il est nécessaire d'agir avant qu'on ennemi ne le fasse (Lebow, 1984, p.254-263). L'idée selon laquelle la guerre est aberrante et évitable amène quant à elle à privilégier la négociation et la concertation afin de la prévenir, et à ne recourir à l'usage de la force qu'en dernier ressort, uniquement comme solution ultime (Johnston, 1996, p.223). En d'autres mots, il est possible de catégoriser les cultures stratégiques en fonction des perceptions des menaces et des préférences d'un État vis-à-vis de l'usage de la force. Leurs effets les conduiront à adopter soit une stratégie de *realpolitik* (contribuant à créer un système international anarchique), soit une stratégie d'*idealpolitik* (contribuant à créer un système international institutionnalisé) (Ibid, 1996, p.265). Ainsi, dans un contexte culturo-stratégique marqué par l'*idealpolitik*, la guerre est le «signe d'un échec politique» puisqu'il s'agit d'une entorse à la coopération et à l'ouverture sur lesquelles repose la sécurité des États (Vennesson, 2005 : 541). Cette idée

abonde dans le sens de Wendt qui, postulant que les identités façonnent les intérêts des États, stipule que la nature du système international «est ce que les États en font» (Wendt, 1992).

L'analyse de la culture stratégique comprend deux étapes supplémentaires. La première vise à préciser l'objet d'analyse, i.e. certains documents, écrits et/ou débats des élites et des décideurs en matière de sécurité et de défense, et de les comparer sur une période historique suffisamment longue pour attester ou non de leur persistance à travers le temps. S'il existe effectivement une culture stratégique, alors un paradigme central devrait être identifiable à travers le temps et dans les différents écrits (Johnston, 1996, p.225). La persistance historique de l'approche stratégique présumée, en regard des actions et des idées dominantes antérieures à la période historique étudiée, se révèle très importante pour confirmer l'existence ou non d'une culture stratégique. Son existence témoignera du caractère relativement stable de certaines compréhensions intersubjectives d'une collectivité vis-à-vis de l'usage de la force. La seconde étape consiste à analyser empiriquement les effets de causalité de la culture stratégique identifiée sur les comportements des États. Si les facteurs culturels (variables indépendantes) conduisent à adopter des comportements stratégiques (variables dépendantes) similaires à travers le temps, alors il est possible de conclure en l'existence d'une culture stratégique (Johnston, 1995a, p.52-53; 1996, p.227; 1999, p.521-522).

Cette façon de concevoir la culture stratégique s'inscrit dans une perspective constructiviste conventionnelle à l'égard de la relation interactive entre l'agence et la structure. Le paradigme qui découle de l'identification d'une culture stratégique stable et réifiée par les agents par leurs pratiques sociales n'est cependant ni universel, ni éternel; il est historiquement contingent et confiné à certains enjeux ou à certains domaines (Vasquez, 1983, p.216, cité dans Johnston, 1996, p.267). L'existence d'une conception dominante de la guerre n'implique pas que tous les membres d'une même collectivité partagent cette conception. Le degré de socialisation peut varier d'un individu ou d'une collectivité à une autre<sup>29</sup>. Il permet néanmoins au chercheur, de par la relative stabilité du paradigme, de

---

<sup>29</sup> Johnston souligne par exemple que l'existence d'une communauté de sécurité d'États démocratiques, où ces derniers rejettent l'idée du recours à la force entre eux, pourrait attester de l'abandon du paradigme *realpolitik* dominant (1996, p.268).

proposer des explications et des généralisations empiriquement falsifiables et vérifiables permettant de prédire le comportement stratégique des États.

Une telle conception du monde social tend cependant à négliger la plupart des critiques d'ordre épistémologique formulées contre le rationalisme par les constructivistes critiques. Le plus important de ceux-là réside, à notre sens, dans l'incapacité de l'observateur de s'extraire de l'environnement culturel dans lequel il évolue et de mettre de côté ses intérêts personnels dans les hypothèses théoriques qu'il formule. Cette critique constitue l'essentiel de l'approche contextuelle de Gray.

#### 1.4.3 L'approche contextuelle de la culture stratégique

Bien qu'il ne partage pas chacun des éléments du constructivisme critique présentés précédemment, les plus récents travaux Colin S. Gray (1999) offrent une approche de la culture stratégique qui cadre avec ses fondements épistémologiques interprétatifs (Poore, 2003; Haglund, 2004). Il adopte les postulats de la normativité du sujet, de l'inséparabilité des valeurs de la connaissance ainsi que de la constitution idéale des faits matériels. Il traite cependant peu des pratiques discursives et estime que la culture stratégique recèle un caractère relativement stable, permettant au chercheur d'interpréter le contexte culturel dans lequel les comportements stratégiques s'inscrivent de façon à en tirer des tendances lourdes. En ce sens, l'approche qu'il propose pour comprendre l'interrelation entre la culture et le comportement humain témoigne de façon générale d'un cadre constructiviste critique nuancé.

Gray définit la culture stratégique comme un «contexte façonnant le comportement stratégique des États et une composante même de ce comportement» (1999, p.50). L'auteur justifie sa définition en affirmant que la rigueur proposée par celle de Johnston ne permet pas de saisir le comportement stratégique des États puisque la culture stratégique n'est pas exogène, observable ou mesurable, mais plutôt endogène aux individus et aux institutions qui contribuent à la construire (Ibid, p.53). Les décideurs politiques ne peuvent donc pas se détacher du contexte culturel dans lequel ils évoluent lorsqu'ils prennent une décision. Puisqu'ils ont internalisé une certaine manière de comprendre la réalité, ils interprètent d'une

façon particulière les faits observés. Chacune de leurs décisions en matière de relations internationales est ainsi façonnée culturellement. Il s'avère ainsi impossible de distinguer, comme le propose Johnston, les facteurs culturels des facteurs non culturels puisque tout est forcément lu à travers des lunettes culturelles (Poore, 2003, p.282).

Il devient donc difficile de cerner de façon aussi précise que ne le souhaite Johnston les facteurs culturels. Isoler une variable culturelle indépendante n'est pas envisageable, puisque c'est précisément par les comportements, les discours qui les accompagnent et les expériences historiques que se forge la culture stratégique. Les pratiques sociales et discursives des décideurs font partie intégrante de la culture stratégique. C'est d'ailleurs ce qui amène Johnston à qualifier de tautologique l'approche de Gray: «I don't see why it clarifies things to say that an action is influenced by an amorphous cultural context that includes among other things, the class action itself. A tautology is a tautology, whether or not it is wrapped in some 'holistic' faux anti-positivism» (Johnston, 1999, p.520). Gray se défend en affirmant qu'il est absurde de considérer distinctement la culture d'autres facteurs explicatifs du comportement humain en raison de la nature même de la culture.

Comme le reconnaît Desch, la notion de culture est difficilement réconciliable avec l'épistémologie positiviste (1998, p.155). Elle constitue un contexte persistant et holistique dans lequel les acteurs interagissent (Poore, 2004, p.48). La culture stratégique «can be conceived as a context out there that surrounds, and gives meaning to, strategic behaviour» (Gray, 1999, p.51). Chaque comportement est ainsi la manifestation d'une culture particulière, et non pas le résultat d'un effet de causalité. «The unity of cultural influence and policy action denies the existence of the boundaries needed for the study of cause and effect» (Gray, 1999, p.56). Il est donc fallacieux de poursuivre l'entreprise amorcée par Johnston qui vise à isoler les variables culturelles des comportements qui en découlent. «The Gray-Johnston debate illustrates the futility of thinking about strategic culture in terms of causal explanations and falsifiable theory, whilst confirming the potential of a contextual or constitutive framework» (Poore, 2003, p.284).

La culture et le comportement sont ainsi considérés, par essence, comme étant mutuellement constitutifs et ce, dans la même perspective constructiviste qui estime que l'agence et la structure co-constituent la nature du monde social. «Strategic culture is not only 'out there', also it is within us; we, our institutions, and our behaviour, are the context» (Gray, 1999, p.53). Les agents réifient, par leurs actions, la structure intersubjective de la connaissance qui en détermine le sens. Pour comprendre la signification de leurs comportements, il ne s'agit donc pas d'étudier un élément culturel particulier et d'établir ses effets sur un comportement humain. L'on doit plutôt analyser le contexte culturel dans lequel s'inscrit ce comportement puisque c'est celui-ci qui donne un sens aux pratiques des agents<sup>30</sup>.

Pour attester ou non de l'existence d'une culture stratégique et d'en définir l'essence, l'approche contextuelle implique l'interprétation des comportements stratégiques. Pour ce faire, il faut procéder à une description en profondeur («*thick description*») du contexte culturel dans lequel ces comportements s'inscrivent. Gray demeure cependant très vague sur cette question méthodologique. Dans sa revue du débat Gray-Johnston, Poore (2003) pose d'ailleurs la question «What is the context?», mais ne parvient pas à préciser un modèle analytique capable d'y répondre précisément. Nous reviendrons sur notre propre définition du contexte lorsque nous présenterons le cadre d'analyse adopté.

L'approche contextuelle de Gray pose en revanche d'importantes balises intellectuelles aux chercheurs. La normativité de ces derniers peut conduire à une interprétation arbitraire de la culture stratégique. «[I]n the absence of a scholarly consensus about the meaning and functioning of strategic culture, detailed historical case studies can illustrate nothing much beyond the conceptual apparatus preferred by the theorists in question (...) [Thus s]trategic theory should be honest, but it can hardly be disinterested» (Gray, 1999, p.61). Le chercheur tente nécessairement d'avancer un certain cadre analytique et, conséquemment, définit ce qu'il entend par culture stratégique de manière à prouver son étude de cas. La pluralité des théories qui s'ensuit témoigne de la difficulté d'atteindre un consensus.

---

<sup>30</sup> En traitant la culture stratégique comme variable indépendante déterminant un comportement donné plutôt qu'un autre, la méthodologie d'analyse que Johnston propose d'identifier certaines préférences culturelles (comme celle pour des stratégies militaires offensives) et d'en évaluer les effets de causalité sur le comportement stratégique de l'État. Or, considérée en terme de contexte, la culture stratégique ne peut fournir que le cadre culturel entourant et donnant un sens aux comportements stratégiques.

[C]onstructivist strategic culture might provide insights, generate pragmatic research design to enhance public policy, and illuminate important features of strategic decision-making. What it may struggle to accomplish, however, is the compilation of a single theory to explain, in any universal sense, the causes behind identity construction and the manner in which this influences events in the international environment (Glenn, Howlett et Poore, 2004, p.240).

Malgré ces limites, l'interprétation contextuelle de la culture stratégique permet néanmoins de proposer des tendances lourdes à l'égard du comportement stratégique des États (Gray, 1986, p.35). Snyder et Gray estiment effectivement que la culture est composée de la persistance historique d'idées, de traditions, de croyances, d'habitudes, d'attitudes de préférences de méthodes d'action, de schèmes comportementaux plus ou moins spécifiques à une communauté donnée qui partage une expérience historique unique (Snyder, 1977, p.v; Gray, 1999, p.51). L'importance accordée à la persistance historique d'un sens commun, sans laquelle aucune culture stratégique ne pourrait exister, implique que les agents contribuent à la réification des interprétations dominantes du monde social par leurs actions. Cette idée est d'ailleurs similaire à celle de Weldes qui affirme que les imaginaires de sécurité des sociétés tendent à être articulés et réarticulés d'une telle façon qu'ils contribuent à la formation d'une identité collective stable, dominante et récurrente à travers le temps (1999, p.213). Les comportements stratégiques tendront donc à reproduire une conception donnée de la réalité et contribueront de ce fait à la formation d'une identité collective.

Ces récurrences ne sont toutefois ni fixes, ni rigides. D'autres sous-cultures existent. «A strategic culture may accommodate several very distinctive strategic subcultures (which may have more in common with some foreign strategic cultures than they have with their dominant strategic culture)» (Gray, 1986, p.35). La culture stratégique peut ainsi changer à travers le temps en fonction de l'évolution des éléments culturels qui fondent l'essence de la communauté. De nouvelles expériences peuvent également contribuer à modifier la nature du paradigme stratégique dominant, mais le socle culturel sur lequel il est fondé ne risque de changer que très lentement (Gray, 1999, p.52), à moins de graves crises internes (Chafetz, Spirtas et Frankel, 1999, p.xiii) ou d'événements externes majeurs (Marcussen et *al.*, 2001, p.103).

En définitive, l'approche contextuelle de Gray constitue un bon point de départ (Poore, 2003, p.284). Tout comme le souligne Gray lui-même, il est préférable «not to pick up either this author's, or Johnston's, approach to strategic culture, but rather to move on a creative accommodation of the two, if that is possible» (Gray, 1999, p.69). Malgré la pertinence épistémologique de l'approche contextuelle, ses carences méthodologiques nous amènent à tenter de les combler. Parallèlement, malgré ses lacunes théoriques, les efforts de conceptualisation de Johnston ne peuvent être ignorés. Nous proposons donc ce que nous jugeons être un amalgame des richesses de chacune : les éléments définitionnels de Johnston conjugués à l'épistémologie de Gray.

#### 1.5 Cadre d'analyse : une approche interprétative de la culture stratégique

La nature constitutive des réalités internationales amène à privilégier une approche interprétative de la culture stratégique (Poore, 2003, p.280). La complexité des interrelations entre la culture et le comportement humain conduit à rejeter la «rigueur scientifique» telle que proposée par Johnston. Par essence co-constitutifs, les facteurs culturels ne peuvent être isolés de manière à être considérés comme des variables indépendantes influant directement sur les préférences stratégiques des États<sup>31</sup>. En outre, il est impossible pour les chercheurs de s'extraire du milieu culturel dans lequel ils évoluent afin d'en évaluer objectivement la nature. Leur normativité et leurs intérêts particuliers orientent nécessairement leurs analyses.

Ces considérations épistémologiques limitent le type de propositions possibles. Seules des interprétations du contexte culturel et de ses effets sur les comportements stratégiques sont envisageables. Aucune forme de prédiction «scientifique», tel que le conçoit Johnston, n'est possible puisque le comportement stratégique ne répond pas directement à des facteurs culturels donnés. Il en constitue plutôt le sens. Les interprétations proposées font cependant

---

<sup>31</sup> Nous rejoignons ici les propos de Neumann et Heikka lorsqu'ils affirment que «[t]he positivist approach, in which behaviour is used to evaluate the causal relevance of culture, presumes that 'behaviour' (as something 'out there') would not in itself be a constitutive part of culture, and that it can thus be studied separately from culture. (...) [However, s]uch a concept of culture exposes itself to the same kind of critique as any concept of structure, understood as something that is analytically distinct from agency: if it exists outside the reality of human agency, then how can it be said to have an existence at all?» (2005, p. 8-9).

elles-mêmes partie d'une certaine forme d'explication (Haglund, 2004, p.499). Tout comme la notion de «culture politique» développée par Duffield, la culture stratégique «is not deterministic. It may not and often does not precisely determine state behavior. But it can significantly narrow the range of policies likely to be adopted in a given set of circumstances» (Duffield, 1999, p.27). De surcroît, comme le souligne Desch, une généralisation entre les différentes cultures stratégiques n'est peut-être pas possible, mais une généralisation à l'intérieur d'un même cas d'étude à travers le temps est par contre nécessaire (Desch, 1998, p.155). Transformable au fil du temps et des expériences, la culture stratégique identifiée ne pourra donc représenter qu'une interprétation contingente et contextuelle d'une communauté de sécurité particulière (Price et Reus-Smit, 1998). Elle sera donc circonscrite dans le temps et l'espace, et ne s'appliquera qu'au recours ou à la menace du recours de l'utilisation de la force militaire. Elle permettra néanmoins d'identifier la nature des traits culturels d'une société à l'égard de l'usage de la force et de montrer comment elle est produite et réifiée au point de limiter l'étendue des possibilités jugées acceptables pour les décideurs politiques.

L'approche méthodologique qui découle de ce choix épistémologique doit permettre d'analyser le contexte culturel dans lequel s'articule le comportement stratégique de l'État. Résultat de compromis politiques<sup>32</sup> ainsi que d'actions et de réactions passées<sup>33</sup>, les prédispositions de l'État quant à l'usage de la force sur la scène internationale se reflètent dans l'ensemble des idées largement partagées au sein d'une société ou par ses élites politiques (Bathurst, 1993, p.18; Berger, 1998, p.24; Duffield, 1999, p.22). Bien que plusieurs sous cultures stratégiques puissent exister au sein d'une même collectivité, seulement celle qui domine l'imaginaire collectif, ainsi que les représentations sociales et discursives qui en découlent, attesteront de la nature de la culture stratégique. Le degré de domination, de cohérence et de clarté d'un certain imaginaire collectif au sein d'une société permettra en retour d'évaluer l'ampleur de l'influence potentielle qu'elle exerce sur les comportements stratégiques (Duffield, 1999, p.29).

---

<sup>32</sup> Ces compromis résultent de luttes politiques au terme desquelles une certaine conception dominante de la réalité s'est imposée (voir Berger, 1998, p.20).

<sup>33</sup> Ceci inclut les événements historiques nationaux et internationaux qui ont profondément marqué la société en question.

Ces imaginaires collectifs pourront être qualifiés de dominants s'ils font preuve d'une relative stabilité à travers le temps. Les éléments semi permanents du contexte culturel étudié s'imposent aux décideurs politiques d'une telle manière qu'ils contribuent à former un modèle prééminent de compréhensions de soi et de l'environnement international. Les comportements stratégiques et la justification de ceux-ci doivent témoigner de ces compréhensions afin d'attester de l'existence et de la nature de la culture stratégique décrite. L'établissement de la persistance historique d'une culture stratégique, évaluée sur une longue période temporelle, limitera par le fait même les tendances tautologiques des analyses culturalistes (Berger, 1998, p.20).

L'identification de ces éléments est possible par l'entremise d'une analyse des pratiques discursives des acteurs. Les représentations sociales qu'une société a d'elle-même sont effectivement discernables, entre autres, parmi les discours politiques puisqu'ils doivent faire référence à ces représentations pour avoir un sens auprès de l'opinion publique (Lynn-Doty, 1993, p.303). Comme le souligne Weldes, les discours officiels «are powerful because they make sense to at least some in their audiences. They accord with implicit understandings of the world, of the objects that populate that world, and of accepted forms of reasoning» (1999, p.114-115). L'étude de ceux-ci semble donc être une voie pertinente pour comprendre la culture stratégique d'un État.

Ceci rejoint les deux premières étapes de l'analyse de la culture stratégique identifiées par Johnston. D'une part, il s'agit de préciser l'objet d'analyse, donc les documents, écrits et/ou débats des élites et des décideurs en matière de sécurité et de défense, et de les comparer sur une période historique suffisamment longue pour attester ou non de persistances à travers le temps. D'autre part, la cohérence interne et la récurrence historique d'une conception donnée de l'usage de la force, observées par l'analyse de ces pratiques discursives, permettront au chercheur de qualifier la nature de la culture stratégique (si son existence est confirmée) selon son degré de *real* ou d'*idealpolitik*. Les implications stratégiques qui en résulteront (à savoir si l'État adopte une vision idéaliste ou réaliste de la guerre et s'il privilégie un comportement stratégique défensif ou offensif) permettront d'identifier un modèle stratégique prééminent

propre à un État. Cette catégorisation entre *realpolitik* et *idealpolitik* variera selon la cohérence, la clarté et la persistance historique d'une culture stratégique au sein d'une même société. Les implications stratégiques qui en découleront rejoignent donc, en quelque sorte, la division entre les réalismes offensif (Mearsheimer, 1995) et défensif (Glaser, 1994-5) et les libéralismes offensif et défensif (Miller, 2004).

En définitive, notre conception de la culture stratégique rejoint la définition proposée par Longhurst : il s'agit d'un «distinctive body of beliefs, attitudes and practices regarding the use of force, which are held by a collective and arise gradually over time, tending to outlast the era of its original inception, although it is not a permanent or static feature» (2004, p.6). Elle se fonde sur l'idée que les compréhensions collectivement partagées, les valeurs qui les sous-tendent et les pratiques sociales et discursives des agents représentent d'importants facteurs constitutifs, et non explicatifs, de la culture stratégique. De cette façon, la culture stratégique limite l'autonomie d'action des décideurs politiques puisqu'elle façonne la manière dont ils choisissent, définissent et perçoivent leurs ennemis, en estiment les intentions et planifient de les contrer (Bathurst, 1993, p.24). En d'autres mots, elle témoigne de l'image qu'une société projette d'elle-même, des ennemis qu'elle perçoit comme menaces, des circonstances dans lesquelles l'usage de la force est jugé légitime, et des moyens stratégiques privilégiés pour contrer ces menaces.

## CHAPITRE II

### LE CORPUS DOCTRINAL : LES ÉNONCÉS DE POLITIQUES ÉTRANGÈRE ET DE DÉFENSE

Les énoncés de politiques étrangère et de défense canadiens représentent d'excellents objets d'analyse afin de comprendre le sens entourant l'usage de la force militaire par le Canada sur la scène internationale. Ils fournissent des éléments clés de la culture stratégique dans la mesure où leur caractère officiel reflète le résultat de luttes politiques internes à l'État au terme desquelles une approche dominante s'est imposée (Berger, 1998, p.20). Considérés séparément, ils ne représentent toutefois que des instantanés («*snapshots*») d'un certain contexte historico-politique exposant les positions d'un gouvernement donné en matière de politique internationale (Hogg, 2004, p.522). En identifiant les récurrences de plusieurs énoncés politiques, répartis sur une période suffisamment longue et élaborés par différents gouvernements, il est en revanche possible de tracer les grandes tendances qui s'en dégagent et qui viennent à former une conception dominante en ce qui a trait à l'usage de la force.

Ce chapitre vise à identifier ces persistances de même que certaines incohérences qui caractérisent cinq énoncés politiques canadiens relatifs au recours à la force militaire sur la scène internationale : *La politique de défense de 1992*, le *Livre blanc sur la défense de 1994*, *Le Canada dans le monde de 1995*, la *Politique de sécurité nationale de 2004* (PSN) et l'*Énoncé de politique internationale de 2005* (ÉPI). L'étendue historique de ce corpus documentaire nous apparaît suffisante pour attester l'existence et expliciter la nature de la culture stratégique du Canada post-guerre froide, au niveau rhétorique à tout le moins.

documentaire nous apparaît suffisante pour attester l'existence et expliciter la nature de la culture stratégique du Canada post-guerre froide, au niveau rhétorique à tout le moins.

Il s'agit de mettre en relief le contexte culturel entourant et donnant un sens aux comportements stratégiques du Canada au cours de cette période. Pour ce faire, les degrés de cohérence, de clarté et de persistance des éléments définitionnels de la culture stratégique canadienne seront évalués à travers quatre questions, qui correspondent aux différentes dimensions de celle-ci. 1) Quelle est la perception de soi? 2) Quelles sont les menaces pour la sécurité du Canada? 3) Dans quelles circonstances est-il jugé légitime de recourir à l'usage de la force pour contrer ces menaces? 4) Quels sont les moyens stratégiques appropriés pour le faire? Ces questions permettront de cerner les liens entre les traits culturels attribués aux Canadiens et les considérations relatives à l'usage légitime de la force militaire par le Canada sur la scène internationale.

Il ressortira de ces énoncés politiques une culture stratégique suffisamment cohérente et persistante (mais relativement imprécise) pour être considérée de nature idéaliste, libérale et défensive. Ainsi, reprenant les termes de notre définition de la culture stratégique, l'ensemble de croyances et d'attitudes collectivement partagées par les Canadiens (sans être statiques, mais plutôt durables) reflètent une conception *idealpolitik* de la guerre.

## 2.1 L'imaginaire collectif canadien

Par leurs pratiques discursives, les agents produisent et reproduisent leurs perceptions d'eux-mêmes, édifiant, réifiant et/ou transformant une identité collective, un imaginaire collectivement partagé<sup>34</sup>. Cet imaginaire façonne les préférences des dirigeants politiques en limitant l'étendue des possibilités jugées acceptables (Elkins et Simeon, 1979, p. 128). Il s'agit de quasi-postulats qui confèrent un sens aux comportements.

---

<sup>34</sup> Benedict Anderson utilise le concept de «communauté imaginaire» comme synonyme d'identité collective (1983).

Les valeurs constituent un élément central sur lequel repose l’imaginaire collectif. Elles désignent les idées évaluatives et normatives qu’une population partage à propos du monde politique (Johnston, 1997, p.162). Elles «structurent l’identité collective de la société canadienne. Ce sont les valeurs dont les Canadiens se réclament et par lesquelles ils se reconnaissent en tant que société» (Michaud, 2005, p.17). En d’autres mots, les valeurs représentent le socle culturel sur lequel s’appuient les croyances et les attitudes d’une collectivité, en l’occurrence, le Canada.

Mis à part *la politique de défense de 1992*, tous les énoncés politiques définissent les valeurs supposées caractériser la société canadienne. *Le Livre blanc de 1994* souligne l’importance de trois principes : l’autorité de la loi, la sécurité collective et la responsabilité d’aider les populations en détresse (Canada, 1994, p.12). Plus explicite, *Le Canada dans le monde* fait état d’un «attachement à la tolérance; à la démocratie; à l’équité et aux droits de la personne; au règlement pacifique des différends; à l’économie de marché, avec ses possibilités et ses défis; à la justice sociale; au développement durable; et à la réduction de la pauvreté» (Canada, 1995, p.2). Abondant dans le même sens, la PSN fait plus particulièrement mention du «rejet absolu de l’intolérance, de l’extrémisme religieux et de la violence» (Canada, 2004, p.1), alors que l’ÉPI stipule que la primauté du droit, la démocratie et une «préoccupation à l’égard d’autrui [sont] des valeurs fondamentales du Canada» (Canada, 2005b, p.27).

Ces valeurs guident le comportement stratégique du Canada<sup>35</sup>. «Nous rassembler autour de ces valeurs, c’est nous donner une boussole pour orienter notre politique étrangère dans un monde où les certitudes absolues ont fait place au doute, à la fois sur ce qui nous attend et sur la voie à emprunter» (Canada, 1995, p.7). L’ÉPI stipule en outre que «[d]ans la voie qu’il se tracera, le Canada sera guidé par ses principaux intérêts, qui sont intimement liés à la nature de sa société et aux valeurs qu’elle incarne. (...) Leur articulation [les intérêts du Canada]

---

<sup>35</sup> Les valeurs sont d’ailleurs considérées être des «beliefs that become motivators for action» (Adams, 2003, p.47), mais ne sont qu’un élément parmi plusieurs qui conduisent à adopter un comportement donné. Ainsi, pour Berns-McGown, la culture politique représente «both the space in which, and the process by which, context and events translate into individual and collective political behaviour» (2005, p.343). L’analyse du contexte culturel entourant l’usage de la force au sein des énoncés politiques permet ainsi de mieux préciser le sens des comportements stratégiques canadiens.

précise doit découler de l'image que nous avons de nous aujourd'hui» (Canada, 2005a, p. 4-5).

Les principes qu'une majorité de Canadiens chérissent agissent comme cadre servant à baliser les actions possibles, voire à en définir la teneur. «Les Canadiens souhaitent que nous fassions valoir et avancer ces valeurs dans le monde», poursuit l'énoncé de 1995. Les éléments sociopolitiques caractérisant la société canadienne à l'intérieur de ses frontières (respect des droits de la personne, primauté du droit, démocratie, tolérance, absence de violence, etc.), de par le caractère universel leur étant attribué, doivent être exportées à l'étranger<sup>36</sup> et guider de façon générale le comportement du Canada sur la scène internationale. Il apparaît donc nécessaire d'aller au-delà des valeurs et de préciser la nature de l'imaginaire collectif canadien en analysant les tendances lourdes qui se dégagent des cinq énoncés.

Quatre principaux éléments définitionnels de l'identité collective canadienne regroupent les valeurs célébrées et promues par les dirigeants politiques : 1) une responsabilité de contribuer activement à la paix internationale; 2) une aversion pour le recours à la violence comme solution aux conflits; 3) une identité ouverte et inclusive; et 4) un désir de distinction identitaire<sup>37</sup>.

### 2.1.1 La responsabilité d'intervenir

«[L]es Canadiens attendent de leur gouvernement qu'il réagisse à la violence et à la souffrance, voire aux génocides, dont ils sont instantanément témoins» (Canada, 1994, p.6). Le Canada ne peut demeurer indifférent face aux conflits internationaux et aux souffrances humaines mondiales. «Le désir d'aider les autres à instaurer la paix procède de valeurs

<sup>36</sup> Pour certains, le Canada entend contribuer à façonner le monde qui l'entoure selon les valeurs qu'il promeut, soit la démocratie et les droits de la personne (Roussel et Robichaud, 2004, p.152). D'ailleurs, la défense de ces valeurs à l'étranger est présentée comme troisième pilier de la politique étrangère canadienne (Canada, 1995) et comme l'un des objectifs de la politique de sécurité nationale (Canada, 2004, p.3).

<sup>37</sup> Il est à noter que ces quatre éléments ne présentent pas de façon exhaustive l'identité collective canadienne, mais témoignent des principaux traits communs explicités par les énoncés politiques étudiés. Ils ne se veulent pas non plus le reflet d'une «réalité» quelconque (s'il en existe une), mais plutôt ce qui apparaît primordial dans la description de la société canadienne telle que présentée par les différents énoncés politiques.

profondément ancrées dans l'âme canadienne, parmi les plus précieuses que nous avons en commun» (Canada, 1995, p.12) L'altruisme de ses ressortissants et le désir de préserver sa réputation à l'étranger amène le Canada à s'identifier comme un pays «internationaliste».

L'altruisme des Canadiens se reflète non seulement par le programme canadien d'aide au développement, qui se veut l'«expression des valeurs qui nous sont chères – notre sens de la justice, notre désir d'aider» (Canada, 1995, p.8), mais également par un souci de faire contribuer les FC à la sécurité internationale (Canada, 1994, p.28). L'énoncé de 1992 souligne d'ailleurs avec fierté le déploiement de plus de 80 000 soldats canadiens dans près de 30 opérations militaires depuis 1947, dont cinq post-1991 (Canada, 1992, p.36).

L'isolationnisme est ainsi rejeté d'emblée. La sécurité et l'identité du Canada dépendent d'une préoccupation pour la protection de l'ensemble des nations composant la communauté internationale (Canada, 1992, p.5).

Les Canadiens sont, par nature, internationalistes; ils ne sont pas isolationnistes. Nous sommes les héritiers d'une remarquable tradition de service à l'étranger, et fiers du prix Nobel de la paix décerné à Lester B. Pearson. Au-delà de l'insigne honneur qu'il rendait à ce grand Canadien, il marquait aussi la reconnaissance de la nouvelle personnalité de notre pays sur la scène internationale. Trente ans plus tard, les Canadiens ont eu de nouveau l'occasion de s'enorgueillir de leur contribution à la cause de la paix, lorsque le prix Nobel est venu saluer l'oeuvre des soldats de la paix (Canada, 1994, p.28).

Les «succès» passés, dont le règlement de la Crise de Suez de 1956 représente un exemple majeur, font ainsi écho à l'activisme volontaire des Canadiens sur la scène internationale. Le passé «internationaliste» du Canada amène à écarter la possibilité de rester neutre vis-à-vis des enjeux internationaux. La responsabilité de contribuer à la paix et à la sécurité internationales constitue donc un trait majeur de l'identité collective du Canada.

[N]ous voulons apporter une véritable contribution qui permette de prévenir ou de mettre fin aux conflits, et d'accroître le bien-être des individus partout dans le monde. Cela peut sembler naïvement altruiste, mais ce n'est pas le cas. Il s'agit plutôt d'une doctrine fondée sur l'action qui, pendant des décennies, a forgé le caractère international de notre pays, et qui nous sera encore plus utile dans le monde en pleine évolution d'aujourd'hui (Canada, 2005a, avant-propos).

Les interventions militaires sont en outre sources de respect et d'influence. «[L]e Canada risquerait fort de perdre en respect et en influence à l'étranger s'il cessait de participer de manière significative à la défense de l'Amérique du Nord, de ses alliés européens et des nations victimes de l'agression, ailleurs dans le monde» (Canada, 1994, p.12). Le titre et le contenu de l'ÉPI abondent en ce sens. «De fait, les Canadiens ne se sont jamais contentés de se reposer sur leurs lauriers. Du rôle joué par Lester B. Pearson dans la création de missions de maintien de la paix à notre contribution en tant que membre de la Force internationale d'assistance à la sécurité de l'OTAN en Afghanistan, le Canada fait sa part dans la communauté internationale» (Canada, 2005, p.4). Il s'agit de «faire honneur [aux] réalisations historiques dans les affaires internationales [et ainsi d']apporter une contribution distincte au renforcement de la sécurité et de la prospérité au XXI<sup>e</sup> siècle» (Ibid, p.34).

Les interventions militaires contribuent par le fait même au renforcement de la réputation internationale du Canada. Elles font écho à l'«excellente réputation [du Canada] dans le renforcement des capacités internationales et dans les opérations de maintien de la paix» (Canada, 2004, p.57). Le devoir d'intervenir, rappelle Joe Clark, est ainsi devenu «une obligation envers nous-mêmes, puisqu'il constitue la base sur laquelle repose la réputation internationale» du Canada (Clark, 1997, p.542). La riche tradition du Canada dans les affaires internationales est dès lors jugée accroître l'influence et le prestige du pays à l'étranger, et exige que les actions futures réfléchissent les actions passées, du moins telles qu'elles sont présentées par les énoncés.

Cette responsabilité d'agir est de nature morale. «[L]es Canadiens sont des gens de cœur, et nous pensons qu'il faut aider ceux qui sont moins privilégiés que nous, même lorsque nos intérêts ne sont pas directement menacés». Et lorsque le Canada intervient, il contribue à «améliorer la vie d'innombrables personnes partout dans le monde» (Canada, 2005b, p.27). Le devoir moral de contribuer à la paix internationale, explicitement inscrit dans les énoncés politiques, reflètent ainsi les considérations humanitaires des Canadiens, posées en tant que valeurs fondamentales de la société (Stairs, 2003, p.241), et conduisent à un sentiment d'obligation d'agir (Stairs, 1999, p.391). Ce dernier fait donc écho à une certaine acceptation

populaire<sup>38</sup>. Sa réification par les dirigeants politiques contribue quant à elle à son internalisation. Par exemple, le mythe entourant les efforts de maintien de la paix du Canada contribue à forger une telle image de soi (Stairs, 2003, p.252). Il œuvre donc dans le sens d'un renforcement de l'identité collective canadienne.

### 2.1.2 L'aversion pour le recours à la violence

Le Canada est constamment présenté dans les énoncés politiques comme un pays répudiant la violence et les conflits. La PSN évoque le passé de plusieurs immigrants canadiens pour justifier une conception de soi qui rejette toute forme de violence ou de conflit. Leur arrivée au Canada «provient du fait [qu'ils] ont fui des situations d'intolérances et de violence» (Canada, 2004, p.2). L'énoncé de 1992 souligne quant à lui que les conflits sont «répréhensibles» de nature, et entrent en contradiction avec la volonté du Canada de préserver et de renforcer la paix (Canada, 1992, p.5). Enfin, l'ÉPI affirme qu'«[a]ucune circonstance ne justifie le recours à la violence comme instrument de changement politique, de l'intérieur comme de l'extérieur» (Canada, 2005a, p.4).

L'histoire et la nature de la société canadienne apparaissent fournir les outils et la volonté de régler pacifiquement les conflits. «[N]ous nous révélons toujours capable d'adapter notre union politique et sociale, et de résoudre pacifiquement les différends, ce qui est remarquable» (Canada, 2005a, p. 4). Les compromis atteints en 1774 (date de signature de l'Acte de Québec) à propos des différends linguistiques et ethniques sont considérés avoir façonné la société canadienne d'une telle façon que le sens du compromis et de la négociation sont dorénavant profondément ancrés dans les valeurs canadiennes (Ibidem).

Les conséquences stratégiques d'une telle conception de soi sont de taille. Le sentiment d'aversion pour le recours à la violence semble conduire à préférer le règlement pacifique des différends sur la scène internationale. Il abonde dans le sens d'une vision du Canada présenté

---

<sup>38</sup> Par exemple, pour une majorité de Canadiens, l'une des priorités de la politique étrangère canadienne devrait être d'empêcher les violations des droits de la personne (Munton, 2002-2003, p. 165). En outre, plus de 92% des Canadiens appuient l'idée d'intervenir afin de venir en aide aux populations souffrant de famine (IRG et CD & FAI, 2004, p. 26). Enfin, Pierre Martin et Michel Fortmann estiment que les Canadiens ont une vision internationaliste du monde qui les entoure (1995).

comme un «médiateur international efficace» (Canada, 1995, p.5). Il forme les bases culturelles de la devise «paix, ordre et bon gouvernement» (Canada, 2004, p.50)<sup>39</sup>, qui se traduit sur la scène internationale par un attachement au droit international et par une volonté d'établir et de préserver la stabilité (Canada, 1992, p.5; Canada, 1994, p.12; Canada, 1995, p.5; Canada, 2005a, p.4). Nous reviendrons plus loin sur les moyens stratégiques privilégiés par le Canada. Il convient en revanche de souligner pour l'instant qu'une telle conception de la violence et des conflits, cumulée à un sentiment de responsabilité de renforcer et de préserver la paix sur la scène internationale, témoigne d'une perception «idéaliste» de la guerre, selon laquelle celle-ci est jugée aberrante et évitable (Johnston, 1996, p.223).

Cette considération apparaît paradoxale en ce qu'elle contraste avec la glorification du passé militaire du Canada. Par exemple, l'ÉPI fait état de plusieurs batailles militaires canadiennes (Vimy, Ortona, Kap'vong, Golfe persique, Balkans, Afghanistan, etc.), missions qui «sont devenues des symboles du sacrifice et de la bravoure des Canadiens» (Canada, 2005b, p.27). Le *Livre blanc de 1994* mentionne dans la même veine qu'«[a]u cours des quatre-vingts dernières années, plus de 100 000 Canadiens sont tombés aux côtés de leurs alliés au cours de combats pour la défense collective de valeurs communes» (Canada, 1994, p.13). Ainsi, autant les interventions des FC sont sources de fierté pour l'imaginaire collectif canadien, autant les raisons de leur déploiement devront prendre en considération le sentiment d'aversion pour le recours à la violence (voir sect. 2.3). L'on pourrait croire qu'il s'agit là d'une certaine incohérence entre ces deux éléments définitionnels de l'imaginaire collectif canadien, mais l'aversion pour le recours à la violence fait en sorte que les opérations militaires qui sont sources de fierté pour les Canadiens ont toutes eues pour objectif d'œuvrer pour la paix et la sécurité internationales. En d'autres mots, elles reflètent l'idée de «violence nécessaire».

### 2.1.3 Une société ouverte et inclusive

La société canadienne est dépeinte dans les énoncés comme étant, par essence, ouverte et inclusive. Cette ouverture est de deux ordres : économique et sociale. D'abord, la prospérité

---

<sup>39</sup> Ces trois principes constituent la devise canadienne. Ils représentent en ce sens le credo sur lequel s'établit la politique étrangère canadienne (voir à ce sujet Hawes, 1984, p.8; Nossal, 1997, p.143; Roussel et Robichaud, 2004, p.151).

de l'État marchand qu'est le Canada est due à son ouverture économique. «[L]a prospérité du Canada repose sur son commerce libre avec d'autres États» (Canada, 1994, p.3). L'ÉPI en précise les effets bénéfiques : «notre ouverture au commerce, à l'investissement et aux individus favorise un apport industriel et des produits de consommation concurrentiels et efficaces, de nouvelles technologies, de nouvelles activités en recherche et développement, ainsi que le capital humain dont nous avons besoin pour entretenir notre croissance continue» (Canada, 2005a, avant-propos). L'ouverture économique est ainsi très profitable pour la société canadienne. «[L]e Canada occupe une position de leader parmi les sociétés ouvertes, avancées, qui ont de plus en plus d'influence dans le monde alors que le pouvoir mondial se disperse et se définit de plus en plus en termes économiques» (Canada, 1995, p.2). En d'autres mots, le Canada est décrit comme étant un pays dont l'ouverture aux échanges économiques profite aux Canadiens et contribue à l'image de leader du pays sur la scène internationale, au point où sa population fait preuve d'un «attachement à l'économie de marché» (Ibidem).

Cet effet bénéfique double se reflète par un désir d'ordre international stable et régulé par le droit (Canada, 1992, p.5). Dans un contexte mondial où l'influence et la puissance des États dépendront «de plus en plus sur les relations économiques et commerciales entre pays et entre régions [et] dans un monde où la prospérité dépendra de plus en plus de l'expansion du commerce, la politique étrangère sera influencée chaque jour davantage par les pressions intérieures visant l'instauration d'un climat international plus propice au commerce, et donc plus ouvert et plus équitable» (Canada, 1995, p.5). Cette considération en faveur d'une plus grande équité se traduira par un abandon volontaire de la souveraineté économique au profit d'un ordre régulé par «des règles contraignantes [qui] constituent à la fois la meilleure garantie d'une plus large coopération et la meilleure protection contre l'unilatéralisme» (Canada, 1995, p.4). La conception interne de la prospérité du Canada témoigne ainsi d'un besoin de concertation et de collaboration au niveau mondial afin de limiter les entraves au commerce.

Elle pose également la qualité de la relation canado-américaine comme principal indicateur du degré d'ouverture économique et facteur décisif de la prospérité canadienne. Marché

primordial de l'économie canadienne<sup>40</sup>, les États-Unis, imposent une considération énorme à l'égard de la perméabilité de la frontière commune et influencent dès lors la conception canadienne de la prospérité et de l'ouverture économique mondiale. L'accent est considérablement tourné vers Washington, expliquant l'importance de la qualité du «partenariat nord-américain» dans chacun des énoncés politiques.

À l'ouverture économique, s'ajoute l'inclusion sociale comme élément définitionnel de l'imaginaire collectif. «Nous sommes opposés à la stigmatisation d'une collectivité, quelle qu'elle soit, et rejetons l'hypothèse qu'il soit nécessaire de restreindre notre diversité ou notre ouverture aux nouveaux venus pour une question de sécurité» (Canada, 2004, p.2). La diversité culturelle caractérisant la population canadienne est ainsi présentée de façon à valoriser le pluralisme, la tolérance, le pragmatisme et le respect des droits de minorités, toutes considérées être des valeurs chères aux Canadiens<sup>41</sup>. «Dans un pays comme le Canada, les citoyens s'unissent autour de la nationalité civique qu'ils partagent, nationalité qui repose sur les valeurs de tolérance, de respect du droit et de compromis intelligent qui leur sont communes» (Canada, 1995, p.7). La capacité historique du Canada d'avoir pu édifier un État fédéral, multiculturel, pacifique et stable, et ce malgré la diversité de la provenance de ses ressortissants, est constamment mise en valeur. L'histoire et les valeurs canadiennes témoignent d'une capacité à régler pragmatiquement et pacifiquement les différends (linguistiques, ethniques, religieux, etc.), mais occasionnent également un besoin constant de réification d'une identité collective capable de rassembler la population autour d'idéaux et de symboles uniques et distinctifs.

#### 2.1.4 Solidarité transatlantique et distinction nationale

Les énoncés politiques dépeignent le Canada comme un ardent défenseur des valeurs partagées avec leurs alliés, en raison des liens historiques, culturels, économiques et politiques qui les unissent. Toutefois, ils divergent au niveau de qui fait partie d'une telle

---

<sup>40</sup> «Avec environ les quatre cinquièmes des exportations et les deux tiers des importations, les États-Unis sont le premier partenaire commercial du Canada» (Canada, 2005c, p.5). Par exemple, selon les données (imports et exports) du U.S. International Trade Commission (2003), 2,24 milliards de dollars (US) de marchandises transitent quotidiennement entre les deux pays.

<sup>41</sup> Seule *La politique de défense de 1992* demeure muette à l'égard de ces valeurs.

communauté d'États. *La politique de défense de 1992* fait état des «pays dont nous partageons les principes politiques, les structures économiques et les valeurs sociales, et auxquels nous lient l'histoire et la tradition» (Canada, 1992, p.5), sans toutefois préciser davantage qui sont ces pays. Cependant, si l'on considère l'accent mis, tout au cours du document, sur l'Alliance transatlantique (OTAN), il apparaît clair que c'est à ses pays membres que l'on fait référence lorsqu'on affirme l'importance de la «sécurité collective» pour le Canada. Cette considération rejoint l'idée d'Atlantisme, qui estime que le Canada partage, plus particulièrement avec les États-Unis et la Grande-Bretagne, de nombreuses valeurs (démocratie, primauté du droit, respect des droits de la personne, etc.), des traditions ainsi qu'une histoire commune (Roussel, 1998; Haglund, 2000a, p.100-105). Un sentiment d'appartenance unique à l'égard de ces deux pays découle ainsi de cette situation, définissant le Canada en terme transatlantique plutôt que strictement national.

*Le Livre blanc de 1994* se distance légèrement de cette communauté nord-atlantique. Bien qu'il fasse grand cas de la contribution canadienne à «la défense de la liberté et de la démocratie dans le cadre de ses alliances» (Canada, 1994, p.3), le principe de «sécurité collective» fait davantage écho à l'ONU qu'à l'OTAN, ce dernier étant relégué au second plan (Bland, 1997, p.284). L'énoncé justifie cette évolution en ces termes : «Les valeurs et les intérêts du Canada sont désormais d'ordre mondial, et ses forces armées se doivent de contribuer à la sécurité internationale» (Canada, 1994, p.28).

Poursuivant sur cette évolution, *Le Canada dans le monde* met définitivement l'accent sur une «conception élargie de la sécurité» (Canada, 1995, p.13), abondant dans le sens d'un sentiment d'appartenance à l'ensemble des membres de la communauté internationale qui partagent les valeurs canadiennes. «Le Canada ne pourrait s'isoler d'une communauté internationale faisant peu de cas de certaines valeurs qui fondent notre identité» (Canada, 1995, p.8). En ce sens, le principe de «sécurité collective» outrepassé les membres de l'Alliance atlantique et pose clairement l'appartenance du Canada à un ensemble plus vaste<sup>42</sup>.

---

<sup>42</sup> C'est d'ailleurs à partir de l'énoncé de 1995 que l'on insère le concept de «sécurité humaine collective». Il s'agit de «promouvoir la démocratie, le bon gouvernement, les droits de la personne, la règle de droit, et l'instauration de la prospérité par le développement durable» partout dans le monde (Canada, 1995, p.7). Cette volonté repose sur une conception de soi beaucoup plus élargie, qui impose comme objectif d'étendre les

Cet élargissement géographique du sentiment d'appartenance culmine avec l'ÉPI en 2005, où les Canadiens y sont présentés comme des «fiers citoyens du monde», de par leurs responsabilités d'ordre mondial (Canada, 2005a, avant-propos).

*Le Canada dans le monde* introduit également un élément nouveau qui perdurera jusqu'à l'ÉPI : la volonté de souligner le caractère distinct de la société canadienne vis-à-vis de ses alliés. Des expériences historiques et des traits socioculturels uniques caractérisent les Canadiens. «L'histoire du Canada comme puissance non coloniale, champion du multilatéralisme constructif et médiateur international efficace, étaye un rôle important et distinctif parmi les nations qui essayent de bâtir un ordre nouveau et meilleur» (Canada, 1995, p.6). Cette distinction par rapport aux autres nations est jugée renforcer l'image du Canada sur la scène internationale. À «moyen et à long terme, un pays qui ne projette pas une image clairement définie de ce qu'il est et représente, est un pays voué à l'anonymat sur la scène internationale. Seule la culture canadienne peut exprimer la singularité de notre pays bilingue, multiculturel, profondément marqué par ses racines autochtones, le Nord, les océans et sa propre immensité» (Canada, 1995, p.8).

L'ÉPI poursuit sur cette tendance nationaliste, mais la centre plus spécifiquement en rapport avec les États-Unis. Il y est considéré que la relation privilégiée que le Canada entretient avec les États-Unis tient davantage d'une proximité géographique que de valeurs communes. Bien qu'il soit admis que les deux pays partagent des «valeurs démocratiques et libérales» (Canada, 2005a, p.1), on y indique que «[n]os points de vue et nos valeurs divergent parfois» (Canada, 2005a, avant-propos). L'énoncé fait ainsi valoir l'unicité du modèle sociétal canadien vis-à-vis de celui privilégié par les États-Unis. En plus de répéter l'autonomie politique du Canada quant à ses choix stratégiques, il caractérise les différences entre les deux sociétés en terme de «points de vue» et de «valeurs», mais ne précise pas davantage la nature de ces divergences. L'hyperpuissance des États-Unis (militaire, économique et culturelle), leur proximité géographique et les liens économiques étroits qu'entretiennent les

---

principes et les valeurs qui sont chères aux Canadiens afin d'établir un «ordre fondamentalement pluraliste et ouvert» (Stairs, 2000, p.15). Cette conception de soi amènera à une nouvelle définition des menaces pesant sur le Canada, élément sur lequel nous reviendrons (voir 2.2).

deux pays sont tels qu'ils obligent une coopération soutenue. En revanche, le caractère unique et distinct du Canada se doit d'être souligné afin de rappeler qu'il détient un «pouvoir décisionnel souverain» (Canada, 2005a, p.6). Dans cette perspective, «Canadians continue to use Americans as the 'other' against which they define their 'imagined community'» (Thompson, 2003, p.18).

L'évolution du rapport identitaire au sein des énoncés politiques souligne les lacunes quant à la capacité du Canada de se forger une identité collective suffisamment claire et forte depuis la fin de la guerre froide. D'abord marquée par un attachement à l'Alliance atlantique, référent identitaire par excellence au cours de la guerre froide, l'identité collective s'est graduellement ouverte à d'autres communautés, au fur et à mesure que les valeurs collectivement partagées par les Canadiens se sont répandues ailleurs dans le monde et que la société canadienne elle-même se composait d'individus provenant de plus en plus de pays différents. À mesure que cette ouverture identitaire progressait, un besoin constant de se distinguer, d'affirmer la «différence» canadienne, s'est fait sentir, ravivant de ce fait un nationalisme fondé sur des particularités tel que le caractère multiculturel et pluraliste de la société canadienne.

En somme, de façon générale, la société canadienne est dépeinte par les énoncés politiques post-guerre froide comme étant de nature altruiste, pacifique, inclusive et distincte. Cette image repose sur l'activisme du Canada sur la scène internationale, où les FC jouent un rôle considérable. Par sa volonté de régler pacifiquement les conflits, le Canada fait preuve d'une externalisation de ses valeurs internes (dont la devise paix, ordre et bon gouvernement résume l'essentiel du corpus). Il témoigne également d'une identité ouverte et inclusive, dont les assises résident sur la nature de l'économie, sur des expériences historiques uniques et sur une riche diversité culturelle. Cette ouverture identitaire pose en revanche comme corollaire un souci de préciser la nature de l'identité canadienne par l'entremise d'un rapport d'altérité vis-à-vis des États-Unis.

Les conséquences stratégiques qui découlent d'un tel imaginaire collectif sont nombreuses. Mais avant d'en préciser la nature, il convient de souligner de quelle façon les certitudes que

peut apporter une telle perception de soi contrastent avec les incertitudes qui composent le contexte international post-guerre froide.

## 2.2 Les menaces à la sécurité du Canada

Tous les énoncés politiques émettent un même constat : le contexte international post-guerre froide est source d'incertitudes, d'instabilité, voire de désordre généralisé. Certes, la fin du conflit Est-Ouest témoigne du «triomphe pacifique de la démocratie» (Canada, 1995, p.1) et de l'économie de marché. L'ouverture politique et économique mondiale qui en résulte a profondément transformé la nature des rapports internationaux. *La politique de défense de 1992*, rédigée aux lendemains de l'implosion de l'Union soviétique, en constate déjà certains de ses effets bénéfiques pour la sécurité internationale. Les Nations unies, disposant de davantage de latitude que durant la guerre froide, ont enregistré des «succès notables – en Afghanistan, en Amérique centrale, en Angola, en Namibie, en Haïti et au Cambodge» (Canada, 1992, p.4). L'expulsion de l'Irak du Koweït «a été un succès encore plus retentissant pour la sécurité collective sous les auspices de l'ONU : elle a restauré à la fois l'aptitude de la communauté mondiale à faire respecter, par une action conjointe, les principes contenus dans la charte des Nations unies» (Ibidem). Aussi, outre le règlement de conflits régionaux, d'autres succès ont été enregistrés en matière d'armements nucléaires. L'effondrement de l'Empire soviétique a notamment «permis des progrès considérables en matière de contrôle des armements», de même que mesures de réduction de ces armements (Canada, 1994, p.3-4).

Enfin, le plus grand «succès» de la fin de la division idéologique Est-Ouest réside dans la réduction des «risques de guerre nucléaire mondiale» (Canada, 1995, p.1). En effet, «[l]a désintégration de l'Union soviétique a considérablement réduit la menace d'anéantissement par les armes nucléaires qui pesait sur le Canada et ses alliés depuis plus de quarante ans» (Canada, 1994, p.3). Le Canada n'est ainsi plus l'objet d'une menace militaire directe comme c'était le cas depuis 1947.

Toutefois, ces considérations positives du contexte post-guerre froide demeurent marginales par rapport aux menaces qui pèsent sur la sécurité du Canada depuis 1990. La menace d'un conflit mondial a fait place à la possibilité d'une multitude de conflits régionaux<sup>43</sup>. «Si l'on évolue vers un monde plus sûr, principalement caractérisé par la quasi-disparition de la menace de guerre mondiale, un mouvement inverse s'alimente de la persistance des conflits intra-étatiques et interétatiques» (Canada, 1994, p.3). Au niveau interétatique, les conflits de longue date qui perdurent, par exemple, entre l'Inde et le Pakistan, l'Érythrée et l'Éthiopie, de même que ceux qui sont survenus, telle que l'invasion de l'Irak au Koweït, demeurent inquiétants dans tous les énoncés. En revanche, ils n'occupent pas une place importante dans l'échelle des menaces considérées. Les conflits intra-étatiques de même que les menaces de nature asymétriques accaparent beaucoup plus d'attention.

Les tensions idéologiques ont fait place à un contexte international où l'instabilité prime sur les certitudes qu'offrait auparavant la délimitation territoriale des menaces. Ainsi, les préoccupations de la guerre froide «ont fait place à de nouvelles menaces plus complexes» dans les années 1990 (Canada, 2005b, p.5). Elles proviennent autant d'acteurs étatiques que non étatiques et sont de nature interdépendante et mondiale. Il en résulte une incapacité à «prédire exactement sous quelles formes elles pourraient se concrétiser» (Canada, 2005b, p.19). Les énoncés politiques font ainsi état de menaces de nature environnementale, démographique (accroissement de la population mondiale), socio-économique (disparité de plus en plus importante entre les riches et les pauvres), criminelle (trafic de stupéfiant), ethnique et religieuse, migratoire, pandémique, de même que la rareté des ressources naturelles. L'ampleur et l'étendue de ces menaces appellent dès lors le Canada à élargir sa conception de la sécurité (Canada, 1992, p.3). Le caractère «multidimensionnel» de la sécurité fait dorénavant en sorte que la sécurité des Canadiens est directement liée à la sécurité de l'environnement international (Canada, 1994, p.34; Canada, 2004, p.3). L'ÉPI présente de façon imagée cette situation : «Les événements qui surviennent à l'étranger peuvent affecter la sécurité des Canadiens à un niveau sans précédent. Les lignes de front

---

<sup>43</sup> Seule *La politique de défense de 1992* envisage le déclenchement d'une guerre mondiale, probablement du fait de sa proximité temporelle avec la dissolution de l'URSS. Il y est affirmé que «le risque de voir un différend régional se transformer en crise susceptible d'entraîner les grandes puissances s'est, lui, sans doute accru, précisément du fait même de la disparition des deux blocs» (Canada, 1992, p.8).

d'aujourd'hui s'étendent des rues de Kaboul aux voies ferrées de Madrid, et jusqu'à nos propres villes canadiennes» (Canada, 2005b, p.5). La sécurité du Canada est dès lors considérée non plus strictement en termes national, mais plutôt de manière résolument mondiale.

Malgré le caractère flou et vaste des menaces, les énoncés politiques traitent notamment, bien que de façon inégale, de trois sources d'insécurité pesant sur le Canada dans la période post-guerre froide : 1) le terrorisme international; 2) les États en déliquescence; et 3) la prolifération d'armes de destruction massive (ADM)<sup>44</sup>.

### 2.2.1 Le terrorisme international

Le terrorisme est présenté par chacun des énoncés politiques comme une menace à la sécurité du Canada, mais on ne lui accorde pas une considération similaire. Ce n'est qu'à partir de la PSN, rédigée suite aux attentats terroristes de septembre 2001, qu'il fait l'objet d'une attention hautement prioritaire. Dans les énoncés de 1992, 1994 et 1995, le terrorisme est lié à la menace que pose l'extrémisme religieux. Ses racines sont de plusieurs ordres. L'absence d'un régime politique démocratique, d'une économie de marché (ou l'échec de leur application) et la surpopulation mondiale sont considérées, en 1992, mener à un accroissement du terrorisme (Canada, 1992, p.3-5). En 1994, on ne fait que constater l'augmentation de «la puissance des groupes fondamentalistes» (Canada, 1994, p.6), alors qu'en 1995, on estime que ce constat provient de situations politiques anarchiques (où aucune autorité politique légitime n'est reconnue) et de divisions ethniques et religieuses au sein de certains États (Canada, 1995, p.2 et 7).

La PSN stipule quant à elle que le terrorisme «peut être motivé par diverses causes», mais spécifie plus particulièrement quatre formes de terrorisme pouvant menacer les Canadiens : l'extrémisme religieux, les mouvements sécessionnistes violents, le terrorisme parrainé par

---

<sup>44</sup> En fait, aucun des énoncés publiés avant le 11 septembre 2001 n'identifient clairement les menaces qui pèsent sur le Canada. Ils font plutôt mention d'une pluralité de menaces pouvant miner directement ou non le pays, sans préciser si certaines sont plus probables que d'autres. Les trois menaces abordées ici représentent les menaces jugées, dans les énoncés de 2004 et de 2005, porter atteinte à la sécurité du Canada. Elles font néanmoins toutes échos aux mêmes sources d'insécurité.

un États, ainsi que l'extrémisme à l'intérieur d'un pays (Canada, 2004, p.7). À l'instar de la PSN, l'ÉPI affirme, sans toutefois en offrir de définition, que le terrorisme s'impose comme principale source de menace contre les Canadiens et ce, pour encore longtemps. «Le risque d'un autre attentat terroriste en Amérique du Nord reste élevé, d'où une vulnérabilité avec laquelle les Canadiens devront probablement vivre pendant longtemps, d'autant plus que les réseaux terroristes internationaux cherchent de nouveaux moyens de frapper des innocents. Certains Canadiens se sentent peut-être à l'abri de tels dangers, mais en vérité nous ne le sommes pas» (Canada, 2005a, p.7). Ce faux sentiment d'invulnérabilité est également reproché aux Canadiens dans la PSN. On y indique que «[n]ous vivons dans un monde où le danger est omniprésent, même si la grande sécurité de la vie au Canada par rapport à d'autres pays a tendance à occulter les nombreux dangers qui nous guettent» (Canada, 2004, p.6).

Bien que peu traité dans les énoncés publiés avant le 11 septembre 2001, le terrorisme apparaît néanmoins constituer une menace importante pour le Canada dans la période post-guerre froide, dans la mesure où il rejoint les préoccupations véritables, mais implicites, des énoncés post-2001 liées à cette menace. Le Canada n'est effectivement pas menacé directement par le terrorisme; ce sont plutôt ses effets négatifs sur la stabilité internationale qui sont jugés miner la sécurité des Canadiens. Qu'il s'agisse d'entraves potentielles aux échanges commerciaux et à la libre circulation des individus, de violations possibles des droits fondamentaux des individus et/ou de situations d'instabilité politique interne, le terrorisme est source d'insécurité en ce qu'il occasionne des effets néfastes pour l'ordre pacifique international.

[Le terrorisme] peut retarder le développement économique et perturber les axes du libre-échange et du commerce. Il peut déstabiliser des gouvernements ou les pousser à adopter des politiques défensives qui limitent les droits et libertés démocratiques. Il peut détruire l'esprit de compromis fragile tellement essentiel pour régler des différends de longue date (Canada, 2005a, p.13).

L'on constate de cette appréciation de la menace terroriste en 2005 une étroite ressemblance avec celle formulée en 1992. En plus de remettre en question l'ordre politique et économique nécessaire à un environnement politique stable, le terrorisme résulte de l'échec même de ces principes. «Lorsque le passé est un échec et que l'avenir s'annonce sombre, l'intégrisme peut

apparaître comme le dernier recours possible, en particulier quand l'expérience de la démocratie et de l'économie de marché n'a pas donné les résultats escomptés» (Canada, 1992, p.3). C'est donc l'ouverture politique et économique qui semble constituer une condition fondamentale à la sécurité des Canadiens puisque son non respect peut engendrer des violations des droits fondamentaux de la personne et perturber la stabilité nécessaire à la prospérité mondiale. «L'histoire montre que les pires violations des droits de la personne sont commises dans des sociétés closes. Par contre, les sociétés ouvertes au commerce, aux flux financiers, aux mouvements de population, à l'information et aux idées sur la liberté et la dignité humaine, tendent à mieux protéger ces droits» (Canada, 1995, p.36).

En définitive, ce sont les effets indirects du terrorisme qui constituent une véritable menace pour le Canada, i.e. l'isolationnisme politique, le protectionnisme économique et le repli sur soi. La démocratie, l'économie de marché, la primauté du droit et le respect des droits de la personne – certaines des valeurs formant le socle culturel du Canada – sont menacées par de telles situations. Le principal danger du non respect de ces normes est d'entraîner l'instabilité interne, puis externe aux frontières des États, puisque, comme le prouve le cas canadien, de leur respect interne découle un environnement externe stable, prospère et sécuritaire.

### 2.2.2 Les États en déliquescence

Une seconde menace identifiée par les énoncés politiques réside dans l'effondrement politique des États. Présentée alternativement comme «États en faillite», «États en déroute», «États déliquescents», cette menace, que nous nommerons ici d'«États en déliquescence», est considérée provenir, tout comme le terrorisme d'ailleurs, de «situations explosives, qui ont à leur source des conflits ethniques, la disparité économique, des revendications territoriales et l'instabilité politique intérieure» (Canada, 1992, p.11). Dans le *Livre blanc de 1994*, on affirme que la menace que pose «[l]'effondrement de l'autorité politique dans certains États représente une autre source d'instabilité» (Canada, 1994, p.5). La pauvreté, la fermeture de la société et les disparités économiques sont aux sources de cette instabilité (Canada, 1995, p.6). En 2004, le Canada juge que le «nombre croissant» d'États en déliquescence provient de «structures gouvernementales faibles ou corrompues» (Canada, 2004, p.7). L'ÉPI est encore

plus explicite, citant les exemples de la Somalie, de l'Afghanistan, d'Haïti et du Soudan, soulignant «l'incapacité [de ces États] à conserver le pouvoir politique, à assurer la sécurité et d'autres services essentiels, ainsi qu'à protéger les libertés civiles fondamentales» (Canada, 2005b, p.5).

Les effets de telles situations menacent la stabilité et la sécurité internationales, et, conséquemment, celle des Canadiens. L'afflux de réfugiés, le trafic de stupéfiants (Canada, 1992, p.12; Canada, 2005b, p.6), les massacres ethniques ou religieux (Canada, 1994, p.6) et, de façon plus générale, les crises politiques ou humanitaires (Canada, 1995, p.2; Canada, 2005a, p.14), figurent parmi ces effets déstabilisant l'ordre international. Dans un contexte où «[n]otre propre sécurité, notamment au plan économique, est de plus en plus tributaire de la sécurité des autres» (Canada, 1995, p.10), ces effets indirects des États en déliquescence menacent la sécurité du Canada. Par exemple, «[u]n État délinquant ou en voie de délinquance peut être un refuge pour des terroristes, ce qui peut constituer une menace pour la sécurité des Canadiens» (Canada, 2004, p.6). Ils sont aussi des terrains fertiles pour le crime organisé (Canada, 2005b, p.6). Bref, les effets indirects des États en déliquescence menacent non seulement les populations locales et régionales, mais peuvent également «menacer directement la population canadienne» (Canada, 2005b, p.27). En n'assurant pas leur propre stabilité interne et en violant les droits fondamentaux de leur population, certains États contribuent donc à l'insécurité du Canada parce qu'ils sont source d'instabilité internationale.

### 2.2.3 La prolifération d'armes de destruction massive

Depuis l'effondrement de l'Union soviétique, une grande quantité d'armes de destruction massive demeure largement incontrôlée (Canada, 1995, p.2)<sup>45</sup>. La menace que pose la prolifération de ces armements est de deux ordres. D'abord, certaines puissances étatiques locales tentent d'acquérir des ADM (Canada, 1992, p.38). La possession de telles armes par des «régimes parias» est particulièrement inquiétante (Canada, 1994, p.7). Certains États sont

---

<sup>45</sup> L'on entend par «armes de destruction massive» les armes nucléaires, biologiques, chimiques, bactériologiques et radiologiques.

plus menaçants que d'autres. La Corée du Nord, l'Asie du Sud (l'Inde et le Pakistan) et le Moyen-Orient (implicitement l'Iran) sont considérés être les États les plus susceptibles d'utiliser (ou d'acquérir, selon le cas) des ADM (Canada, 1995, p.2; Canada, 2005a, p.16). Ils menacent la sécurité internationale de plusieurs façons. «[L]eur introduction dans des régions où la situation est explosive nuit à la stabilité, présente une menace pour les États voisins, voue à l'échec les initiatives de contrôle des armements et complique les plans et les opérations militaires» (Canada, 1994, p.7).

Outre à des États, la diffusion d'ADM à des acteurs non étatiques menace également la stabilité internationale, et donc le Canada<sup>46</sup>. Des «forces nouvelles libérées par les conflits locaux et la criminalité internationale» menacent la stabilité régionale et mondiale (Canada, 1995, p.2). Ce sont plus précisément des organisations criminelles et terroristes qui représentent une menace pour le Canada, en ce qu'ils contribuent à la prolifération, voire à l'utilisation de ces armes (Canada, 1995, p.2; Canada, 2004, p.7; Canada, 2005a, p.16). Les répercussions pour la sécurité du Canada résident cependant moins dans la probabilité d'une attaque en sol canadien (qui n'est jamais explicitement envisagée), que dans les effets potentiels pour la stabilité internationale, à laquelle la sécurité du Canada est étroitement liée. «Les répercussions matérielles de ce type d'attaque ne respecteraient pas les frontières et auraient des incidences marquées sur l'économie mondiale» (Canada, 2004, p.7). D'un point de vue économique, les mêmes conséquences déstabilisatrices que celles qui ont trait au terrorisme et aux États en déliquescence menacent ainsi le Canada, notamment par la fermeture potentielle des frontières à la libre circulation des biens et des individus.

Enfin, il est à noter que le terrorisme international apparaît représenter un menace sous forme de continuum, dans la mesure où il est étroitement associé à la menace que pose la prolifération d'ADM et les États en déliquescence. Les menaces sous-jacentes à ceux-ci s'apparentent donc, similairement au terrorisme, à toute forme de perturbation d'un ordre international pacifique, stable et juridiquement régulé, ou encore à des pratiques politique et/ou économique isolationnistes par d'autres États. Ces menaces, bien que vastes et floues,

---

<sup>46</sup> Les énoncés de 1992 et de 1994 ne font pas explicitement référence à la prolifération d'ADM par des acteurs non étatiques.

correspondent précisément à l'inverse des principes collectivement partagés par les Canadiens.

#### 2.2.4 Des menaces aux valeurs canadiennes

Bien que les *intérêts* canadiens en matière de sécurité apparaissent résider dans une économie mondiale ouverte et juridiquement régulée, ainsi que dans un environnement international stable, les menaces que posent le terrorisme, les États en déliquescence et la prolifération d'ADM contreviennent également aux *valeurs* qui les sous-tendent, qui leur donnent un sens. Les qualités d'altruisme, de pacifisme et d'ouverture attribuées à la société canadienne impliquent une appréhension de l'environnement international de façon telle que la sécurité du Canada passe inévitablement par la stabilité internationale, à laquelle le Canada se doit de contribuer activement. Les menaces identifiées plus haut, en portant atteinte aux principes de primauté du droit, de respect des droits de la personne et de démocratie, chers à l'imaginaire collectif canadien, minent la sécurité du Canada, puisque ce dernier ne peut demeurer indifférent face aux violations de ces principes ailleurs dans le monde. La protection du Canada se traduit ainsi par une contribution importante au respect des valeurs fondamentales des Canadiens à l'étranger. «De façon plus générale, il y va de l'intérêt du Canada de contribuer à la préservation de la démocratie là où elle est bien établie et d'encourager son épanouissement partout ailleurs» (Canada, 1992, p.8). Cette conception de la sécurité du Canada est également visible dans l'ÉPI, qui stipule que «[n]ous savons parler le langage de la tolérance et de la négociation, mais nous sommes prêts aussi à nous dresser pour défendre nos principes, surtout s'ils sont attaqués à l'étranger» (Canada, 2005a, p.5). Les intérêts du Canada en matière de sécurité nationale sont ainsi conditionnés par les principes moraux auxquels adhère la population canadienne. «L'application de ces valeurs – le respect de la démocratie, la règle de droit, les droits de la personne et l'environnement – sera cruciale pour le maintien de la sécurité internationale devant les nouvelles menaces posées à la stabilité. (...) Le Canada ne pourrait s'isoler d'une communauté internationale faisant peu de cas de certaines valeurs qui fondent notre identité» (Canada, 1995, p.12).

L'usage de la force militaire par le Canada afin de garantir la sécurité du pays devra prendre en considération les valeurs libérales (primauté du droit, démocratie, pluralisme, économie de marché) qui sous-tendent les intérêts stratégiques canadiens. L'«expérience» et le «savoir» canadiens en matière de promotion et d'application de ces valeurs à l'étranger sont d'ailleurs considérés dans la PSN constituer des outils importants pour lutter contre le terrorisme et les États en déliquescence (Canada, 2004, p.3) et ce, au même titre que l'aide au développement, qui fait quant à lui référence au désir de venir en aide aux populations en souffrance (Canada, 2004, p.57).

Conséquemment, les intérêts stratégiques du Canada sont guidés par des prescriptions morales. Les Canadiens éprouvent un sentiment de responsabilité d'agir activement afin de garantir le respect des valeurs qui leurs sont chères partout dans le monde. La décision de recourir ou non aux ressources militaires afin de contrer le terrorisme international, l'émergence d'États en déliquescence, et la prolifération d'ADM doit donc logiquement prendre en considération la volonté de préserver – ou d'instaurer – l'ouverture économique et politique, la stabilité interne ainsi que la démocratie à l'étranger. «[L]e but ultime du Canada est de favoriser un engagement envers les droits de la personne, la démocratie et la primauté du droit en plaçant les citoyens au cœur de la société et en créant un État attaché à protéger leurs intérêts» (Canada, 2005a, p. 22).

### 2.3 L'usage de la force militaire sur la scène internationale

Si l'on se fie exclusivement aux prescriptions morales entourant la responsabilité du Canada d'instaurer et de rétablir la paix dans le monde, l'on pourrait croire que les Canadiens sont prêts à intervenir militairement partout où les valeurs qui leurs sont chères sont brimées. Il n'en est pourtant rien. Bien que l'on affirme que l'usage de la force sera requis «lorsque les Canadiens le jugent nécessaire» (Canada, 1994, p.8), les contraintes limitant les circonstances où une telle nécessité se fera sentir méritent d'être approfondies. Trois de ces contraintes apparaissent transcender l'ensemble des énoncés : 1) des restrictions budgétaires; 2) l'aversion pour le recours à la force; et 3) la coopération internationale.

### 2.3.1 Les restrictions budgétaires

Le Canada ne dispose pas des moyens nécessaires pour intervenir partout où la pauvreté, les conflits ethniques et religieux, les violations des droits de la personne, les crises humanitaires et l'absence de démocratie perdurent. Les ressources financières des FC limitent donc la quantité et l'ampleur de leurs déploiements à l'étranger.

Cette contrainte est explicitement soulignée dans chacun des énoncés. En 1992, on souligne que les FC interviendront «autant que possible», «dans la mesure de leurs moyens» (Canada, 1992, p.40). À partir de 1994, on fait plus spécifiquement mention de la nécessaire sélection des situations où le Canada pourra intervenir. «[L]es difficultés financières, et le nombre élevé de situations impliquent une sélection» (Canada, 1994, p.5). Dans la même veine, *Le Canada dans le monde* affirme que la «marge de manœuvre» financière du Canada est telle que «[d]es choix, souvent difficiles et douloureux, s'imposeront» (Canada, 1995, p.2). Près de dix ans plus tard, les mêmes considérations financières conditionnent le déploiement des FC. «Nous devons être sélectifs et stratégiques lorsque nous envisageons de déployer nos forces armées» (Canada, 2004, p.57).

En revanche, l'ÉPI se distingue des autres énoncés en ce qu'il réproue les restrictions budgétaires des années 1990 et favorise l'accroissement des ressources octroyées aux FC.

Pendant des décennies, l'engagement du Canada en ce qui concerne sa force militaire, l'aide internationale et notre présence diplomatique partout dans le monde a connu une lente érosion. (...) Le temps est [aujourd'hui] venu de redonner au Canada, à l'échelle internationale, une voix indépendante et influente, qui suscite notre fierté (2005a, p.7).

L'accroissement du budget et des effectifs des FC est d'ailleurs vanté dans l'ÉPI, comparativement à l'austérité financière des années 1990. «[L]e budget de 2005 affecte aux Forces canadiennes près de 13 milliards de dollars sur les cinq prochaines années. Il s'agit là de la plus grande augmentation des dépenses de défense en deux décennies et marque un tournant crucial pour l'avenir de notre armée et, par conséquent, pour l'image du Canada sur la scène internationale» (Canada, 2005a, p. 16). Cette augmentation permettra notamment

d'accroître les effectifs des forces régulières (de 3000 militaires) et des forces de réserve (de 5000 militaires).

Ces augmentations financières et humaines s'inscrivent dans une volonté de redonner aux FC les moyens des ambitions politiques du Canada. «[N]otre pays doit posséder des ressources militaires solides pour atteindre les objectifs de sa politique étrangère» (2005b, p.27). Ainsi, le plus récent énoncé affiche une volonté de réduire l'écart – souvent reproché au Canada – prévalant entre la rhétorique et les moyens octroyés aux FC pour accomplir leurs interventions à l'étranger (voir Nastro et Nossal, 1997)<sup>47</sup>.

Reste que l'écart entre les ressources allouées aux FC<sup>48</sup> et l'ampleur et la nature des menaces qui pèsent sur le Canada prévalant à ce jour demeure immense. Les ressources budgétaires demeurent donc une limite, ne serait-ce qu'en regard des coûts qu'exigerait une intervention militaire dans chacune des régions conflictuelles du monde. Toutefois, son degré de contrainte sur les FC apparaît s'alléger avec l'ÉPI. Compte tenu de la prospérité économique actuelle du Canada, les contraintes financières ne peuvent cependant expliquer à elles seules le budget limité des FC. Il s'agit également d'un manque de volonté politique de la part du gouvernement canadien, qui témoigne de l'aversion des Canadiens à l'égard de l'usage de la force.

### 2.3.2 Dernier recours d'une approche multidimensionnelle

L'aversion des Canadiens pour le recours à la force provoque deux types d'effets. D'une part, il conduit le Canada à rejeter tout usage de la violence à des fins politiques. «Les Canadiens sont unanimes à dénoncer le recours à la violence pour atteindre des objectifs politiques, religieux ou idéologiques, qui porte atteinte à nos valeurs et qui appelle une réaction énergique de la part des Canadiens et de leurs gouvernements» (2004, p.2). Ainsi, les

---

<sup>47</sup> Le Rapport provisoire du Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense souligne que l'une des raisons expliquant cet écart grandissant réside dans le sentiment d'invulnérabilité des Canadiens qui, suite à la fin de la guerre froide, se sont sentis en sécurité et ont souhaité que les investissements gouvernementaux soient consacrés à d'autres secteurs que celui de la défense nationale (Canada, 2005d).

<sup>48</sup> Le Canada consacrait en 2003 1,1% de son PIB à la défense, ce qui est bien inférieur à la moyenne de 2,1% des pays membres de l'OTAN.

principes moraux qui guident le Canada sur la scène internationale imposent un devoir d'empêcher, voire de prévenir de telles violations à l'étranger. D'autre part, ce même sentiment d'aversion envers l'usage de la force entraîne un effet inverse. Il limite la propension du Canada à vouloir utiliser la force militaire comme moyen de prévenir ou de rétablir la paix et la sécurité. L'interrelation entre ces deux éléments de l'imaginaire collectif amène le Canada à ne considérer l'usage de la force qu'en dernier recours, au terme de l'échec d'autres moyens non coercitifs. «[Le Canada] ne ressent ni le besoin ni le désir d'avoir recours à la violence pour atteindre ses objectifs. Le but de notre politique est de prévenir l'emploi de la force ou de pressions indues contre le Canada, ou contre les intérêts canadiens, et d'être en mesure de réagir au cas où la stratégie de dissuasion échouerait» (Canada, 1992, p.5).

L'approche canadienne ne rejette pas entièrement l'usage de la force comme solution aux conflits et aux souffrances humaines. Plus exactement, bien qu'ils considèrent le recours aux moyens coercitifs comme un ultime moyen, les cinq énoncés n'envisagent pas tout à fait de la même façon les circonstances dans lesquelles l'emploi de la force militaire à l'étranger est jugé légitime. Il n'en demeure pas moins qu'ils privilégient tous, à des degrés variables, une stratégie défensive quant à l'usage de la force. Rappelons que, pour qu'une culture stratégique soit de nature défensive, la guerre doit être considérée comme étant aberrante et évitable, ce qui conduira à ne considérer l'usage de la force qu'en dernier ressort, uniquement comme solution ultime (voir Johnston, 1996, p. 223). Deux circonstances peuvent ainsi nécessiter l'usage de la force : devant l'imminence d'une attaque ou après qu'un conflit entre d'autres partis ait éclaté.

Seul le *Livre blanc de 1994* laisse entrevoir la possibilité de recourir de façon préventive à la force. «Les déploiements [militaires] préventifs ont pour objectif de désamorcer une situation tendue entre des parties sur le point d'entrer en conflit, d'accroître leur degré de confiance mutuelle et d'éviter que des incidents sans importance ne dégénèrent, accidentellement, en conflit généralisé» (Canada, 1994, p.33). L'usage préventif de la force militaire a pour objectif de préserver la paix *avant* qu'un conflit n'éclate entre deux parties. En ce sens, le *Livre blanc de 1994* peut apparaître relativement en marge d'une stratégie purement

défensive, où le déploiement d'un tiers parti n'est envisagé qu'en réaction au déclenchement d'hostilités. Toutefois, puisqu'il ne considère pas le recours préventif à la force de manière à neutraliser un ennemi avant qu'il ne constitue une menace imminente pour la sécurité du Canada, le *Livre blanc de 1994* n'affiche pas une stratégie offensive au sens où Lebow l'entend<sup>49</sup>. Il ne le considère que sur la base de l'imminence du déclenchement d'un conflit. D'ailleurs, l'exemple fourni pour illustrer ce recours préventif à la force atteste de son caractère défensif. Il s'agit du «tout premier déploiement préventif des forces de l'ONU, dans l'ex-république yougoslave de Macédoine en 1993, dont le but était de stabiliser dans une certaine mesure cette région troublée des Balkans» (Canada, 1994, p.33).

L'énoncé de 1992 affiche quant à lui des considérations stratégiques encore largement empreintes du contexte international prévalant durant la guerre froide. Dans cette perspective, il n'envisage le recours à la force militaire qu'en situation de dernier ressort, lorsque la stratégie d'endiguement n'a pas fonctionné.

Cette approche défensive semble s'être perpétuée durant la période post-guerre froide. *Le Canada dans le monde*, la PSN et l'ÉPI envisagent le recours à la force militaire soit en réaction à des «menaces directes à la paix et à la sécurité internationales» pèsent sur le Canada (Canada, 2004, p.6), soit lors d'opérations de maintien, de consolidation et/ou de rétablissement de la paix. Dans le cadre de telles situations, le déploiement des FC ne s'effectuera que lorsque les efforts diplomatiques et de développement auront échoué ou nécessiteront une protection militaire. «En fait, comme l'a montré l'expérience afghane, la diplomatie et la puissance militaire sont intimement liées et se complètent l'une l'autre» (Canada, 2005b, p.27). Également, pour que la démocratie et un développement économique s'installent, un minimum de sécurité et de stabilité est nécessaire, par l'entremise d'un déploiement défensif de la force. «Nos expériences passées montrent que la démocratie et le développement économique ne peuvent s'installer dans ces sociétés sans la sécurité et la stabilité que seules les forces armées peuvent assurer» (Canada, 2005b, p.30).

---

<sup>49</sup> Rappelons à cet effet que, selon Lebow, une approche offensive implique des stratégies préventives et/ou préemptives qui visent à agir militairement *avant* qu'un ennemi ne le fasse (1984, p. 254-263).

Les causes des conflits et des souffrances humaines étant considérées essentiellement de nature politique et socio-économique, les moyens privilégiés afin de les prévenir sont du même ordre. Les stratégies de dissuasion, «qui ne visaient qu'à contenir la menace, seront de plus en plus abandonnées au profit de nouvelles constructions favorisant la stabilité et la coopération» (Canada, 1995, p.26). En effet, à partir de l'énoncé de 1995, une approche multidimensionnelle (i.e. qui ne s'appuie pas uniquement sur la force ou sur la menace de l'usage de la force militaire) de résolution et/ou de prévention de conflits est favorisée. Afin de contrer les menaces à leurs sources mêmes, cette stratégie mise sur la diplomatie, le développement et, en dernier recours, la force militaire.

Le concept de sécurité se concentre de plus en plus sur les besoins économiques, sociaux et politiques de l'individu. En nous attaquant à ces questions, il nous faudra déterminer clairement dans chaque cas, à la fois quelles sont les sources de chaque menace et problème et quelle combinaison de moyens nous devons mettre en œuvre pour le régler : coopération au développement, libéralisation du commerce ou, au besoin, diplomatie préventive et rétablissement de la paix (Canada, 1995, p.3).

La stratégie du Canada est ainsi composée de plusieurs facettes, toutes liées aux principes libéraux de l'imaginaire collectif et à la nature complexe des menaces. Considérant le désir d'aider les populations en détresse et l'idée selon laquelle l'aide au développement permet d'atténuer les disparités socio-économiques aux sources des conflits et des crises humanitaires, l'une des facettes les plus importantes de la stratégie multidimensionnelle du Canada réside dans le développement. La sécurité internationale, et par conséquent celle du Canada, passe ainsi par «le bien-être des individus partout dans le monde», dans une perspective où «le développement est [considéré être] la première ligne de défense» du pays (Canada, 2005a, p.3). Cette stratégie vise à «combler l'écart toujours grandissant qui sépare les pays riches des pays pauvres» et à ne «pas seulement maintenir la paix, mais aussi accomplir les durs travaux que nécessitent la construction de systèmes de santé, d'éducation et de justice susceptibles de permettre aux individus d'évoluer, de réussir, et de s'épanouir» (Canada, 2005a, avant-propos).

Le développement forme ainsi l'une des trois dimensions d'une approche globale et multidimensionnelle. Qualifiée d'intégrée ou des «3D» (développement, diplomatie et

défense) dans la PSN et l'ÉPI<sup>50</sup>, cette stratégie figurait également dans l'énoncé de 1995. Dans une perspective d'élargissement de la conception de la sécurité, le Canada se doit de :

promouvoir la démocratie, le bon gouvernement, les droits de la personne, la règle de droit, et l'instauration de la prospérité par le développement durable. De l'avis général, le meilleur moyen de réaliser un tel élargissement – à moindres frais et pour un effet optimal – consiste à regarder au-delà de l'option militaire pour trouver des solutions aux problèmes de sécurité, et à tout faire pour promouvoir la coopération internationale, renforcer la stabilité et prévenir les conflits. Le gouvernement poursuivra cet objectif dans le cadre d'une approche plus intégrée, faisant intervenir tous les outils de politique étrangère à notre disposition (Canada, 1995, p.27).

De la nature complexe et vaste des menaces à la sécurité du Canada découle ainsi une stratégie du même ordre, c'est-à-dire qui prend en considération la pluralité des sources de ces menaces. En fait, la stratégie canadienne est fondée sur la promotion des valeurs libérales à l'échelle mondiale, dont l'instauration et la préservation sont jugées capables de résoudre et/ou prévenir les sources d'insécurité internationale. Par exemple, en regard de la menace terroriste, le Canada estime que «la promotion de gouvernements responsables et démocratiques qui respectent les droits de la personne, autorisent l'expression pacifique de la dissidence et réalisent les aspirations de leur population est la meilleure arme contre le recrutement de terroristes» (Canada, 2005a, p.14). Les moyens sociopolitiques sont ainsi considérés plus aptes à atteindre les objectifs en matière de sécurité que l'unique emploi de la force militaire. En d'autres mots, l'usage du *soft power* apparaît être privilégié à celle du *hard power* et ce, dans le cadre d'une approche stratégique globale visant à instaurer un ordre pacifique international fondé sur des principes libéraux. La troisième contrainte à l'usage de la force, de nature diplomatique, abonde également en ce sens.

### 2.3.3 La nécessaire coopération internationale

La troisième dimension de l'approche intégrée, soit la diplomatie, agit à titre de contrainte sur la volonté du Canada de recourir à la force. La conception élargie de la sécurité du Canada

---

<sup>50</sup> Les énoncés de 1995, 2004 et 2005 font explicitement mention de la nécessité d'une stratégie combinant les éléments de diplomatie, de développement et de défense pour assurer la sécurité du Canada. Ceux de 1992 et de 1994, bien que peu détaillés en la matière, ne présentent cependant aucun élément contredisant cette approche multidimensionnelle.

(où la sécurité nationale est indivisible de la sécurité internationale), ainsi que son ouverture et son pluralisme sociétal se traduisent par un désir d'assurer collectivement la sécurité du Canada à l'échelle mondiale, «grâce aux instruments existants et, dans certains cas, nouveaux, du multilatéralisme et de la coopération» (Canada, 1992, p.4).

Évaluant le rôle probable des FC dans l'avenir, l'énoncé de 1992 estime que «[l]es forces militaires pourraient être appelées à jouer un rôle important en matière de politique étrangère» puisqu'elles seront fort probablement sollicitées «par l'ONU pour apporter une contribution aux efforts de maintien ou de rétablissement de la paix», de même que pour les «opérations collectives comme le golfe Persique (sic)» (Canada, 1992, p.5). En d'autres mots, pour que les FC interviennent, une approbation internationale de l'opération sera exigée (Canada, 1992, p.12).

Dans cette perspective défensive, ce sont, entre autres, les décisions prises au sein des institutions internationales qui détermineront si le Canada déploiera – ou non – ses forces militaires à l'étranger. «Pour le Canada, il est clair aussi que le passé met en relief la nécessité d'établir et de maintenir des institutions multilatérales véritablement en mesure d'assurer la sécurité et la stabilité, et de réagir énergiquement aux agressions lorsque rien d'autre n'y suffit» (Canada, 1994, p.28). La stratégie canadienne est ainsi étroitement liée à l'«imposition de la volonté de la communauté internationale», que ce soit par l'entremise de la livraison de secours, l'interdiction de vols, la protection des populations civiles et de réfugiés, ou la défense des États membres de l'ONU et de l'OTAN (Canada, 1994, p.34).

Justifiant une telle approche stratégique, *Le Canada dans le monde* souligne que le caractère global des menaces implique nécessairement une stratégie du même ordre pour les contrer. «De caractère transnational ou mondial, ces problèmes [les menaces pour la sécurité du Canada] appellent forcément une action concertée à l'échelle de la planète» (Canada, 1995, p.27). La dimension «diplomatie» de l'approche stratégique intégrée a pour objectif de palier aux deux autres aspects. «Malheureusement, il est évident que l'aide au développement ne saurait à elle seule prévenir les conflits. Lorsque la stabilité est rompue et qu'un conflit armé est imminent, la communauté internationale doit prendre toutes les mesures à sa disposition

pour empêcher la guerre, y compris un ensemble gradué d'initiatives diplomatiques et militaires conçues avec la souplesse voulue et mises en oeuvre de façon concertée» (Canada, 1995, p.28). Elle reflète ainsi tant la volonté de régler pacifiquement les conflits que le caractère défensif de l'approche stratégique multidimensionnelle. Compte tenu de la complexité des menaces qui pèsent sur le Canada, seule une stratégie axée sur la coopération internationale est envisageable.

La coopération multilatérale est le fondement d'un système international stable et pacifique. (...) Aujourd'hui, il s'avère impératif d'accroître la coopération en matière de sécurité internationale. La nature et la complexité des menaces qui pèsent sur nous, des États en déroute au terrorisme, exigent une approche coordonnée et un niveau de ressources que des gouvernements agissant de façon individuelle ne parviendraient jamais à atteindre (Canada, 2005b, p.27).

En définitive, face aux menaces sous-jacentes au terrorisme, aux États en déliquescence et à la prolifération des ADM, seule une «action internationale concertée» permettra d'assurer la sécurité du Canada<sup>51</sup>. Cette stratégie tend à privilégier le développement et la diplomatie par rapport à l'usage de la force comme solution aux conflits. D'une part, le développement est préféré en raison des causes des menaces et d'un sentiment d'aversion pour le recours à la force. L'activisme des Canadiens peut dès lors se refléter par l'entremise de sa stratégie d'aide au développement. D'autre part, la diplomatie est préférée également en raison de la nature des menaces, jugées trop complexes et trop vastes pour être contrées unilatéralement. En outre, cet attachement à une conception élargie de la sécurité et des moyens de l'assurer (dont le principe de sécurité collective reflète l'essence) apparaît aussi être tributaire d'une appréhension donnée des capacités militaires du pays. Puisque le Canada ne dispose pas des moyens suffisants pour assurer seul sa sécurité, il conditionne le déploiement de ses forces militaires à l'étranger aux décisions de la communauté internationale. «Ces menaces ne peuvent généralement être écartées que par une action concertée, parce que les individus, les collectivités ou les provinces n'ont pas la capacité d'y faire face par leurs propres moyens»

---

<sup>51</sup> En ce qui a trait à la prolifération d'ADM par exemple, l'ÉPI souligne que «[l]es Forces canadiennes participeront aux initiatives du gouvernement visant à empêcher la prolifération des armes de destruction massive, notamment dans le cadre de l'Initiative de sécurité contre la prolifération. Cette mesure internationale, lancée par les États-Unis en 2003, vise à stopper l'expédition d'armes de destruction massive, ainsi que des vecteurs et matériaux connexes, entre des États et des organisations dangereux» (Canada, 2005b, p.32).

(Canada, 2004, p.3). Il en résulte que la protection du Canada est fortement dépendante de la volonté de la communauté internationale et, plus particulièrement, des grandes puissances.

## 2.4 Les moyens stratégiques

Si l'appui des institutions internationales apparaît constituer une condition primordiale au déploiement des FC à l'étranger, l'analyse plus spécifique des organisations internationales et des États dont l'approbation est plus importante que d'autres s'impose. En d'autres mots, si l'usage de la force par le Canada est tributaire de l'aval d'organisations internationales, qui sont-elles? L'identification des institutions internationales chères au Canada permettra de cerner les leviers institutionnels à travers desquels le Canada souhaite engager ses forces militaires.

### 2.4.1 L'ONU

D'emblée, l'approche stratégique canadienne est profondément axée sur le multilatéralisme. À l'intérieur de ce cadre, l'ONU représente la pierre angulaire de la politique étrangère canadienne afin de prévenir et résoudre les conflits mondiaux. Le Canada a effectivement «toujours nettement favorisé le multilatéralisme en général, et l'ONU en particulier» (Canada, 1994, p.29). L'énoncé de 1992 souligne que, grâce au nouveau contexte international post-guerre froide, l'ONU dispose de «plus de latitude» qu'auparavant et d'une «légitimité renouvelée», ce qui explique la réalisation de «succès notables», notamment en Irak, en Afghanistan, en Haïti, en Yougoslavie et au Cambodge (Canada, 1992, p.4). Le Canada accorde ainsi une considération particulière aux Nations unies, qui représentent «le meilleur moyen de faire avancer» les priorités du Canada sur la scène internationale (Canada, 1995, p.28). De ce fait, il souhaite «contribuer aux opérations de l'ONU» et «répondre rapidement aux appels de l'ONU» (Canada, 1994, p.32).

Plus précisément, l'ONU est privilégiée comme moyen stratégique dans le but de répondre aux crises humanitaires et aux conflits intra-étatiques. Le Canada entend contribuer activement aux «opérations de maintien classique de la paix», de «secours humanitaires», de

«protection des réfugiés», de «livraison de denrées alimentaires et de fournitures médicales» et de «préservation de services essentiels dans les pays où la société civile s'est effondrée» (Canada, 1994, p.5 et 33). L'ONU constitue donc le meilleur moyen de maintenir et de consolider la paix dans le monde.

Cette haute considération accordée aux Nations unies n'est toutefois pas inconditionnelle. L'incapacité de l'ONU d'agir rapidement afin d'aider les populations en détresse et de prévenir le déclenchement des conflits mine sa crédibilité et pousse le Canada à souhaiter une réforme de son appareil décisionnel. Il estime que l'ONU a besoin d'être réformée afin d'en améliorer l'efficacité, notamment par l'entremise «de meilleurs moyens pour assurer la mise en oeuvre prompte et efficace de ses décisions visant le maintien de la paix» (Canada, 1995, p.27). Le Canada vise ainsi à accroître la capacité d'action rapide des Nations unies (Canada, 1994, p.40) «afin de prévenir les conflits et de protéger les populations vulnérables», notamment par l'entremise de la Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations unies (Canada, 2005b, p.28).

Une réforme de l'ONU s'impose et représente le «meilleur gage d'une véritable paix mondiale» (Canada, 2004, p.59). La volonté du Canada de venir en aide aux populations en souffrances et de préserver la stabilité internationale n'est pas pleinement réalisée par l'ONU, bien qu'elle soit l'institution internationale à laquelle le Canada accorde le plus d'importance. L'on peut en déduire que, dans la mesure de ses capacités, le Canada mettra à contribution ses effectifs militaires aux interventions approuvées par le Conseil de sécurité, mais ne reposera pas uniquement sur cette institution comme moyen de légitimer l'usage de la force sur la scène internationale.

#### 2.4.2 L'OTAN

L'ONU ne représente pas l'unique institution internationale conditionnant le déploiement des FC. Dès 1992, et suite à l'intervention militaire dans le Golfe persique, le Canada stipule que «[l]es Forces canadiennes continueront par ailleurs de participer à des opérations multilatérales de maintien de la paix» et de rétablissement de la paix, «qu'elles soient ou non

menées sous l'égide des Nations unies» (Canada, 1992, p.12). La participation canadienne aux opérations militaires en Bosnie, au Kosovo et en Afghanistan, par exemple, témoigne d'un attachement particulier à l'OTAN (Canada, 2005b, p.28). Ce dernier est considéré être la «meilleure police d'assurance [du Canada] dans un contexte de plus en plus menaçant et imprévisible» (Canada, 2004, p.59). Il constitue l'une des «principales garanties de notre sécurité militaire» (Canada, 1995, p.26).

Le principe de sécurité collective du Canada passe ainsi étroitement par l'Alliance atlantique. Les valeurs et les intérêts canadiens sont directement interpellés par cette organisation. «Les réalités géographiques et démographiques canadiennes nous inspirent depuis de nombreuses années une conception collective de la sécurité dans le cadre d'alliances avec des pays dont les valeurs et les aspirations sont compatibles avec les nôtres» (Canada, 1992, p.9). Les pays membres de l'OTAN sont considérés partager «les mêmes idées» (Canada, 2004, p.59) ainsi que les mêmes «valeurs» et «intérêts» que le Canada (Canada, 2005b, p.28). L'attachement du Canada à l'égard des membres de l'Alliance est donc sans équivoque.

Comparativement aux Nations unies, l'engagement du Canada à l'égard de l'OTAN est davantage axé sur les opérations de combat. Ottawa souhaite «utiliser l'OTAN afin d'améliorer l'ONU, dont la puissance et l'énergie lui manque» (Canada, 1994, p.32). C'est d'ailleurs dans cette perspective que le Canada entend participer à la Force de réaction de l'OTAN (Canada, 2005b, p.28). Les FC participeront ainsi tant à l'«imposition de la volonté de la communauté internationale [qu'à la] défense de l'Alliance», mais pourra se montrer «sélectif» dans le choix de ses interventions (Canada, 1994, p.32). Il n'est toutefois pas précisé davantage sur quelles bases cette sélection s'effectuera. Elle s'inscrit néanmoins dans une volonté affichée, par l'ÉPI, de privilégier davantage le recours *ad hoc* aux coalitions de volontaires plutôt qu'aux opérations sous mandat onusien. L'ÉPI stipule effectivement que «[b]ien que nous accordions une grande valeur au multilatéralisme . . . nous devons en bout de ligne nous engager à jouer un rôle de premier plan dans des initiatives particulières et, à l'occasion, nous y engager seuls» (Canada, 2005a, avant-propos). Si cette tendance apparaît pour certains «réinterpréter la notion de multilatéralisme étroitement associé depuis plus de 50 ans à la diplomatie canadienne» (Rioux *et al.* 2005), elle témoigne également d'une

volonté de ne pas soumettre inconditionnellement les troupes canadiennes aux décisions de l'ONU et de l'OTAN.

#### 2.4.3 Les organisations régionales

Outre les Nations unies et l'Alliance atlantique, le Canada affiche une volonté de contribuer aux interventions militaires sous l'égide d'autres organisations régionales. L'énoncé de 1992 stipule ainsi que les opérations canadiennes de maintien de la paix pourraient passer par d'autres organismes régionaux, dont l'Organisation pour la coopération et la sécurité de l'Europe (OSCE), le Commonwealth, la Francophonie et l'Organisation des États américains (Canada, 1992, p.9). Le *Livre blanc de 1994* fait quant à lui référence à l'OSCE, celui de 1995 y ajoute l'Organisation de l'Union africaine, tandis que l'ÉPI souligne l'importance de l'Union européenne (Canada, 1994, p.34; Canada, 1995, p.28; Canada, 2005b, p.29).

Cette considération à l'égard d'autres organisations internationales s'inscrit dans une volonté d'accroître le niveau de concertation internationale. «Nous sommes prêts à participer dans de nouvelles tribunes de dialogue pour élargir le consensus international autour de nos priorités touchant la sécurité» (Canada, 2004, p.59). Elle reflète ainsi tant l'esprit de médiation internationale qu'un certain pragmatisme. En accordant une plus grande part d'attention aux organisations régionales, le Canada souhaite effectivement accroître l'efficacité des actions prises par ces dernières. Il fait ainsi preuve d'un «nouveau multilatéralisme» où les mesures tant à l'échelle mondiale que régionale sont encouragées (Canada, 2005a, p.1).

En somme donc, les moyens stratégiques préférés par le Canada pour recourir à la force témoignent d'un multilatéralisme pragmatique. Tant l'ONU, l'OTAN que d'autres organisations régionales sont considérées pour encadrer l'usage de la force, bien qu'il n'est pas envisagé de soumettre les FC aux décisions de chacune de ces organisations de la même façon. Bien que les énoncés ne hiérarchisent pas précisément l'importance des organisations internationales selon les circonstances où l'usage de la force pourrait être considérée, ils soulignent en revanche que le Canada fera preuve de «sélection» entre les différentes organisations. Il apparaît donc que le Canada souhaite s'allouer le plus de marge de

manœuvre possible quant à sa décision d'intervenir ou non militairement dans le cadre d'opérations multilatérales.

Il est toutefois à noter l'absence de considération à l'égard d'éventuelles participations canadiennes au sein de coalitions d'États en l'absence de mandat d'une quelconque organisation internationale ou régionale. La participation canadienne au sein de l'opération américaine *Enduring Freedom* en Afghanistan détonne par exemple en ce qu'elle est exclusivement sous commandement américain. L'importance des États-Unis dans le choix de recourir ou non à la force (à savoir si le Canada intervient militairement lorsque les États-Unis décident de le faire) n'est ainsi pas traitée dans les énoncés. L'on peut en déduire qu'elle est reléguée implicitement aux décisions d'organisations internationales où les États-Unis jouent un rôle prépondérant (l'OTAN et le Conseil de sécurité de l'ONU). Dès lors, l'usage de la force par le Canada est tributaire de l'atteinte d'un consensus au sein de ces institutions internationales, où les États-Unis exercent une influence considérable.

## 2.5 Conclusion

L'objectif de ce chapitre était d'évaluer la clarté, la cohérence et les persistances de quatre dimensions de la culture stratégique afin de dégager la nature des liens existants entre les perceptions de soi et les considérations relatives à l'usage de la force militaire par le Canada sur la scène internationale. Il en ressort plusieurs imprécisions et paradoxes.

Les imprécisions sont dues aux priorités changeantes des cinq énoncés politiques analysés et font écho à un reproche souvent adressé à la politique étrangère canadienne, soit son apparent manque de clarté quant aux objectifs stratégiques à atteindre. Cette situation se reflète particulièrement dans l'énoncé de 1992, où le référent identitaire (l'OTAN), l'omission des valeurs dites canadiennes et la nature interétatique des menaces contrastent avec les autres énoncés. Ceci s'explique probablement par la proximité temporelle entre le moment d'élaboration de l'énoncé de 1992 et l'effondrement de l'Union soviétique. Les référents qui prévalaient durant la guerre froide ont probablement nécessité davantage de temps pour faire place à une nouvelle conception de la sécurité au Canada. Enfin, les imprécisions quant aux

menaces pesant sur le Canada et aux circonstances justifiant l'usage de la force ne relèvent pas d'une incapacité à les cerner précisément. Elles témoignent plutôt d'une nécessaire marge de manœuvre politique pour être en mesure de sélectionner de façon plus ou moins *ad hoc* quand et comment le Canada déploiera les FC, soit lorsque des menaces indirectes brimeront les valeurs fondamentales des Canadiens<sup>52</sup>, soit lorsqu'une menace directe et imminente émergera.

Quant aux paradoxes, nous en relevons trois : 1) le sentiment d'aversion pour le recours à la force militaire contraste avec le fait que plusieurs interventions militaires du Canada (au cours de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée par exemple) sont sources de fierté et de prestige; 2) le référent identitaire auquel s'attache le Canada, passant de la communauté nord-atlantique à la communauté internationale, détonne vis-à-vis de l'accent nationaliste propre à l'ÉPI; et 3) ce passage d'un sentiment d'appartenance nord-atlantique vers celui d'un citoyen du monde va dans le sens contraire d'une préférence d'abord pour l'ONU, puis de plus en plus vers l'OTAN, pour encadrer la participation canadienne aux interventions militaires multilatérales.

En revanche, malgré ces imprécisions et ces paradoxes, une approche stratégique suffisamment cohérente et persistante se dégage des cinq énoncés étudiés. Il s'agit d'une culture stratégique idéaliste, libérale et défensive.

Lorsque la guerre est considérée de nature intrinsèquement aberrante et évitable par une collectivité, il s'agit d'une conception faisant preuve d'*idealpolitik*. Comparativement à la *realpolitik*, qui répond à l'adage «if you want peace prepare for war», l'*idealpolitik* a pour credo «if you want peace, make sure that your values, and the values that promote peace, are accepted globally» (Franceschet 2005, p.6). Les États qui adoptent une telle conception de la guerre tendent à promouvoir un règlement pacifique des conflits par une approche misant sur la diplomatie (coopération internationale) et le développement (fondé sur des valeurs porteuses de paix).

---

<sup>52</sup> David Dewitt abonde dans ce sens en estimant que les interventions militaires canadiennes ne concernent pas la défense nationale du Canada, mais reflètent plutôt une menace aux valeurs canadiennes, que ce soit de façon instrumentale ou normative (2000, p.168).

À la lumière des énoncés politiques post-guerre froide, il apparaît que le Canada estime que les conflits peuvent être résolus par la coopération internationale et par l'adoption de modèles politiques et économiques libéraux. L'activisme volontaire du Canada sur la scène internationale, son attachement pour la concertation et le compromis et l'idée que la sécurité du Canada passe inévitablement par la stabilité internationale se traduisent par une tendance à préférer les solutions diplomatiques et multilatérales comme solution aux sources d'insécurité. Il s'agit d'un trait caractéristique majeur de la politique étrangère canadienne qui a toujours privilégié une «constant co-operative endeavour to enhance universal values through the steady development of a more institutionalized and just international order» (Dewitt et Kirton, 1983, p.22). L'adoption mondiale des valeurs chères à l'imaginaire collectif canadien est donc par essence garante de la sécurité du pays.

Or, ces valeurs sont intrinsèquement de nature libérale. L'ouverture économique et sociale, le respect des droits de la personne, la primauté du droit et la démocratie représentent les éléments clé d'une vision libérale de la paix (voir Doyle, 1983, 1986). Un ordre international fondé sur ces principes est nécessairement plus pacifique puisqu'il reflète la volonté de la majorité et garantit la prospérité et le bien-être des individus (Roussel, Desrosiers et Massie, à paraître).

Les menaces identifiées par les énoncés politiques résident d'ailleurs dans le non respect des principes libéraux à l'échelle mondiale. Ce ne sont effectivement pas tant le terrorisme international, les États en déliquescence ou la prolifération d'ADM qui sont considérés miner la sécurité du Canada, mais plutôt la fermeture politique et économique, les violations des droits de la personne et l'absence de gouvernance démocratique des États. Ainsi, les grandes sources d'incertitudes résident précisément dans le contraire des principes que les Canadiens chérissent, soit la stabilité, l'ouverture et la démocratie.

L'établissement des valeurs libérales à l'étranger représente le meilleur moyen pour contrer les menaces à la sécurité du Canada. «[N]on seulement devons nous encourager le développement des institutions et des procédures démocratiques mais aussi défendre le

respect des droits de la personne, l'égalité des sexes, favoriser la mise en place de politiques économiques fondées sur le principe du libre marché, garantir la liberté d'expression et, de manière générale, soutenir l'abandon de pratiques d'exploitation et d'oppression» (Stairs, 2000, p.15). La démocratie, le libre commerce et la primauté du droit sont ainsi considérés, par essence, universels, i.e. valables pour toutes les sociétés, sans égard aux particularismes culturels ou sociaux (Roussel, Desrosiers et Massie, à paraître). Leur transposition à l'échelle internationale permet ainsi de contrer les sources des conflits<sup>53</sup>.

Pour ce faire, une stratégie défensive est privilégiée. Il ne s'agit pas d'une imposition unilatérale des vues et des valeurs canadiennes à l'étranger, mais plutôt d'une préférence pour les solutions concertées et multilatérales<sup>54</sup>. L'adoption des principes libéraux à l'étranger passe ainsi par une approche pragmatique misant sur un *soft power* au sein des institutions internationales.

Les valeurs libérales sont effectivement jumelées, au Canada, à une préférence pour certaines attitudes, dont l'empathie, le respect de la diversité et une volonté d'atteindre des compromis figurent au premier plan (Stairs, 2000, 13; 2003, p.246). Les énoncés politiques post-guerre froide en témoignent. De ces préférences, découle un pragmatisme qui conduit le Canada à privilégier une gestion *ad hoc* des enjeux (Stairs, 1982, p.683). Il s'agit de faire en sorte d'atteindre les objectifs visés en prenant garde de ne pas irriter ses partenaires. Par exemple, en ce qui a trait à l'atteinte d'un environnement international stable et pacifique où le bien-être de tous est assuré, qui constitue l'objectif ultime de la politique étrangère canadienne, le Canada tente de contribuer à trouver des solutions consensuelles, mais spécifiques à chacune des situations conflictuelles. C'est cet «art du possible» qui fait dire à Chapnick que le Canada se considère «champion des négociations internationales et des compromis» (2005, p.641-642).

---

<sup>53</sup> Voir à ce sujet Hoffmann (1995), Chapnick (2005, p.649), Fischer (2000, p.15). Ce dernier soutient d'ailleurs que cette conception de l'universalité des préceptes libéraux est à l'origine des nombreuses guerres des États libéraux contre les États non libéraux (Ibid, p.12).

<sup>54</sup> Plus de 81% des Canadiens estiment d'ailleurs qu'il est «wrong for any country, even Canada, to push its values on other countries» (Pollara, 2004).

L'usage de la force par le Canada est ainsi conditionné à l'atteinte d'un mandat international, provenant, de façon générale, soit de l'ONU, soit de l'OTAN. Le désir d'intervenir militairement ne figure en revanche pas au premier plan de l'approche stratégique canadienne. Il favorise d'abord une stratégie multidimensionnelle où le recours à la force n'est qu'un élément de dernier ressort. Le Canada promeut ainsi au sein des institutions internationales des solutions diplomatiques et socioculturelles (éducation, développement socio-économique, etc.) et, comme solution ultime, militaires.

Cette approche privilégie de ce fait le *soft power* au *hard power*. Il s'agit d'amener les autres États à désirer eux-mêmes ce que l'on souhaite, sans égards aux capacités militaires que l'on dispose (Nye, 1990, p.155). En d'autres mots, la puissance du Canada réside dans sa capacité à persuader les autres États d'adopter les principes libéraux qui lui sont chers, sans recourir à la force militaire. «Cette persuasion s'opère notamment en établissant des normes et des règles internationales balisant l'usage de la force» (Bruneau et Toope, 2004, p.249; voir également Hay, 1999, p.216).

Conformément à l'*idealtolitik*, les moyens stratégiques d'un État tendront à concevoir sa sécurité de façon collective et fondée sur le droit international (Melakopides, 1998, p.21). L'importance de la sécurité collective comme garant de la sécurité nationale du Canada reflète une telle approche. Sa préférence pour un ordre international stable, régulé par le droit et les institutions internationales abonde ainsi dans le sens d'une culture stratégique défensive, par définition plus encline à privilégier l'atteinte de compromis multilatéraux en vue d'assurer sa sécurité nationale.

En somme donc, la culture stratégique canadienne qui se dégage des énoncés politiques post-guerre froide est de nature idéaliste, libérale et défensive. Elle reflète de façon éloquente la devise du Canada : paix, ordre et bon gouvernement. Reste toutefois à savoir si, dans les faits, ces éléments de rhétorique sont conformes aux comportements stratégiques du pays à l'étranger.

## CHAPITRE III

### LES COMPORTEMENTS STRATÉGIQUES : LES GUERRES DU KOSOVO ET DE L'IRAK

Pour évaluer la persistance, la clarté et la cohérence d'une culture stratégique canadienne, il est primordial d'examiner la conformité entre la rhétorique et les pratiques du Canada en matière d'usage de la force sur la scène internationale. L'intervention des FC au Kosovo (1999) et le refus de participer militairement à la guerre en Irak (2003) représentent deux cas de pratiques stratégiques qui permettront de juger de la conformité entre l'imaginaire de sécurité discuté dans le chapitre précédent en regard des motivations qui ont conduit le Canada à intervenir – ou non – militairement à deux occasions depuis la fin de la guerre froide.

Bien qu'ils soient analysés séparément, il convient de mentionner que plusieurs des énoncés ont été élaborés au moment même où le Canada faisait face au choix de déployer ses forces armées. Les interventions militaires et les énoncés de politique étrangère et de défense sont étroitement liés dans la constitution du contexte culturo-stratégique post-guerre froide. Les circonstances entourant les déploiements militaires ont contribué à forger et réifier l'imaginaire de sécurité tout autant que les énoncés ont servi de cadre conceptuel aux décisions d'intervenir militairement à l'étranger. Malgré leur importance mutuelle dans la constitution de la culture stratégique, ils sont considérés séparément pour des fins analytiques seulement.

Les décisions du Canada relativement aux guerres du Kosovo et de l'Irak correspondent de façon générale aux éléments définitionnels proposés de la culture stratégique canadienne. L'objectif de ce chapitre est ainsi de montrer l'importance des dimensions idéaliste, libérale et défensive des préférences stratégiques du Canada vis-à-vis des crises du Kosovo et de l'Irak. Les paradoxes soulevés au niveau de la rhétorique demeurent tout aussi probants, mais les deux cas d'étude permettent de préciser la nature du référent identitaire nord atlantique et de la préférence de plus en plus marquée d'intervenir sous mandat de l'OTAN plutôt que de l'ONU. En effet, trois dimensions maîtresses ont servi de justificatifs aux décisions canadiennes : des considérations morales, les intérêts nationaux et l'importance des alliés européens. Plus précisément, en regard de cette dernière dimension, il apparaît que la décision du Canada d'intervenir militairement dans des missions internationales d'envergure est conditionnée à l'acceptation des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France de faire de même<sup>55</sup>. On constate donc une forme de subordination ou de déresponsabilisation décisionnelle en la matière.

Afin de confirmer cette proposition et de préciser par le fait même la nature de la culture stratégique du Canada post-guerre froide, les deux cas d'étude seront examinés en regard 1) des motivations soulevées par les décideurs et les observateurs afin de justifier les décisions d'intervenir ou non; 2) des contributions militaires du Canada et/ou des efforts diplomatiques fournis durant les deux crises et 3) de l'appui populaire et, de façon plus générale, du consensus national entourant les décisions. Mais avant d'amorcer l'analyse proprement dite des deux conflits, il convient de résumer très succinctement les éléments définitionnels de la culture stratégique canadienne, qui serviront de lunettes conceptuelles avec lesquelles l'on étudiera les comportements stratégiques du Canada face aux crises du Kosovo et de l'Irak.

### 3.1 Le cadre conceptuel

En premier lieu, la culture stratégique canadienne est caractérisée par un imaginaire collectif de sécurité qui postule 1) une responsabilité morale d'intervenir dans les affaires

---

<sup>55</sup> Par «missions d'envergure», nous excluons les opérations traditionnelles de maintien de la paix sous mandat de l'ONU, comme par exemple l'opération *Danaca* sur le plateau du Golan et l'opération *Crocodile* en République démocratique du Congo.

internationales afin de préserver la «réputation» du Canada en fonction des «réussites» passées; 2) un sentiment d'aversion pour le recours à la force combiné à un désir d'agir à titre de médiateur afin de régler les conflits pacifiquement; 3) une aspiration à un ordre international stable, légalement et institutionnellement régulé, facilitant la coopération et la concertation internationales et 4) l'importance de la solidarité transatlantique tout autant que de la distinction nationale. L'imaginaire de sécurité du Canada témoigne ainsi d'une conception idéaliste de la guerre, où celle-ci est jugée aberrante et évitable.

En second lieu, la sécurité nationale est considérée en termes international, les menaces sous-jacentes à celle explicitement formulées résidant dans les sources d'instabilité et de désordre mondiaux. Ainsi, les principales sources d'insécurité proviennent de l'absence de démocratie ou d'économie de marché, des violations des droits de la personne, de la surpopulation, de l'extrémisme religieux, des migrations de masse, des divisions ethniques et de la dégradation de l'environnement. Il ne s'agit donc pas de menaces directes à la sécurité nationale. Ce sont plutôt des affronts aux principes fondamentaux de l'imaginaire collectif canadien, essentiellement de nature libérale ou morale.

En troisième lieu, l'usage de la force armée est balisé par trois principales contraintes : 1) les ressources limitées, qui exigent un engagement sélectif; 2) l'idée selon laquelle le déploiement de forces militaires représente la solution de dernier recours ou le complément d'une stratégie multidimensionnelle et 3) la nécessité d'intervenir avec la collaboration des principaux alliés du Canada. Ces contraintes limitent l'usage de la force militaire en établissant, bien que de façon assez souple, une stratégie de nature défensive (plutôt qu'offensive).

En quatrième lieu, le caractère défensif de la culture stratégique du Canada est renforcé par l'importance accordée aux institutions internationales et régionales de sécurité puisqu'elles représentent les lieux privilégiés de concertation et de coopération mondiales. L'ONU et l'OTAN sont considérées comme les instances internationales les plus en mesure de conférer une légitimité aux interventions militaires multinationales. Une préférence à l'égard de

l'OTAN de plus en plus marquée depuis la fin de la guerre froide, au détriment de l'ONU, atteste de l'importance de la solidarité transatlantique plutôt que mondiale.

### 3.2 La participation à la guerre du Kosovo

Ces éléments conceptuels sont identifiables dans la réaction du Canada à la crise internationale entourant l'intervention militaire de l'OTAN au Kosovo (opération *Allied Force*) et, plus particulièrement, parmi les motivations justifiant sa participation aux opérations, ses efforts diplomatiques et militaires, ainsi que le consensus national appuyant cette réaction.

#### 3.2.1 Les motivations

Trois ordres de motivations sont généralement soulevés pour expliquer la participation du Canada à l'intervention de l'OTAN, dirigée par les États-Unis, contre les forces serbes de Slobodan Milosevic en 1999. Il est effectivement suggéré qu'il était dans l'intérêt national du Canada d'intervenir au Kosovo, mais que le Canada a principalement été motivé par des considérations humanitaires et morales, de même que par un attachement envers le principe de solidarité transatlantique<sup>56</sup>.

Sur ce dernier facteur, Haglund (2000a, p.107) souligne que les nombreuses divergences entre les pays membres de l'OTAN au cours de la crise du Kosovo infirment l'hypothèse selon laquelle une identité collective transatlantique serait à l'origine de l'opération *Allied Force*. En effet, il rejette la perspective constructiviste, de niveau systémique (proposée par Risse-Kapen, 1995), qui postule l'existence d'une communauté de valeurs au sein de l'Alliance atlantique, et qui amène à croire que l'intervention militaire au Kosovo refléterait une volonté de ses membres de défendre *manu militari* des normes collectivement partagées.

---

<sup>56</sup> Peu d'analystes se sont penchés sur les motivations canadiennes à participer à la guerre au Kosovo. De ceux-ci, Dashwood (2000) et Nossal et Roussel (2000) offrent les meilleures analyses et s'entendent sur le fait que ces trois facteurs ont conduit le Canada à participer à l'opération *Allied Force*.

En mettant en lumière les motivations propres au Canada de participer aux bombardements aériens au Kosovo, selon une approche constructiviste critique, il est possible de montrer que ces motivations tendent à réifier la prééminence d'une culture stratégique idéaliste, libérale et défensive, selon le cadre conceptuel résumé plus haut. Les trois facteurs soulevés par les analystes abondent dans cette direction si l'on postule que les intérêts nationaux, les considérations morales et l'attachement culturel à l'égard de l'Europe représentent des constructions (re)produites socialement par les décideurs politiques et non des variables fixes et exogènes au raisonnement.

Premièrement, la décision du Canada de participer fut justifiée essentiellement en termes humanitaires. Les abus massifs des droits de la personne en ex-Yougoslavie (où des soldats canadiens étaient déployés<sup>57</sup>) par les forces serbes de Slobodan Milosevic, son refus persistant d'offrir une sécurité à la majorité albanaise du Kosovo, de même que les preuves de plus en plus nombreuses qu'il était pour déclencher un processus d'épuration ethnique de cette population ont amené le gouvernement canadien à considérer nécessaire l'usage de la force militaire (Dashwood, 2000, p.282; Nossal et Roussel, 2000, p.193). Devant l'échec des efforts diplomatiques (sur lesquels nous reviendrons dans la section suivante) et l'éventualité d'une crise humanitaire de grande envergure, Ottawa a amorcé une campagne médiatique visant à souligner l'indignation du Canada et la nécessité d'agir devant pareils sévices.

L'un des plus ardents défenseurs d'une participation canadienne fut le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, qui a vu dans la crise du Kosovo un cas probant où la sécurité humaine devait être défendue. «Projection naturelle et logique des valeurs et des intérêts» du Canada selon Axworthy (1999a), le principe de sécurité humaine consiste à faire des droits de la personne l'élément central de la politique étrangère des États. Bien la culture stratégique canadienne ne puisse être définie uniquement par ce concept, la sécurité humaine constitue l'une des facettes les plus notoires de ses dimensions idéaliste et libérale. La crise du Kosovo a ainsi permis au ministre d'exposer sa perception de l'environnement stratégique post-guerre froide, en positionnant le bien-être individuel au cœur de ses préoccupations :

---

<sup>57</sup> En 1993, près de 1 500 soldats canadiens participaient à la Force de protection des Nations unies dans les Balkans (FORPRONU). Voir Canada (2002).

En ces temps incertains, une nouvelle réalité prend forme, le bien-être des personnes – la sécurité humaine – fait de plus en plus figure de proue dans nos définitions de la paix et de la sécurité, dans l'origine des menaces, et dans la formulation de nos réponses à celles-ci. La crise au Kosovo constitue l'expression concrète de cette dynamique (Axworthy, 1999b).

Dans une telle perspective, la réponse du Canada lors de la crise du Kosovo servi à réitérer son engagement à ne pas demeurer insensible devant pareilles atrocités. «Nous ne pouvons rester inactifs pendant que toute une population est déplacée, que des gens sont tués, que des villages sont brûlés et pillés, et qu'une population se voit refuser ses droits fondamentaux parce qu'elle n'appartient pas au 'bon' groupe ethnique» (Axworthy, 1999a). L'activisme et la responsabilité morale d'agir furent évoqués afin de justifier la nécessité d'intervenir pour stopper le processus d'épuration ethnique, geste qui va à l'encontre des principes fondamentaux de l'imaginaire collectif canadien post-guerre froide<sup>58</sup>.

Ce raisonnement fut non seulement émis par le ministre Axworthy, mais également par l'ensemble des ministres canadiens. «Nearly all of the public pronouncements of cabinet ministers were embellished with reference to such phrases as 'the humanitarian catastrophe in Kosovo', 'ethnic cleansing', 'atrocities committed by Serb forces', and, most frequently of all, 'protection of human rights'» (Nossal et Roussel, 2000, p.194). Les éléments discursifs formulés dans les énoncés de politique internationale, qui accordent aux principes moraux une importance majeure dans la décision d'intervenir militairement, se virent mis en pratique par l'ensemble des décideurs politiques canadiens lors de la crise du Kosovo. Les justifications morales prononcées publiquement par les ministres reflètent ainsi les préférences stratégiques inscrites dans les énoncés politiques analysés.

---

<sup>58</sup> Bien qu'il soit habituellement associé au gouvernement Chrétien et à son ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, il est à noter que le concept de sécurité humaine fut introduit dans la politique étrangère canadienne par le gouvernement Mulroney (Dashwood, 2000, pp.277-280). Ceci atteste donc du fait qu'il s'agit d'une dimension qui caractérise la PEC depuis la fin de la guerre froide et ce, même s'il n'en est pas fait mention dans *La politique de défense de 1992*.

Deuxièmement, les considérations stratégiques du Canada ne se limitèrent pas à la volonté de mettre fin aux violations des droits de la personne au Kosovo. Comme le souligne le ministre de la Défense nationale de l'époque, Art Eggleton :

The objective of NATO's air campaign is to diminish the capacity of the Yugoslav forces to attack and inflict atrocities against the people of Kosovo, and to bring that government back to the negotiating table. Our military operations are intended to avert an even greater humanitarian catastrophe and prevent the prospect of wider regional insecurity and instability (Eggleton, 1999).

Outre les préoccupations d'ordre humanitaire, une autre motivation à l'intervention est avancée par le ministre : le risque d'instabilité régionale. Certains décideurs politiques ont effectivement affirmé qu'il était dans l'intérêt national du Canada de participer à l'opération. Les considérations stratégiques soulevées se résument au risque de voir s'étendre le conflit ailleurs dans les Balkans, notamment en Albanie et en Macédoine ainsi qu'aux conséquences en terme de flux migratoires (Axworthy, 1999b). Malgré l'absence de menace directe pour la sécurité nationale du Canada, celui-ci a ainsi invoqué des «intérêts nationaux traditionnels» (Dashwood, 2000, p.275) pour justifier son engagement militaire. Les risques d'instabilité régionale se sont en partie révélés exacts, le Canada ayant accueilli près de 5 000 réfugiés kosovars. Mais ce qui doit être relevé réside dans la considération que les intérêts stratégiques nationaux du Canada incluent l'instabilité en Europe. Le Canada a défini les menaces à ses intérêts en termes internationaux et, plus important encore, il a choisi d'agir de façon préventive à une escalade de la violence dans les Balkans plutôt qu'ailleurs dans le monde où des risques similaires perdurent.

Ceci amène donc à la troisième motivation, la solidarité transatlantique ou atlantisme. Les liens historiques qu'entretiennent le Canada et l'Europe sont effectivement jugés avoir joué un rôle de premier plan dans la décision canadienne d'intervenir aux côtés de ses alliés. Pour Dashwood (2000, p.295), ce sentiment de solidarité repose sur l'ampleur de l'engagement historique du Canada en Europe, qui inclut notamment une participation active aux deux guerres mondiales et la présence des FC en sol européen durant la guerre froide, de même que sur la descendance européenne de plusieurs Canadiens. Cette analyse est confirmée par ces propos d'Axworthy concernant la crise du Kosovo :

I think most Canadians are aware that Kosovo is important to them . . . The events have been happening in the heart of Europe, a continent where most Canadians find roots and where we have vital interests in terms of our security and in the economic, cultural, and human fields (Axworthy, 1999c).

Il est ainsi réitéré par les dirigeants politiques canadiens que l'imaginaire collectif de sécurité du Canada comporte un fort attachement à la préservation des liens transatlantiques. Cette caractéristique représente un élément important relevé dans les énoncés politiques post-guerre froide, mais elle n'est pas confinée à cette période. Selon Nossal, chacun des gouvernements canadiens élus depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale a défini la sécurité du Canada en termes de sécurité européenne (1992, p.132). Il s'agit d'une dimension culturelle si importante qu'elle est considérée façonner la définition des intérêts nationaux du Canada, et d'expliquer l'attachement des Canadiens à l'égard de l'OTAN (voir Roussel, 1993).

C'est dans cette mesure que la troisième motivation (l'atlantisme) rejoint la seconde (les intérêts nationaux). Plusieurs estiment que l'importance historique et culturelle que revête l'Alliance atlantique pour le Canada s'est opérationnalisée, lors de la crise du Kosovo, en une volonté de préserver la pertinence de l'OTAN et la solidarité de ses membres (Haglund, 2000a, p.107; Nossal et Roussel, 2000, p.187). Ceci s'est traduit par une quasi *obligation*, pour le gouvernement canadien, de *suivre* ses alliés européens et américains au Kosovo. Il s'agit là d'un élément qui ne fut pas relevé dans l'analyse des énoncés politiques. L'opérationnalisation, en temps de crise internationale, de l'imaginaire de sécurité du Canada se traduit par une subordination de la part de son gouvernement quant à la décision de déployer – ou non – ses forces armées. Dans le cas du Kosovo, Ottawa a, par exemple, «consciously agreed to give up part of its capacity to make decisions to the Alliance as a whole» en confiant aux membres de l'OTAN la décision de déterminer la pertinence de déployer des troupes au sol en appui aux forces aériennes (Nossal et Roussel, 2000, pp.187-188). Si l'Alliance atlantique, dont les décisions procèdent par consensus, en était venue à la conclusion qu'il fallait déployer des unités sur le terrain, le Canada aurait *de facto* accepté de déployer les FC à cette fin. Nous reviendrons plus loin sur cette forme de déresponsabilisation décisionnelle lorsque nous traiterons de la crise irakienne.

En somme, trois ordres de motivations ont conduit le Canada à participer à la guerre au Kosovo, tous trois soulignés par le premier ministre Chrétien : «Ce sont ces trois éléments - nos valeurs en tant que Canadiens, l'intérêt national que représentent pour nous la stabilité et la sécurité en Europe et nos obligations à titre de membre fondateur de l'OTAN - qui ont conduit le Canada à prendre les armes avec ses partenaires de l'OTAN» (cité dans Cornellier, 1999). Ces raisons reflètent la nature idéaliste et libérale de la culture stratégique canadienne notamment parce qu'elles témoignent d'une conception internationale des menaces à la sécurité nationale, d'une volonté de situer les droits de la personne au cœur de la PEC et d'un sentiment d'attachement profond à l'égard du continent européen. Le caractère défensif de la culture stratégique sera quant à lui démontré par les efforts diplomatiques et militaires du Canada, de même que par son choix de subordonner ses forces militaires à une organisation multinationale.

### 3.2.2 Les efforts diplomatiques

Bien que la guerre du Kosovo est considérée par certains comme une intervention préemptive, visant à prévenir l'épuration ethnique de la population albanaise (Nossal 1999), la participation canadienne à cette opération militaire de l'OTAN demeure réactionnelle et défensive<sup>59</sup>. L'objectif ultime consistait à ramener Slobodan Milosevic à la table des négociations pour ainsi protéger la population du Kosovo des forces serbes, déjà victimes de sévices de la part des forces serbes (Dashwood, 2000, p.292)<sup>60</sup>. Les bombardements stratégiques de l'OTAN n'eurent d'ailleurs lieu qu'après plusieurs mois de négociations, période durant laquelle Milosevic poursuivit sa politique de purification ethnique. L'intervention militaire de l'OTAN elle-même, à ses débuts, ne mit pas fin à cette stratégie. Deux rapports de l'Organisation pour la coopération et la sécurité européenne (OSCE) confirment effectivement que des meurtres, des viols, de la torture et la destruction de

---

<sup>59</sup> Par «défensif», nous faisons allusion à la qualification proposée par Johnston (1995a, 1996) de la culture stratégique, par opposition à une stratégie «offensive» qui vise à agir avant que la situation critique ne se produise.

<sup>60</sup> 526 cimetières de masse ont été identifiés au Kosovo, et 4 000 corps exhumés, alors que les enquêtes ont trouvés des preuves attestant du déplacement de plusieurs corps avant l'arrivée des équipes internationales, voir OTAN (2005).

propriété se poursuivirent après que l'OTAN eut amorcée ses bombardements aériens (OSCE, 1999). Ainsi, l'on peut conclure que l'opération *Allied Force* se déroula en réaction à la poursuite et à l'aggravation des sévices effectués auprès de la population kosovare et n'eut pas pour conséquence de *prévenir* ceux-ci.

Le caractère défensif de la stratégie canadienne est également mis en relief lorsque l'on examine les efforts diplomatiques déployés afin d'arriver à une entente pacifique avec Milosevic. La décision du gouvernement canadien de participer militairement à l'intervention de l'OTAN n'est effectivement survenue que lorsque Ottawa fut convaincu que ses efforts diplomatiques auprès du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) ne parviendraient pas à résoudre la crise. Le Canada, qui aurait préféré que l'intervention se déroule sous mandat onusien (Dashwood, 2000, p.283), a tenté de faire valoir auprès du CSNU la nécessité d'agir devant les exactions commises contre les Kosovars. Dans sa déclaration annonçant la décision du Canada de participer aux frappes de l'OTAN, Axworthy souligne d'ailleurs sa déception face à l'échec de telles tentatives, outre l'adoption de la Résolution 1199 :

Le gouvernement yougoslave ne s'est pas conformé aux dispositions de la Résolution 1199 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le secrétaire général de l'ONU a demandé à la communauté internationale de prendre d'urgence des mesures pour empêcher une catastrophe humanitaire au Kosovo. Malheureusement, et cela malgré nos efforts répétés, le Conseil de sécurité n'a pu, pour l'instant, s'entendre sur des actions plus poussées. Comme d'autres, le Canada nourrit toujours l'espoir d'une solution diplomatique, mais estime néanmoins que la décision prise par l'OTAN aujourd'hui peut contribuer à régler ce conflit et à éviter une tragédie humaine encore plus effroyable (Axworthy, 1998).

Le gouvernement canadien espérait que la Résolution 1199 du CSNU, qui ordonnait aux forces de sécurité de la République fédérale de Yougoslavie (RFY) de mettre fin à leurs actions hostiles contre la population civile au Kosovo (voir CSNU, 1998), conduise ses membres réticents (ou plus exactement la Russie) à envisager la possibilité de recourir à la force militaire si Milosevic n'obtempérait pas. Le Canada afficha ainsi son désir de faire de l'ONU l'instance légitime de prédilection pour répondre aux enjeux de paix et de sécurité internationales. Comme le souligne Dashwood (2000, p.281), le Canada s'était initialement opposé à une intervention de l'OTAN en Bosnie. La décision d'intervenir à l'intérieur d'un État au nom de considérations humanitaires devait passer par l'ONU plutôt que par l'OTAN.

En revanche, lorsque tous les efforts diplomatiques furent épuisés, le gouvernement du Canada consenti à recourir à la force aux côtés de ses alliés traditionnels. Pour paraphraser le titre d'un mémo interne du Département d'État américain, la stratégie canadienne dans la crise du Kosovo en fut donc une de *Avec l'ONU lorsque possible, avec l'OTAN lorsque nécessaire*<sup>61</sup>.

En effet, tout au cours de la crise dans les Balkans, le Canada tenta de promouvoir une solution pacifique à travers l'ONU.

Axworthy devoted a tremendous amount of personal energy to seeking a diplomatic solution to the crisis. In April 1996, after the conclusion of the Dayton Peace Agreement the previous December, Axworthy went to Belgrade to speak to the government of the FRY and to serve notice that the development of Canada's relations with the FRY would depend on the human rights situation in Kosovo and Yugoslavia as a whole (Dashwood, 2000, p.289).

Outre la résolution 1199, le gouvernement canadien a également contribué à l'adoption des résolutions 1203 et 1207 du CSNU qui exigeaient notamment de la RFY l'arrêt des hostilités et l'amélioration des conditions humanitaires au Kosovo. Lorsqu'il devint membre du CSNU le 1<sup>er</sup> janvier 1999, le Canada poursuivit ses efforts diplomatiques pour que ce dernier demeure engagé dans la résolution de la crise et ce, malgré une prise en charge de plus en plus importante de la part de l'OTAN. Devant l'imminence du recours à la force par l'Alliance atlantique, Axworthy fit un dernier effort, le 1<sup>er</sup> mars 1999, afin de gagner l'endossement du CSNU à l'intervention militaire, mais en vain (Dashwood, 2000, p.291). Le Canada fut donc confronté à la décision d'intervenir – ou non – en l'absence d'un mandat de l'ONU.

Considéré comme ultime solution envisageable, le recours à la force fut jugé acceptable par le gouvernement canadien. D'abord, comme nous l'avons souligné précédemment, ce fut le cas en raison de la décision commune des trois principaux alliés du Canada (les États-Unis, le Royaume-Uni et la France) de faire la guerre. Ensuite, l'ONU conféra une certaine légitimité

---

<sup>61</sup> Le titre original du memo était «With the UN, whenever possible, without it when necessary», cité dans Portela (2000).

à l'opération militaire de l'OTAN. En effet, bien que l'absence de sanction du CSNU ait compromis la légitimité de l'opération *Allied Force* (Brawley et Martin, 2000, p.3), le Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, jugea néanmoins légitime l'intervention en affirmant qu'«il émerge une norme internationale contre la répression violente des minorités, norme qui doit avoir et aura précedence sur les questions de souveraineté des États» (Annan, 1999). C'est ce qui permet aux diplomates canadiens d'affirmer que la participation du Canada à l'intervention de l'OTAN a consisté à appliquer des actions conformes aux exigences des Nations unies (voir Heinbecker et McRae 2001, p.137).

La nécessité d'une autorisation de l'instance internationale suprême pour le Canada fut donc écartée au profit d'une décision favorable des membres permanents occidentaux du CSNU. La gestion diplomatique de la crise du Kosovo par le gouvernement canadien refléta ainsi une culture stratégique idéaliste et défensive en ce qu'elle fit tout en son possible pour atteindre une solution pacifique au conflit, ne considéra approprié l'usage de la force que comme ultime recours et agit en mode réactionnel face à la crise humanitaire en cours. Une fois prise la décision d'intervenir, la préférence stratégique pour une approche défensive fut toute aussi claire.

### 3.2.3 La contribution militaire

Les bombardements aériens de l'OTAN débutèrent le 24 mars 1999 et se terminèrent le 3 juin de la même année, pour un total de 78 jours. Seules les forces aériennes furent utilisées par les membres de l'Alliance atlantique, qui ne s'entendirent pas sur la pertinence de déployer des troupes au sol. Cependant, des forces terrestres de maintien de la paix furent par la suite dépêchées au Kosovo afin d'assurer la sécurité de la population civile et d'aider à la reconstruction du pays. La contribution militaire du Canada fut somme toute relativement minime comparativement aux 13 autres membres participants. Elle consista essentiellement à l'envoi de 18 CF-18, soit 2% des avions impliqués dans l'opération. Les FC participèrent à

environ 6% des 30 000 sorties aériennes effectuées, soit un ratio considérable<sup>62</sup>. Le gouvernement canadien pu ainsi bénéficier de la mise en œuvre de sa politique de sécurité humaine (et ainsi réifier son imaginaire de sécurité), tout en ayant pas à décider de la stratégie à adopter.

#### 3.2.4 Le consensus national

Au cours du 20<sup>e</sup> siècle, l'appui populaire national aux interventions militaires du Canada à l'étranger a souvent été un enjeu de discord et occasionné des dilemmes de première importance aux différents gouvernements. Les cas de la conscription en 1917 et 1944 ainsi que la Somalie en 1994 parlent pratiquement par eux-mêmes. C'est dans cette perspective que le large consensus national entourant la participation du Canada à la guerre du Kosovo mérite d'être considérée. Il témoigne du degré d'acceptabilité populaire des termes définitionnels de la culture stratégique canadienne ou, en d'autres mots, de la domination d'une certaine conception de l'usage possible et approprié de la force militaire.

Comme le relèvent Nossal et Roussel (2000, p.190), pratiquement tous les quotidiens canadiens, à l'exception du *Devoir*, jugèrent favorablement la participation canadienne, certains affirmant même qu'il s'agissait d'une «guerre juste» (Dyer, 1999). Le consensus s'afficha également au sein des partis politiques fédéraux, où tous appuyèrent la décision du gouvernement canadien. Seules exceptions, deux députés ont déplorer l'absence de mandat de l'ONU, alors que le Nouveau parti démocrate (NPD) a demandé, après le déclenchement de l'opération, la cessation des hostilités et la reprise des négociations (Nossal et Roussel, 2000, p.191). Enfin, l'opinion publique appuya sans équivoque le déploiement des FC au Kosovo. Une grande majorité de Canadiens (66%) s'estimèrent en faveur de l'intervention de l'OTAN avant et après le déclenchement des bombardements. Seulement 16% d'entre eux souhaitaient que le Canada se retire de cette opération militaire. Plus encore, la plupart des

---

<sup>62</sup> David Haglund précise qu'il s'agit de davantage de sorties que l'Allemagne et plusieurs autres membres de l'OTAN, mais évidemment moins que la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis.

Canadiens (58%) se montrèrent même favorables au déploiement de forces terrestres en appui aux forces aériennes (Presse canadienne, 1999).

Ce remarquable consensus national provient du fait que la majorité des Canadiens approuvent les interventions militaires à caractère humanitaire. En faisant des droits de la personne la principale justification du déploiement des FC au Kosovo, le gouvernement canadien a fait écho à des considérations morales largement partagées parmi la population canadienne (Nossal et Roussel, 2000, p.192). Reproducteurs de cet imaginaire collectif, les médias ont contribué à galvaniser une opinion publique traditionnellement en faveur de ce type d'intervention (Dashwood, 2000, p.296).

Les considérations humanitaires, mises de l'avant par le gouvernement, reflètent un certain *idealpolitik*, dans la mesure où les Canadiens jugent favorablement la participation des FC aux interventions militaires multinationales lorsque celles-ci poursuivent des objectifs humanitaires. En revanche, contrairement à Potter (2002, p.721), qui affirme que l'aversion du public canadien à l'égard de l'emploi des FC dans des situations de combat s'est graduellement estompée depuis la guerre du Kosovo, la crise irakienne montre plutôt que les Canadiens témoignent encore d'un tel sentiment et, plus globalement, que la culture stratégique canadienne pose d'importantes balises à l'usage de la force qui vont au-delà des considérations purement humanitaires.

### 3.3 Le refus de participer à la guerre en Irak

La décision du gouvernement canadien de ne pas appuyer les États-Unis et le Royaume-Uni dans l'intervention militaire contre l'Irak en mars 2003 peut apparaître comme une rupture par rapport au comportement stratégique traditionnel du Canada. Depuis la fin de la guerre froide, le Canada a toujours épaulé ses alliés dans les opérations de maintien de la paix (Somalie, Bosnie, Timor Oriental, Haïti) et les interventions militaires (Golfe persique, Kosovo, Afghanistan). En outre, le principe de la défense collective ainsi que la menace posée par la prolifération d'ADM sont clairement inscrits au cœur des considérations stratégiques du Canada, telles que formulées dans les énoncés politiques post-guerre froide.

Et plus encore, le Canada a appuyé les efforts militaires américano-britanniques contre l'Irak de 1998 à 2002.

En revanche, lorsque considérée de plus près, la décision du Canada tend plutôt à réitérer la prééminence d'une culture stratégique idéaliste, libérale et défensive et, parallèlement, à confirmer que l'usage de la force par le Canada est tributaire de la décision des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France de faire de même. Dans la même logique que précédemment, le refus du Canada de participer à la guerre en Irak sera considéré en regard des justifications fournies par le gouvernement canadien, des efforts diplomatiques et militaires, ainsi que de l'appui populaire. Ceux-ci permettront de confirmer l'existence, de même que la persistance, d'une culture stratégique canadienne, au-delà des perturbations occasionnées par les attentats du 11 septembre 2001.

### 3.3.1 Les motivations

Trois raisons ont été avancées par les principaux décideurs politiques pour justifier le refus de déployer les FC en Irak : la nécessité d'un mandat de l'ONU, le manque de preuves quant à la possession d'ADM et l'efficacité des inspections de l'ONU, ainsi que l'objectif inacceptable de renverser le régime irakien<sup>63</sup>.

Premièrement, conséquent avec l'importance culturo-stratégique accordée aux institutions internationales, au droit international et à la solidarité transatlantique, le Canada a refusé de se joindre à la coalition militaire américano-britannique. Il a invoqué la nécessité d'un mandat du CSNU pour légitimer et justifier son appui à l'intervention. Par exemple, le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, affirma à l'Assemblée générale des Nations unies que «l'action visant à ce que l'Irak se conforme à ses obligations internationales doit être le fait de nous tous, ensemble» (Graham, 2002). Tout au long de la crise diplomatique qui précéda l'intervention militaire, le premier ministre Chrétien réitéra lui aussi sa

---

<sup>63</sup> Nous ne croyons pas, comme le prétend Sean Maloney (2003), que le gouvernement canadien a justifié sa non-intervention en affirmant que le Canada ne faisait que du maintien de la paix et pas la guerre, et que les FC n'étaient pas suffisamment équipées pour intervenir dans ce type d'opération. Ces raisons ne furent, à notre connaissance, aucunement mentionnées par les principaux dirigeants canadiens, ni même soulignées par d'autres analystes que Maloney.

préférence pour une sanction du CSNU. Lors d'une rencontre avec le président des États-Unis, en septembre 2002, il lui assura que le Canada participerait à toute action contre l'Irak approuvée par le CSNU (Barry, 2005, p.218). Il répéta par la suite que «la position du Canada c'est qu'en matière de paix et de sécurité, la communauté internationale doit parler et agir par l'entremise du Conseil de sécurité des Nations unies» (Chrétien, 2003a).

Toutefois, comme nous le verrons plus en détail dans sa gestion diplomatique de la crise, le gouvernement Chrétien se montra plus flexible que ne le révèlent ces exemples. Une coalition multilatérale était certes nécessaire pour justifier la participation canadienne<sup>64</sup>, mais sans nécessairement un mandat de l'ONU. Préoccupé par la possibilité d'un «veto capricieux» de certains membres permanents du CSNU, le Canada a choisi de demeurer ouvert à la possibilité de participer à une intervention appuyée par une large coalition d'États (Barry, 2005, p.222), à l'instar de la guerre au Kosovo. Cependant, contrairement à cette dernière, où tous les membres de l'OTAN étaient favorables à une action militaire, la crise irakienne fut marquée par une division au sein de l'Alliance atlantique. Malgré une coalition de plus de 30 pays, la solidarité transatlantique fut compromise lors de la crise irakienne<sup>65</sup>. Le Canada dû trancher entre les États-Unis et le Royaume-Uni d'un côté, et la France et l'Allemagne de l'autre.

La crise irakienne témoigne, à l'instar de la guerre au Kosovo, de l'existence d'une forme de déresponsabilisation en matière d'usage de la force au Canada, alors que ce dernier consent à déléguer à trois alliés, les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, la décision de déployer – ou non – les FC. Puisque la France refusa d'intervenir contre l'Irak, le Canada fit de même. «Canadian security policy became for a time hostage to French intentions, for it is clear that had Paris found some way to justify the war, Canada would have gone off to battle, quite happily so, just as it did in 1999 against Serbia – in that instance, even without the UN's

---

<sup>64</sup> En octobre 2002, Jean Chrétien souligna l'importance d'une approche multilatérale face à la crise irakienne en affirmant que «l'action collective produit, selon moi, une plus grande sécurité à long terme qu'une action unilatérale» (Chrétien, 2002).

<sup>65</sup> 31 pays, incluant les États-Unis et le Royaume-Uni, participèrent (pas nécessairement militairement) à la coalition contre l'Irak en mars 2003 : l'Afghanistan, l'Albanie, l'Australie, l'Azerbaïdjan, la Bulgarie, la Colombie, la République tchèque, la Corée du Sud, le Danemark, l'El Salvador, l'Erythrée, l'Estonie, l'Éthiopie, la Georgie, la Hongrie, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, la Macédoine, les Pays-Bas, le Nicaragua, les Philippines, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, l'Espagne, la Turquie et l'Ouzbékistan (voir Schifferes, 2003).

blessing» (Haglund, 2005, p.19). L'importance du principe de solidarité transatlantique au sein de la culture stratégique canadienne ne saurait être mieux explicitée, de même que ce qu'il sous-entend : l'atlantisme, pour le Canada, se compose essentiellement des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France<sup>66</sup>.

Cette considération se pose en parfaite opposition face à l'importance occupée par la capacité indépendante du Canada à décider librement d'intervenir ou non au cours de la crise irakienne. En effet, contrastant avec le désir d'une sanction de l'ONU ou, du moins, des trois principaux membres de l'OTAN, le gouvernement canadien a constamment fait valoir son autonomie politique vis-à-vis des États-Unis. Le vice-premier ministre, John Manley, affirma : «Bon Dieu ! Nous sommes un pays indépendant. Nous devons être capables, sur un enjeu important, de prendre une position qui soit différente de celle des États-Unis. Sinon, on pourrait simplement devenir le 51<sup>e</sup> État américain, ce que nous ne sommes pas» (cité dans Buzzetti, 2003). Le premier ministre Chrétien stipula quant à lui que «[c]omme vous [les Américains], nous [les Canadiens] avons affronté de graves dangers au cours du dernier siècle en accédant à la maturité et en développant notre propre perspective et une personnalité internationale distincte» (Chrétien, 2003a). Ces exemples montrent que «l'action internationale est un élément fondamental de l'identité canadienne, et commande de mener, dans toute la mesure possible, une politique étrangère indépendante de celle des États-Unis» (Munton, 2005, p.4). Cette considération contraste avec le fait que le déploiement des FC soit conditionnel aux décisions américaine, britannique et française.

Il s'agit certes d'un paradoxe, mais il éclaire encore davantage sur la nature du contexte culturo-stratégique canadien. Des éléments identitaires de l'imaginaire collectif canadien se confrontent les uns aux autres, pour en arriver à différents impératifs dont le mariage n'est pas facile. Ainsi, le désir d'autonomie politique vis-à-vis des États-Unis amène le Canada à considérer de façon positive la coopération multilatérale et le droit international, jugés capables de faire contrepoids à la puissance américaine, alors que le principe de solidarité

---

<sup>66</sup> Une nuance doit cependant être apportée. Entre 1998 et 2002, le Canada appuya les États-Unis et le Royaume-Uni, contre l'avis de la France, dans leur recours à des frappes sélectives contre l'Irak. La cohérence de la culture stratégique canadienne ne nous semble pas nécessairement contredite par cet exemple, dans la mesure où il ne s'agit pas d'une intervention militaire de grande envergure, et qu'aucun soldat canadien ne fut déployé dans le cadre de ces opérations.

transatlantique conduit Ottawa à accorder une importance considérable au Royaume-Uni et à la France. Le mariage de ces tendances permet d'attester de la nature libérale et idéaliste de la culture stratégique canadienne, puisqu'il met en lumière la prépondérance des institutions multilatérales, d'un sentiment d'appartenance outre frontière et d'une volonté de consensus international. Elle est d'ailleurs conséquente avec la recommandation de Haglund (2005, p.22), qui estime que la spécificité canadienne devrait être de faire le pont entre la France et les États-Unis au sein de l'OTAN.

Deuxièmement, le gouvernement canadien a justifié sa décision de ne pas participer à l'opération *Iraqi Freedom* en fonction de l'objectif initial de l'intervention : empêcher Saddam Hussein de développer ou d'utiliser des ADM à des fins terroristes. Les décideurs politiques canadiens jugèrent insuffisantes les preuves fournies par le gouvernement américain (Cornellier, 2004). Graham témoigna de ce scepticisme tout au cours de la crise diplomatique. Suite à la présentation des «preuves» effectuée par le Secrétaire d'État américain, Colin Powell, au CSNU, le ministre canadien des Affaires étrangères affirma que l'argumentation avait été «persuasive», mais que le Canada souhaitait attendre le rapport des inspecteurs de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspections des Nations unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (Trickey, 2003). Le premier ministre Chrétien exprima quant à lui son scepticisme vis-à-vis des propos de Washington lorsqu'il affirma qu'une distinction claire devait être faite entre la possession d'ADM de la part de l'Irak et la menace du terrorisme international, essentiellement située en Afghanistan (Bellavance, 2002; Sheppard, 2002 : 30). Il posa ainsi comme condition à une éventuelle participation canadienne le dépôt de preuves quant à la possession d'ADM par le régime de Saddam Hussein (Russo, 2002), possession devant être confirmée par les inspecteurs de l'ONU plutôt que par les renseignements américains.

La stratégie canadienne refléta l'idée défendue par plusieurs États européens, soit que les sanctions et le régime d'inspections de l'ONU représentaient des outils efficaces contre le régime irakien (Pond, 2004, p.63). Il s'agit d'une stratégie défensive, qui mit l'accent sur le désarmement pacifique de l'Irak par l'entremise de l'AIEA et de la COCOVINU. Le chef des inspecteurs de cette dernière, Hans Blix, affirma d'ailleurs qu'il était possible de désarmer

l'Irak sans avoir recours à la force, du moment que l'on permette aux inspecteurs d'effectuer leur travail (Taillefer, 2003). Le Canada était de cet avis : l'usage de la force n'était pas nécessaire tant et aussi longtemps que l'Irak obtempérait à ses obligations internationales.

Cette position conduisit le premier ministre Chrétien à affirmer que les États-Unis avaient déjà gagné la guerre contre Saddam Hussein puisqu' «il [le Président américain] a créé une situation où Saddam [Hussein] ne peut rien faire. Il a des troupes à ses portes et des inspecteurs sur le terrain. Des avions survolent son territoire, et il ne peut rien faire. Alors, il a commencé à détruire des missiles» (Chrétien, 2003b). Le comportement stratégique du Canada témoigna ainsi d'un caractère défensif dans la mesure où la seule menace du recours à la force contre l'Irak fut jugée suffisante. Dans cette perspective, Graham affirma que «la menace crédible de recours à la force a joué un rôle essentiel d'appui à la diplomatie, afin de maintenir les pressions qui s'exercent pour inciter l'Iraq (sic) à se conformer» (Graham, 2003).

Cette stratégie défensive reposait sur une lecture prudente des conséquences potentielles d'une guerre en Irak sans mandat international. Le ministre Graham affirma qu'une intervention unilatérale risquait de déstabiliser l'ordre international, du Pakistan à l'Afghanistan, en passant par l'Indonésie, l'Inde et la Malaisie, pays où le sentiment antiaméricain risquait d'être exacerbé par une guerre unilatérale contre l'Irak (Graham, 2002). Le premier ministre Chrétien renchérit en stipulant que «la guerre doit toujours être le dernier recours, pas seulement à cause des souffrances humaines qu'elle provoque, mais aussi à cause des conséquences imprévues qu'elle entraîne inévitablement» (Chrétien, 2003a)<sup>67</sup>.

Un troisième argument fut soulevé par le gouvernement canadien pour justifier son refus de déployer les FC en Irak : le changement d'objectif de la mission, passant du désarmement de l'Irak au renversement du régime de Saddam Hussein. Alors que les inspections de l'ONU se poursuivaient en Irak afin de trouver des ADM, le gouvernement américain mit de plus en

---

<sup>67</sup> L'International Institute for Strategic Studies releva d'ailleurs que la guerre en Irak – contrairement à ce qui fut annoncé par le président Bush – a renforcé la détermination d'al-Qaïda, tout en diluant les ressources et les énergies consacrées par l'Occident à la guerre contre le terrorisme (cité dans Taillefer, 2004).

plus l'accent sur la nécessité d'un «changement de régime» en Irak<sup>68</sup>. En regard de ce changement de discours, le premier ministre Chrétien se montra perplexe : «La résolution 1441 [du CSNU] ne fait pas mention d'un changement de régime. (...) Et si vous commencez à faire des changements de régime, où est-ce que vous vous arrêtez ? Il est là le problème : qui est le prochain ? Donnez-moi la liste, les priorités. (...) Je suis surpris d'entendre que nous voulons maintenant nous débarrasser de Saddam Hussein» (cité dans Presse canadienne, 2003). Il renchérit en stipulant «que l'idée de changer les régimes dans divers pays n'est pas une politique désirable» (cité dans Rodrigue, 2003).

Il s'agit d'une conception de la guerre où la nature non démocratique d'un régime politique ne suffit pas pour justifier le recours à la force militaire. En ce sens, bien que le Canada considère que les États non démocratiques peuvent avoir des intentions plus belliqueuses que des États démocratiques, seules des preuves de violations des droits de la personne (dans le cas du Kosovo) ou de possession d'armes pouvant menacer la stabilité régionale et internationale (dans le cas de l'Irak) sont en mesure de justifier une action collective contre ceux-ci. En d'autres mots, les intentions des États ne suffisent pas; des preuves matérielles sont nécessaires à une intervention militaire. Ceci confirme le caractère défensif, donc réactionnel, de la culture stratégique canadienne. Le Canada s'afficha ainsi contre la doctrine de guerre préventive (ou offensive dans les termes de Johnston) privilégiée par Washington. Il fit valoir que ce principe contrevenait au droit international et qu'il allait à l'encontre de la nécessité d'épuiser toutes les alternatives possibles avant de recourir à la guerre (Massie et Roussel, 2005, p.83). La gestion diplomatique de la crise par le gouvernement Chrétien renforce cette conclusion, bien qu'elle reflète également la difficulté de marier certaines des préférences stratégiques du Canada en situation de crise internationale.

### 3.3.2 La gestion diplomatique de la crise

L'administration Bush, malgré ses réticences initiales vis-à-vis de la nécessité d'élaborer une nouvelle résolution au CSNU (Washington estimait que les maintes résolutions du CSNU

---

<sup>68</sup> Par exemple, Condoleeza Rice affirma que Saddam Hussein «is not contained» et que les États-Unis «believes regime change is necessary because he isn't going to disarm» (cité dans McCarthy, 2003).

depuis 1991, exigeant le désarmement de l'Irak, étaient suffisantes pour autoriser la force militaire contre celui-ci), fut néanmoins convaincu de s'adresser au Conseil de sécurité pour y négocier une entente multilatérale (Massie et Roussel, 2005, pp.79-80). La résolution 1441 fut adoptée en novembre 2002, obligeant l'Irak à admettre le retour des inspecteurs de l'ONU et à coopérer avec ceux-ci en vue de détruire toute production d'ADM. Saddam Hussein obtempéra, tout en limitant périodiquement sa coopération avec les agents internationaux.

Cependant, les membres permanents du CSNU divergèrent quant à l'interprétation à faire de cette résolution : les États-Unis et le Royaume-Uni étaient disposés à recourir à la force à partir de celle-ci, alors que la France, la Chine et la Russie privilégiaient une solution diplomatique. Conformément à ses préférences pour un mandat des Nations unies légitimant toute intervention militaire, pour un consensus entre ses trois plus importants alliés et pour un désarmement pacifique de l'Irak, le Canada chercha à proposer une série de compromis au CSNU. Le 19 février 2003, l'ambassadeur canadien aux Nations unies, Paul Heinbecker, proposa une première tentative d'accommodement pour les deux parties : l'établissement d'objectifs clés de désarmement et d'échéances fixes auxquelles l'Irak devait se conformer (Walker, 2003). Devant l'échec de cette tentative, le gouvernement canadien tenta une nouvelle proposition. Celle-ci stipulait que si le régime de Saddam Hussein ne respectait toujours pas ses obligations de coopérer avec la COCOVINU et l'AIEA en date de 28 mars 2003, alors le CSNU autoriserait «tous les moyens nécessaires» pour désarmer l'Irak (Edwards, 2003). Cette nouvelle proposition se buta à nouveau à des réponses négatives, mais n'empêcha pas Ottawa de présenter une dernière offre. Cette dernière prolongeait au 1<sup>er</sup> avril 2003 la date butoir (Knox et Koring, 2003).

Toutes ces tentatives visant à repousser l'intervention militaire furent rejetées par les principaux alliés du Canada. D'un côté, la France et l'Allemagne considérèrent qu'une seconde résolution était nécessaire afin d'autoriser le recours à la force et jugèrent les propositions de compromis inutiles dans la mesure où, pour elles, aucun compromis n'était nécessaire. De l'autre, le Royaume-Uni et les États-Unis estimèrent que le refus de se conformer à la résolution 1441 accordait automatiquement le mandat d'intervenir militairement contre l'Irak et déclarèrent que les propositions canadiennes revenaient «à

procrastiner sur une décision que nous devons tous être prêts à prendre» (Reuters, 2003). La stratégie diplomatique du Canada se buta ainsi à l'intransigeance des membres de l'Alliance atlantique.

Les préférences stratégiques du Canada ne furent pas atteintes, mais l'attitude du gouvernement canadien tout au long de la crise irakienne n'en refléta pas moins la prééminence et la persistance d'une singulière approche culturo-stratégique. Ainsi, l'ambivalence (Sokolsky, 2004, p.8), voire la stratégie de procrastination (Massie et Roussel, 2005, pp.70-76) affichées par le gouvernement canadien s'expliquent par l'importance accordée aux principes de solidarité transatlantique, de coopération multilatérale et de résolution pacifique des conflits. Ces impératifs conduisirent le Canada se prévaloir de la plus grande marge de manœuvre politique afin d'en arriver à une solution diplomatique et consensuelle. C'est ainsi que, par exemple, le gouvernement demeura très ambigu quant à la nécessité – ou non – d'une seconde résolution pour autoriser l'usage de la force contre l'Irak (Massie et Roussel, 2005, p.73). Il évita de prendre position pour être davantage en mesure d'arracher un compromis entre les parties.

C'est également dans cette perspective que le gouvernement canadien appuya, indirectement, l'opération *Iraqi Freedom* et ce, malgré son refus officiel d'y participer. En effet, dans sa déclaration annonçant la décision du Canada, le premier ministre appuya l'objectif politique des États-Unis et du Royaume-Uni et leur souhaita une victoire rapide (Chrétien, 2003c). Au niveau militaire, il refusa de retirer les 31 membres des FC intégrés au sein d'unités britanniques et américaines en Irak, de même que les deux frégates, le destroyer et l'avion de patrouille maritime opérant en mer d'Oman. C'est ce qui fit dire à Paul Cellucci, l'ambassadeur américain à Ottawa, que le Canada contribuait davantage, sur le plan militaire, que plusieurs pays approuvant l'intervention armée (Cellucci, 2003).

Cette ambivalence s'explique par un désir d'amortir le choc, auprès de Washington, causé par la décision du gouvernement canadien (Massie et Roussel, 2005, pp.76-77). Un tel choc était inévitable en raison de la nature exceptionnelle de cette décision. Jamais, depuis la fin de la guerre froide, le Canada n'avait eu à trancher ainsi entre ses alliés européens et américains. Il

s'agit certes d'une crise transatlantique, mais celle-ci n'en démontre pas moins la force et la cohérence de la culture stratégique du Canada, qui fut non seulement reflétée par les pratiques des dirigeants politiques, mais également par une grande partie de la population canadienne.

### 3.3.3 L'appui populaire

La population canadienne approuva en grande majorité la décision du gouvernement Chrétien de ne pas participer à l'intervention militaire. Des sondages montrèrent qu'effectivement, de façon générale, la perception de la crise irakienne chez les dirigeants canadiens reflétait celle de la population canadienne. Ainsi, en avril 2003, plus des deux tiers des Canadiens estimaient que le recours à la force n'était pas nécessaire afin de désarmer l'Irak (CRIC, 2003). Ils estimaient également que la stratégie du Canada visant à obtenir un mandat de l'ONU était la plus appropriée. 15% jugeait la guerre inacceptable, peu importe les circonstances; le même nombre appuyait la position américaine, tandis que 70% des Canadiens croyaient que le Canada devait aller en guerre, mais seulement avec l'approbation du CSNU.

Tout au cours de la crise irakienne, les Canadiens demeurèrent donc favorables à la stratégie employée par leur gouvernement. En plus de s'opposer à une participation canadienne sans mandat de l'ONU, ils demeurèrent très critiques vis-à-vis de la position américaine. Ils jugèrent par exemple que les politiques américaines à l'égard du Moyen-Orient étaient en partie responsables des attentats terroristes de septembre 2001 et se montrèrent inconfortables vis-à-vis de la notion de changement de régime. Ainsi, la stratégie offensive privilégiée par les États-Unis fut considérée comme étant plus menaçante pour la paix mondiale que le régime de Saddam Hussein lui-même (CRIC, 2003).

Au niveau politique, le Bloc québécois, le NPD et un membre de l'Alliance canadienne appuyèrent la motion proposée par le Parti libéral à la Chambre des communes, au terme de plusieurs mois de débats. Tout au cours de ceux-ci, qui s'étalèrent d'octobre 2002 à mars 2003, une vaste majorité de députés soutinrent la position libérale de tenter d'obtenir un

mandat du CSNU, tandis que seuls l'Alliance canadienne exigeât que le Canada appui les États-Unis coûte que coûte (Barry, 2005, p.219).

En revanche, à ce large appui populaire et de la classe politique, s'ajoutèrent de vives critiques parmi plusieurs commentateurs et hommes d'affaires conservateurs, reflétant la position de l'Alliance canadienne (voir Chase et Kennedy, 2003; Galloway, 2003; McCarthy, 2003; Walker, 2003). Ces critiques témoignèrent notamment d'un clivage régional au Canada, alors qu'une majorité d'Albertains étaient très en faveur d'une participation aux côtés des États-Unis, et que les Québécois étaient largement contre cette idée (Massie et Roussel, 2005, p.86; Barry, 2005, p.229).

On peut ainsi en conclure que la participation du Canada à la guerre du Kosovo refléta davantage les préférences des Canadiens que ne le fit la décision de ne pas appuyer les États-Unis et le Royaume-Uni dans leur intervention militaire contre l'Irak, bien que cette dernière décision témoigna de la position d'une majorité des Canadiens. Cette situation permet de souligner le caractère extraordinaire du dilemme auquel fut confronté le gouvernement canadien durant la crise irakienne, alors qu'il dû choisir entre ses alliés européens et américains. L'appui d'une majorité de Canadiens à la décision de ne pas déployer les FC en mars 2003 reflète la persistance de la culture stratégique du Canada, même en temps de crise, tandis que le clivage régional permet de s'interroger quant à l'existence de sous cultures stratégiques.

### 3.4 Conclusion

Les décisions du gouvernement canadien relativement à l'usage de la force lors des crises du Kosovo et de l'Irak reflètent la cohérence et la persistance d'une culture stratégique qui pose plusieurs balises quant au déploiement des FC à l'étranger. Des principes fondamentaux doivent ainsi être respectés pour justifier l'usage de la force par le gouvernement du Canada. La violation des droits de la personne, la solidarité transatlantique ainsi que la nécessité d'un mandat de l'ONU ou de l'OTAN figurent parmi les principales exigences au recours à la force militaire par le Canada.

Ces trois principes illustrent la nature idéaliste, libérale et défensive de la culture stratégique canadienne. En effet, les comportements stratégiques du Canada face au Kosovo et à l'Irak révèlent que tant du point de vue des justifications officielles, des attitudes diplomatiques et militaires que de l'appui populaire, la prégnance d'une conception culturo-stratégique est profondément ancrée dans un imaginaire collectif bien défini. Celui-ci est de nature idéaliste, libérale et défensive, dans la mesure où le recours à la force fut considéré, dans chacune de ces crises, comme l'ultime moyen stratégique envisageable. Les efforts diplomatiques en vue d'obtenir un mandat de l'ONU ou de l'OTAN en témoignent.

Ces tentatives révèlent l'importance du consentement des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France (soit les piliers de l'Alliance atlantique), qui conditionne le déploiement des forces armées canadiennes. Le principe de solidarité transatlantique s'opérationnalise par un consensus parmi ces trois acteurs. Lorsque ceux-ci approuvent l'action militaire, le gouvernement canadien justifie sa participation selon des valeurs libérales, dont ceux de droits de la personne, de menaces globales nécessitant des mesures multilatérales, ou encore d'attachement culturel à l'égard de ses alliés traditionnels. Lorsque ces mêmes trois États n'arrivent pas à s'entendre, le Canada justifie également son inaction en des termes libéraux, telle que la nécessité d'un mandat de l'ONU, mais rejettent du même coup la stratégie offensive visant à démocratiser par la force un État sous l'emprise d'une dictature. Les diverses préférences stratégiques en arrivent donc à former un imaginaire collectif dominant, que l'on peut qualifier de culture stratégique idéaliste, libérale et défensive.

## CONCLUSION

La politique étrangère canadienne est habituellement analysée au travers de lunettes conceptuelles traditionnelles qui reposent sur des postulats théoriques positivistes des Relations internationales. Ces postulats s'établissent sur des fondements épistémologiques parmi lesquels on retrouve la capacité de séparer les valeurs de la connaissance, le sujet de l'objet d'analyse, les faits matériels des faits idéels et, conséquemment, la capacité de proposer des explications et des généralisations empiriquement falsifiables et vérifiables du comportement humain.

Dans le présent mémoire, nous tentons d'éviter ces postulats et d'étudier la PEC avec les lunettes conceptuelles du constructivisme. Développée au cours des débats épistémologiques des années 1980, cette approche théorique représente une avenue pertinente parce qu'elle met l'accent sur les facteurs idéels, dont la culture et les normes, facteurs négligés par les approches traditionnelles. Elle postule que la réalité est socialement construite à partir d'interprétations intersubjectives, et donc qu'il est fallacieux de considérer les facteurs matériels (la puissance relative par exemple) comme des faits objectifs et observables pouvant conduire à la définition des intérêts nationaux par exemple.

Cependant, cette approche théorique sert autant à qualifier des théoriciens qui ne remettent pas en question chacun des postulats positivistes que d'autres qui les rejettent tous intégralement. Une distinction entre les deux courants constructivistes s'avère donc nécessaire. Le courant constructiviste dominant (ou conventionnel) doit être rejeté au profit du courant critique parce que ce dernier reflète davantage la complexité des relations internationales et les implications analytiques qui en résultent. En effet, par essence co-

constitutifs, les facteurs culturels ne peuvent être isolés, comme le prétendent les constructivistes conventionnels, de façon à être considérés comme des variables indépendantes influant directement sur les préférences stratégiques des États. Il est également impossible pour les chercheurs de s'extraire du milieu culturel dans lequel ils évoluent afin d'en évaluer objectivement la nature. Leur normativité et leurs intérêts particuliers orientent nécessairement leurs analyses. Le courant constructiviste critique, en adoptant une approche épistémologique interprétative, répond davantage à ces considérations théoriques.

Dans cette perspective théorique, il s'agit d'examiner la PEC en intégrant l'analyse de facteurs idéels et en se positionnant pour une meilleure compréhension (et non une explication) des actions du Canada sur la scène internationale. Or, la PEC est souvent critiquée pour son manque de cohérence (Cooper et Rowlands, 2006, p.17). Deux types de dualités sont habituellement employés pour décrire sa nature ambivalente depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale : la dualité continentalisme/internationalisme et celle de réalisme/libéralisme (voir Roussel, 2004c et Gotlieb, 2004). Le continentalisme postule l'importance primordiale que doivent occuper les relations canado-américaines dans l'élaboration de la PEC. Il est opposé à l'internationalisme, qui lui met l'accent sur la nécessité d'agir activement dans les affaires internationales afin, par exemple, de faire contrepoids à la puissance américaine. Le réalisme fait écho au continentalisme en ce qu'il met l'accent sur une certaine conception des intérêts nationaux du Canada et, plus particulièrement, sur le maintien de bonnes relations avec les États-Unis ainsi que sur la nécessité de participer militairement aux interventions militaires américaines. Il est opposé au libéralisme, qualifié péjorativement d'idéaliste ou de romantique, qui souligne la nécessité de façonner le monde extérieur selon les valeurs canadiennes et d'ainsi, par exemple, promouvoir la démocratie à l'étranger. Ces dichotomies proposées reflètent l'enracinement théorique de l'analyse de la politique étrangère canadienne, fonction des débats entre les approches théoriques orthodoxes en RI.

En adoptant une approche constructiviste critique, il est en revanche possible d'aller au-delà de ces débats, de prendre en considération des facteurs jusqu'alors marginalisés, et de répondre au soi-disant manque de cohérence de la PEC. Pour ce faire, le mémoire a mit plus

particulièrement l'accent sur une dimension particulière de la politique étrangère du Canada : l'usage de la force militaire outre mer. Cette dimension est privilégiée parce qu'elle représente un élément fondamental de toute politique étrangère et parce qu'elle figure au cœur des perspectives internationaliste, continentaliste, réaliste et libérale.

La perspective théorique privilégiée amène à la notion de culture stratégique. Considéré en des termes constructivistes, l'usage de la force est fonction d'un imaginaire collectif culturel donné et de préférences stratégiques précises, dont le concept de culture stratégique résume l'essence. Il est principalement employé selon deux perspectives : causale (Johnston, 1995, 1996) et contextuelle (Gray, 1999). La première estime que des facteurs culturels précis déterminent le comportement stratégique des États. Elle doit être rejetée en raison de ses positionnements théoriques et méthodologiques positivistes, qui ne tiennent pas compte de la nature constitutive du monde social. La seconde approche de la culture stratégique soutient que les comportements stratégiques des États sont tributaires du contexte culturel dans lequel ils sont formulés. Les carences méthodologiques de cette perspective doivent cependant être surmontées pour qu'elle puisse être appliquée à d'autres cas d'études (Poore, 2003).

Pour ce faire, nous estimons qu'il est possible de définir la culture stratégique selon les termes ontologiques proposés par Johnston, soit de nature idéaliste/réaliste et offensive/défensive, et selon l'approche épistémologique privilégiée par Gray, soit interprétative. La culture stratégique est ainsi définie comme un «distinctive body of beliefs, attitudes and practices regarding the use of force, which are held by a collective and arise gradually over time, tending to outlast the era of its original inception, although it is not a permanent or static feature» (Longhurst, 2004, p. 6). Cette définition implique que les interprétations intersubjectives, les valeurs qui les sous-tendent ainsi que les comportements des acteurs qui évoluent au sein d'une même collectivité constituent et réifient un certain imaginaire collectif de sécurité. Celui-ci limite les possibilités offertes aux décideurs politiques parce qu'il façonne la manière de percevoir la réalité, de définir les menaces et d'agir pour y répondre. En d'autres mots, la culture stratégique reflète 1) l'image qu'une société projette d'elle-même, 2) la nature de ses objets menaçants, 3) les circonstances qui

légitiment l'usage de la force militaire, ainsi que 4) les stratégies privilégiées pour contrer les menaces.

Le mémoire s'interroge donc sur l'existence et la nature d'une culture stratégique propre à la société canadienne. Pour répondre à cette interrogation, l'on doit évaluer la correspondance entre des éléments discursifs et les pratiques sociales. Il s'agit, dans ce mémoire, d'examiner la clarté, la persistance et la cohérence des cinq énoncés de politiques étrangère et de défense canadiennes élaborés depuis la fin de la guerre froide vis-à-vis de deux décisions du gouvernement canadien d'intervenir – ou non – aux guerres du Kosovo (1999) et de l'Irak (2003). L'étendue temporelle de la recherche se limite ainsi à l'après-guerre froide, couvrant près de 15 ans, et représentant une période historique distincte du contexte international prévalant durant la guerre froide.

Notre hypothèse, confirmée par ces cas d'étude, stipule qu'il existe une culture stratégique canadienne et que celle-ci est de nature idéaliste, libérale et défensive. Le contenu discursif analysé, tout en confirmant notre hypothèse, permet de préciser les termes définitionnels de cette culture stratégique en fonction des quatre dimensions présentées plus haut. Bien que cette hypothèse ne soit pas, en soi, originale vis-à-vis des analyses précédentes adoptant une perspective théorique libérale sur le sujet, la démarche théorique adoptée l'est, quant à elle, puisqu'elle met l'accent sur des facteurs idéels et présente une conception novatrice de la culture stratégique. Elle permet ainsi d'identifier plusieurs éléments caractérisant le contexte culturo-stratégique canadien post-guerre froide.

Premièrement, l'étude des cinq énoncés politiques révèle que la culture stratégique canadienne est caractérisée par une image de soi qui postule 1) une responsabilité morale d'intervenir dans les affaires internationales; 2) un sentiment d'aversion pour le recours à la force combiné à un désir de régler pacifiquement les conflits; 3) une aspiration à un ordre international stable, légalement et institutionnellement régulé, facilitant la coopération et la concertation internationales et 4) l'importance de la solidarité transatlantique tout autant que de la distinction nationale. L'imaginaire de sécurité du Canada témoigne ainsi d'une conception idéaliste (ou *idealpolitik*) de la guerre, où celle-ci est jugée aberrante et évitable.

Deuxièmement, la culture stratégique du Canada définit les menaces à la sécurité nationale en termes de sécurité internationale. Ainsi, les menaces sous-jacentes à celle explicitement formulées (terrorisme international, États en déroute et prolifération d'ADM) résident dans les sources d'instabilité et de désordre mondiaux. Par exemple, les principales sources d'insécurité proviennent de l'étranger et comprennent l'absence de démocratie ou d'économie de marché, la violation des droits de la personne, la surpopulation, l'extrémisme religieux, les migrations de masse, les tensions ethniques ainsi que la dégradation de l'environnement. Il s'agit donc de menaces *indirectes* à la sécurité nationale et des affronts aux principes fondamentaux du libéralisme.

Troisièmement, le recours à la force militaire est balisée selon trois principales contraintes : 1) les ressources limitées, qui exigent un engagement sélectif; 2) l'idée selon laquelle le déploiement des FC représente l'ultime solution d'une stratégie à plusieurs autres volets (économique, diplomatique, juridique, etc.) et 3) la nécessité d'intervenir avec la collaboration des principaux alliés du Canada. Ces contraintes circonscrivent l'usage de la force militaire en établissant une stratégie essentiellement de nature défensive, i.e. réactionnelle, de dernière instance et multilatérale.

Quatrièmement, la culture stratégique du Canada est caractérisée par une préférence claire pour un encadrement institutionnel international à travers l'ONU ou l'OTAN, et ce, alors que le second apparaît revêtir un intérêt croissant au détriment du premier. Cette considération atteste de l'importance accrue accordée à la solidarité transatlantique depuis la fin de la guerre froide.

Enfin, trois paradoxes se dégagent de l'analyse des cinq énoncés politiques : 1) le sentiment d'aversion pour le recours à la force militaire contraste avec le fait que le passé militaire du Canada est source de fierté et de prestige collectif; 2) le référent identitaire auquel s'attache le Canada, passant de la communauté nord atlantique à celle de communauté internationale, détonne vis-à-vis d'une tendance nationaliste manifeste dans l'énoncé de 2005; et 3) cette transition du sentiment d'appartenance va dans le sens contraire d'une préférence d'abord

pour l'ONU, puis de plus en plus tournée vers l'OTAN, pour encadrer la participation canadienne aux interventions militaires multilatérales.

Malgré ces paradoxes, une correspondance s'établit entre les éléments définitionnels de la culture stratégique formulés par les énoncés politiques et les décisions canadiennes relativement aux guerres du Kosovo et de l'Irak. En fait, ces deux cas d'étude précisent plus qu'ils n'obscurcissent la nature de la culture stratégique du Canada en regard des paradoxes soulevés. Une condition fondamentale apparaît devoir être remplie pour conduire le gouvernement canadien à participer à une intervention militaire à l'étranger : la décision commune des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France d'entrer en guerre. Durant la période d'après-guerre froide, le Canada a toujours participé aux interventions militaires où ces deux pays ont participé ou donné leur appui, et la crise irakienne a montré qu'un désaccord entre eux a conduit à un dilemme d'envergure au sein de l'appareil gouvernemental canadien. Dans de telles circonstances, il est possible de croire que le Canada se joindra à une coalition militaire sanctionnée par ces alliés occidentaux et justifiera sa participation au nom de la solidarité transatlantique ou encore selon des obligations morales d'agir.

L'accord des trois principaux alliés du Canada n'est cependant qu'une condition minimale. Le Canada affiche une nette préférence pour un mandat du CSNU, soit l'organe décisionnel considéré comme étant le plus légitime et le plus en mesure de décider de la pertinence de recourir aux forces armées. Cette attitude abonde dans le sens d'une approche d'*idealpolitik* dans la mesure où le CSNU n'autorise habituellement l'usage de la force que lorsque toutes les avenues diplomatiques sont épuisées et s'appui sur une très grande majorité de membres de la communauté internationale. Ces préférences stratégiques renforcent donc les contraintes à l'usage de la force définies par les énoncés politiques puisque l'engagement sélectif, le recours aux forces armées comme ultime moyen ainsi que la nécessaire solidarité transatlantique sont respectés par la subordination de la décision de déployer les FC à l'étranger à la décision des trois membres occidentaux du CSNU.

Ces trois principes illustrent la nature idéaliste, libérale et défensive de la culture stratégique canadienne. Les comportements stratégiques du Canada face au Kosovo et à l'Irak révèlent que tant du point de vue des justifications officielles, des attitudes diplomatiques et militaires que de l'appui populaire, une conception culturo-stratégique est profondément ancrée l'imaginaire collectif canadien et reflète les éléments discursifs des énoncés politiques. Il n'existe donc pas d'écart substantiel entre la rhétorique et la pratique. Le Canada affiche, depuis la fin de la guerre froide, une culture stratégique claire, cohérente et persistante. Elle est de nature idéaliste, libérale et défensive dans la mesure où le recours à la force est considéré comme le dernier moyen stratégique envisageable, que les efforts diplomatiques tendent vers l'obtention d'un mandat de l'ONU ou de l'OTAN, et que des considérations morales sont soulevées pour justifier les comportements stratégiques.

Certes, la persistance, la clarté et la cohérence relevée peuvent être considérées comme la conséquence qu'un seul et même gouvernement canadien ait été au pouvoir durant la période étudiée. Le gouvernement libéral, au pouvoir durant près de 12 ans, a indéniablement marqué et façonné l'imaginaire collectif canadien. Conséquemment, son empreinte sur la conduite de la PEC doit être prise en considération pour mieux saisir le contexte culturo-stratégique de l'après-guerre froide. Il n'en demeure pas moins que l'énoncé de 1992 fut élaboré par le gouvernement conservateur, que les objectifs de politique étrangère et de défense énoncés dans l'ÉPI ne furent pas remis en question avec l'arrivée du gouvernement conservateur de Stephen Harper (Coulon, 2006) et que les deux cas d'interventions militaires étudiés, bien que similaires, ont amené à des décisions contraires quant au déploiement des FC.

Notre interprétation de la culture stratégique canadienne comporte malgré tout plusieurs limites. L'étendue temporelle de la recherche de même que les objets d'analyse, en l'occurrence, les énoncés politiques, représentent les deux plus grandes contingences de l'étude. Une analyse s'étalant sur une plus longue période historique, un examen plus approfondi des discours et des rapports officiels en matière de recours à la force militaire, de même qu'une étude des clivages sociopolitiques internes à la société canadienne permettraient sans doute de procéder à une recherche dense (*«thick description»*) des contextes culturo-stratégiques canadiens et, possiblement, d'examiner les origines ainsi que

les circonstances qui conduisent à une transformation de l'imaginaire de sécurité. La question abordée dans cette analyse, à savoir s'il existe ou non une culture stratégique au Canada, n'a pas permis de considérer les processus par lesquels se forge et évolue une certaine conception de la guerre. Les recherches subséquentes devraient poursuivre dans cette voie.

L'idée de périodes de transition ou des processus d'évolution d'une culture stratégique amène la question de la falsification de notre hypothèse, qui présente la culture stratégique canadienne post-guerre froide comme un contexte aux éléments stables et persistants. Une étude plus dense et approfondie de la culture stratégique permettrait sans doute d'en dégager des points de rupture et des périodes de transformation. La période étudiée nous apparaît néanmoins suffisamment circonscrite pour appuyer notre hypothèse. L'on peut en revanche se questionner quant aux effets des événements du 11 septembre 2001 ou encore du très faible appui populaire parmi la société canadienne au déploiement des FC en Afghanistan sur la persistance d'une culture stratégique défensive vis-à-vis d'une éventuelle propension à recourir à la force militaire de manière offensive afin de prévenir une attaque en sol canadien.

## BIBLIOGRAPHIE

Adams, Michael 2003, *Fire and Ice. The United States, Canada and the Myth of Converging Values*, Toronto: Penguin Canada.

Adler, Emmanuel 1997, «Seizing the Middle Ground: Constructivism in World Politics», *European Journal of International Relations*, 3(3), pp.319-363.

\_\_\_\_\_ 2002, «Constructivism in International Relations», dans Walter Carlneas, Beth Simmons, et Thomas Risse (dir.), *Handbook of International Relations*, Thousand Oaks: Sage.

Anderson, Benedict R. 1983, *Imagined Communities: Reflections on the origin and Spread of Nationalism*, Londres: Verso.

Annan, Kofi 1999, «Le Secrétaire général devant la Commission des droits de l'Homme : J'ai fait des droits de l'Homme la priorité dans chaque programme de l'ONU», *Communiqué de presse*, SG/SM/6949-HR/CN/898, Organisation des nations unies, 7 avril. Disponible en ligne [URL] : <http://www.un.org/News/fr-press/docs/1999/19990407.sgsm6949.html>

Aster, Howard et Thomas S. Axworthy 2003, *Searching for the New Liberalism: Perspectives, Policies, Prospects*, Oakville: Mosaic Press.

Axworthy, Lloyd 1998, «Le Canada participera à l'intervention militaire de l'OTAN au Kosovo», *Communiqués*, no. 242, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, Ottawa, 12 octobre.

\_\_\_\_\_ 1999a, «Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy sur le conflit au Kosovo», *Discours*, 99/23, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, Ottawa, 24 mars.

\_\_\_\_\_ 1999b, «Le Kosovo et le programme de sécurité humaine», *Déclarations et discours*, 99/28, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, discours prononcé à l'École de relations publiques et internationales Woodrow Wilson de l'Université Princeton, New Jersey, 7 avril.

\_\_\_\_\_ 1999c, «Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade», *Minutes of Proceedings and Evidence*, Chambre des Communes du Canada, Ottawa, 31 mars.

Baldwin, David A. 1993, «Neoliberalism, Neorealism and World Politics», dans David A. Baldwin, (dir.), *Neorealism and Neoliberalism: The Contemporary Debate*, New York: Columbia University Press, pp.3-25.

Ball, David, 1993, «Strategic Culture in the Asia-Pacific Region», *Security Studies*, 3(1), automne, pp.44-74.

- Banerjee, Sanjoy 1997, «The Cultural Logic of National Identity Formation: Contending Discourses in Late Colonial India», dans Valérie M. Hudson (dir.), *Culture & Foreign Policy*, London: Lynne Rienner Publishers, pp.27-44.
- Barnett, Michael 2001, «Social Constructivism», dans John Baylis et Steve Smith, *The Globalization of World Politics: an introduction to international relations*, Oxford: Oxford University Press, pp.251-270.
- Barnett, Michael et Martha Finnemore 1999, «The Politics, Power and Pathologies of International Organizations», *International Organization*, 53(4), pp.699-732.
- Barry, Donald 2005, «Chrétien, Bush, and the War in Iraq», *The American Review of Canadian Studies*, 35(2), été, pp.215-245.
- Basset, Christian (dir.) 1992, *La politique étrangère canadienne dans un ordre international en mutation. Une volonté de se démarquer?*, Québec : Centre québécois de relations internationales.
- Bathurst, Robert B. 1993, *Intelligence and Mirror: On Creating an Enemy*, London: Sage Publications.
- Bellavance, Joël-Denis 2002, «Chrétien intraitable face aux Américains», *La Presse*, 18 février.
- Bennett, A. et J. Legpold et D. Unger (dir.) 1997, *Friends in Need: Burden-Sharing in the Gulf War*, New York: St. Martin's Press.
- Berger, Thomas U. 1998, *Cultures of Antimilitarism. National Security in Germany and Japan*, Baltimore and London: John Hopkins University Press.
- Berns-McGown, Rima 2005, «Political culture, not values», *International Journal*, 55(2), printemps, pp.341-349.
- Bigo, Didier 1998, «L'Europe de la sécurité intérieure: penser autrement la sécurité», dans Anne-Marie Le Gloannec (dir.), *Entre union et nations. L'État en Europe*, Paris : Presses de Sciences Po.
- Black, Derek R. et Heather A. Smith 1993, «Notable Exceptions? New and arrested Directions in Canadian Foreign Policy Literature», *Canadian Journal of Political Science*, 156(4), décembre, pp.745-774.
- Bland, Douglas L. (dir.) 1997, *Canada's National Defence, Volume 1 Defence Policy*, Kingston: School of Policy Studies.
- Bland, Douglas L. 2004, *Campaigns for international security: Canada's defence policy at the turn of the century*, Montréal/Kingston: McGill/Queen's University Press.

- Booth, Ken, 1979, *Strategy and Ethnocentrism*, London: Croom Helm.
- Bothwell, Robert 1998, «The Big Chill: Canada and the Cold War», *Contemporary Affairs*, no.1, Toronto : CIIA/Irwin.
- Braspenning, Thierry 2002, «Constructivisme et réflexivisme en théorie des Relations internationales», *Annuaire français des relations internationales*, vol. 3, Paris : Centre Thucydide.
- Brawley, Mark. R. et Pierre Martin 2000, «Kosovo, Alliance Politics, and the Future of NATO», dans Pierre Martin et Mark R. Brawley (dir.), *Alliance Politics, Kosovo, and NATO's War. Allied Force or Forced Allies?*, New York: Palgrave, pp.1-7.
- Brunee, Jutta et Stephen J. Toope 2004, «Canada and the use of force: reclaiming human security», *International Journal*, 59(2), printemps, pp.247-260.
- Burchill, Scott et al. 2005, *Theories of International Relations*, 3rd edition, New York: Palgrave Macmillan.
- Buzzetti, Hélène 2003, «Assumer le refus canadien», *Le Devoir*, 19 mars.
- Canada 1992, *La politique de défense du Canada – 1992*, ministère de la Défense nationale du Canada, Ottawa.
- \_\_\_\_\_ 1994, *Le Livre blanc sur la Défense de 1994*, ministère de la Défense nationale du Canada, Ottawa.
- \_\_\_\_\_ 1995, *Le Canada dans le monde. Le cadre stratégique de la politique étrangère du Canada*, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Ottawa.
- \_\_\_\_\_ 2000, «Past Canadian Commitments to United Nations and Other Peace Support Operations», *Defence Policy*, ministère de la Défense nationale du Canada, Ottawa. Disponible en ligne [URL]: [http://www.forces.gc.ca/admpol/eng/defence/peace\\_pastsupops\\_e.htm](http://www.forces.gc.ca/admpol/eng/defence/peace_pastsupops_e.htm)
- \_\_\_\_\_ 2001, *À notre sujet*, ministère de la Défense nationale du Canada, Ottawa. Disponible en ligne [URL] : [http://www.forces.gc.ca/site/about/budget\\_f.asp](http://www.forces.gc.ca/site/about/budget_f.asp)
- \_\_\_\_\_ 2005a, *Fierté et influence : notre rôle dans le monde. Énoncé de politique internationale du Canada, Survol*, bureau du Conseil privé, Ottawa.
- \_\_\_\_\_ 2005b, *Fierté et influence : notre rôle dans le monde. Énoncé de politique internationale du Canada, Défense*, ministère de la Défense nationale du Canada, Ottawa.

\_\_\_\_\_ 2005c, *Sixième rapport annuel sur le commerce international du Canada. Le point sur le commerce*, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Ottawa, avril.

\_\_\_\_\_ 2005d, «Un Canada diminué. Les effets de la négligence sur les Forces armées canadiennes. L'effritement de nos moyens de défense sur le territoire national et à l'étranger», *Rapport provisoire du Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense*, Ottawa, septembre. Disponible en ligne [URL] : <http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/commbus/senate/com-f/defe-f/rep-f/repintsep05-f.htm>

Carr, Edward H. 1939, *The Twenty Years' Crisis, 1919-1939: An Introduction to the Study of International Relations*. London: Macmillan.

Cellucci, Paul 2003, «We Are Family», *Policy Options*, Verbatim, mai, pp.11-13.

Chafetz, Glenn, Michael Spirtas et Benjamin Frankel 1999, «Tracing the Influence of Identity», dans Glenn Chafetz, Michael Spirtas et Benjamin Frankel (dir.), *The Origins of National Interests*. London: Frank Cass.

Chapnick, Adam 2000, «The Canadian Middle Power Myth», *International Journal*, 55(2), printemps, pp.188-206.

\_\_\_\_\_ 2005, «Peace, order and good government. The 'conservative' tradition in Canadian foreign policy», *International Journal*, 55(3), été, pp.635-650.

Chase, Steven et Peter Kennedy 2003, «Business groups warn of big Canada-U.S. rift», *Globe and Mail*, 26 mars.

Checkel, Jeffrey T. 1998, «The Constructivist Turn in International Relations Theory», *World Politics*, 50(2), pp. 324-348.

Chrétien, Jean 2002, «Discours du Premier ministre Jean Chrétien à l'occasion de la remise des prix de la Fondation *Appeal of Conscience*», *Archives Jean Chrétien*, Bureau du Conseil privé du Canada, New York, 1<sup>er</sup> octobre.

\_\_\_\_\_ 2003a, «Notes pour un discours du premier ministre Jean Chrétien devant le Chicago Council for Foreign Relations», *Archives Jean Chrétien*, Bureau du Conseil privé du Canada, Chicago, 13 février.

\_\_\_\_\_ 2003b, entrevue à *This Week*, ABC, 9 mars.

\_\_\_\_\_ 2003c, «Déclaration du Premier ministre», *Archives Jean Chrétien*, bureau du Conseil privé du Canada, Ottawa, 20 mars.

Clark, Joe 1997, «The first international country: Canada has defined its national interests more broadly, less selfishly, than many others», *International Journal*, 52(4), automne, pp.539-545.

Cooper, Andrew 1997, *Canadian Foreign Policy: Old Habits and New Directions*, Scarborough: Prentice-Hall.

\_\_\_\_\_ 2000, «The Evolution of Middle Power Multilateralism: The re-Orienting of Canadian Strategy in the Economic and Security Arenas», Communication présentée à la 41<sup>e</sup> Réunion de l'*International Studies Association*, Los Angeles, 14-18 mars.

Cooper, Andrew et Dane Rowlands 2006, «A State of Disconnects – The Fracturing of Canadian Foreign Policy», dans Andrew Cooper et Dane Rowlands (dir.), *Canada Among Nations 2005. Split Images*, Montréal-Kingston: McGill-Queen's University, pp.3-20.

Cornellier, Manon 1999, «L'opposition pourrait appuyer l'envoi de troupes au Kosovo», *Le Devoir*, 13 avril.

Cornellier, Manon 2004, «Ottawa doutait des preuves que disait détenir George Bush», *Le Devoir*, 20 mars.

Coulon, Jocelyn 1992, *La dernière croisade. La guerre du Golfe et le rôle caché du Canada*, Montréal : Méridien.

Coulon, Jocelyn 2006, «Le monde selon Harper», *La Presse*, 25 janvier.

CRIC (Centre de recherche et d'information sur le Canada) 2003, *Divergences de vues entre Canadiens et Américains sur l'Irak et les Nations unies*, 9 avril. Disponible en ligne [URL] : [http://www.cric.ca/pdf/international\\_affairs\\_2003/International\\_Affairs\\_avril2003\\_fr.pdf](http://www.cric.ca/pdf/international_affairs_2003/International_Affairs_avril2003_fr.pdf)

CSNU (Conseil de sécurité des Nations unies) 1998, «Résolution 1199», Organisation des Nations unies, 23 septembre. Disponible en ligne [URL] : <http://www.un.org/french/docs/sc/1998/98s1199.htm>

Dashwood, Hevina S. 2000, «Canada's Participation in the NATO-led Intervention in Kosovo», dans Maureen Appel Molot et Fen Olser Hampson (dir.), *Canada Among Nations 2000, Vanishing Borders*, Oxford: Oxford University Press, pp.275-302.

David, Charles-Philippe et Stéphane Roussel 1996-1997, «Une espèce en voie de disparition? La politique de puissance moyenne du Canada après la guerre froide», *International Journal*, 52(1), hiver, pp.39-68.

Desch, Michael C. 1998, «Culture Clash. Assessing the Importance of Ideas in Security Studies», *International Security*, 23(1), été, pp.141-170.

- Dewitt, David B. 2000, «Directions in Canada's International Security Policy: from marginal actor at the center to central actor at the margins», *International Journal*, 55(2), printemps, pp.167-187.
- Dewitt, David B. et John Kirton 1983, *Canada as a Principal Power: A Study in Foreign Policy and International Relations*, Toronto: John Wiley and Sons.
- Dobson, Wendy 2002, «Shaping the Future of the North American Economic Space. A Framework for Action», *C.D. Howe Institute Commentary*, no. 162, avril.
- Donneur, André P. et Charles C. Alain 1997, «Canada : A Reassertion of its Role as a Middle Power», dans Philippe G. Le Prestre (dir.), *Role Quests in the Post-Cold War End*, Montréal-Kingston : McGill-Queen's University Press.
- Doyle, Michael W. 1983, «Kant, liberal legacies, and foreign affairs», *Philosophy and Public Affairs*, 12(3), pp.205–235 et 322-353.
- \_\_\_\_\_ 1986, «Liberalism and world politics», *American Political Science Review*, 80(4), décembre, pp.1151–1169.
- Duffield, John S. 1999, «Political Culture and State Behavior: Why Germany Confounds Neorealism», *International Organization*, 53(4), pp.765-803.
- Dunne, Tim 2001, «Liberalism» dans John Baylis et Steve Smith (dir.), *The Globalization of World Politics*, Oxford: Oxford University Press, pp.162-181.
- Dunne, Tim et Brian C. Schmidt 2001, «Realism», dans John Baylis et Steve Smith (dir.), *The Globalization of World Politics. An Introduction to International Relations*, 2e édition, Oxford: Oxford University Press, pp.141-161.
- Dyer, Gwynne 1999, «At last, a good war», *Globe and Mail*, 17 avril.
- Edwards, Steven 2003, «Canada's plan threatens Iraq war», *National Post*, 26 février.
- Eggleton, Art 1999, «Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade», *Minutes of Proceedings and Evidence*, Chambre des Communes du Canada, Ottawa, 31 mars.
- Elkins, David J. et Richard E. B. Simeon 1979, «A Cause in Search of Its Effect, or What Does Political Culture Explain?», *Comparative Politics*, 11(2), janvier, pp.127-145.
- Fey, Jens 2001, «Searching For a Grand Strategy. The Security Debate in Canada After the East-West Conflict», *The Mcnaughton Papers*, no. 14, Toronto: Canadian Institute of Strategic Studies.

Fierke, Karin M. 2001, «Critical Methodology and Constructivism», dans Karin M. Fierke et Knud E. Jorgensen (dir.), *Constructing international relations: the next generation*, Armonk: M. E. Sharp, pp.115-135.

Fischer, Markus 2000, «Liberal Peace: Ethical, Historical, and Philosophical Aspects», Discussion Paper 2000-7, Cambridge: Kennedy School of Government, Harvard University, avril.

Franceschet, Antonio 2005, «The Canadian State and Human Rights : the importance of *idealpolitik* and legitimacy», *Atlantic International Studies Journal*, 2, printemps, pp.5-9.

Galloway, Gloria 2003, «U.S. envoy scolds Canada», *Globe and Mail*, 26 mars.

Gervais, Myriam et Stéphane Roussel 1998, «De la sécurité de l'État à celle de l'individu : l'évolution du concept de sécurité au Canada (1990-1996)», *Études internationales*, 29(1), mars, pp.25-51.

Giddens, Anthony 1984, *The Construction of Society in the Late Modern Age*, Cambridge: Polity.

\_\_\_\_\_ 1993, *New Rules of Sociological Method: A Positive Critique of Interpretative Sociologies*, Oxford: Polity Press.

Glaser, Christian 1994-5, «Realists As Optimists: Cooperation As Self-Help», *International Security*, 19(3), hiver, pp.50-90.

Glenn, John, Darryl Howlett et Stuart Poore 2004 (dir.), *Neorealism Versus Strategic Culture*, Londres: Ashgate.

Goldstein, Judith et Robert O. Keohane 1993, *Ideas and Foreign Policy: Beliefs, Institutions, and Political Change*, Ithaca: Cornell University Press.

Gotlieb, Allan 2004, *Romanticism and Realism in Canada's Foreign Policy*, Benefactors Lecture, Toronto: C.D. Howe Institute.

Graham, Bill 2002, «Allocution de l'honorable Bill Graham, ministre des Affaires étrangères du Canada», *Déclarations*, 57<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, New York, 12 septembre.

\_\_\_\_\_ 2003, «Notes pour une allocution de l'honorable Bill Graham, ministre des Affaires étrangères, à l'occasion du débat exploratoire de la Chambre des communes sur l'Iraq», *Discours*, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada , Ottawa, 29 janvier.

Granatstein, Jack L. 1970 (dir.), *Canadian Foreign Policy Since 1945: Middle Power or Satellite*, Toronto: Copp Clark.

\_\_\_\_\_ 1993, *Canadian Foreign Policy. Historical Readings*, Revised Edition, Toronto: Copp Clark Pitman.

\_\_\_\_\_ 2002, «A Friendly Agreement in Advance. Canada-US Defence Relations Past, Present, and Future», *C.D. Howe Institute Commentary*, no. 166, juin.

\_\_\_\_\_ 2003, *The Importance of Being Less Earnest: Promoting Canada's National Interests Through Tighter Ties with the U.S.*, Benefactors Lecture, Toronto: C.D. Howe Institute.

Gray, Colin S. 1984, «Comparative Strategic Culture», *Parameters*, hiver, pp.26-33.

\_\_\_\_\_ 1986, *Nuclear strategy and national style*, Lanham: Hamilton Press.

\_\_\_\_\_ 1999, «Strategic culture as context: the first generation of theory strikes back», *Review of International Studies*, 25(1), pp.49-69.

Griffiths, Martin et Terry O'Callaghan 2001, «The End of International Relations?», dans Robert M. A. Crawford et Darryl S. L. Jarvis (dir.), *International Relations – Still an American Science? Toward Diversity in International Thought*. Albany: State University of New York Press, pp.187-201.

Haas, Peter M. 1992, «Introduction: Epistemic Communities and International Policy Coordination», *International Organization*, 46(1), hiver, pp.1-35.

Haglund, David G. 1999, «Grand Strategy — or Merely a Geopolitical Free-for-all? Regionalism, Internationalism, and Defence Policy at the End of 'Canada's Century'», dans Fen O. Hampson, Michael Hart et Martin Rudner (dir.), *Canada Among Nations 1999 : A Big League Player?*, Ottawa: Carleton University Press, pp. 175-196.

\_\_\_\_\_ 2000a, «Allied Force or Forced Allies? The Allies' Perspective», dans Pierre Martin et Mark R. Brawley (dir.), *Alliance Politics, Kosovo, and NATO's War. Allied Force or Forced Allies?*, New York: Palgrave, pp.91-112.

\_\_\_\_\_ 2000b, *The North Atlantic Triangle Revisited: Canadian Grand Strategy at Century's End*, Toronto: Irwin.

\_\_\_\_\_ 2004, «What good is strategic culture?», *International Journal*, 59(3), été, pp.479-502.

\_\_\_\_\_ 2005, «Canada and the Sempiternal NATO Question», *McGill International Review*, 5(2), printemps, pp.15-23.

- Hawes, Michael K. 1984, *Principle Power, Middle Power, or Satellite?* Downsview, York Center for International and Security Studies.
- Hay, Robin Jeffrey 1999, «Present at the Creation? Human Security and Canadian Foreign Policy in the Twenty-First century», dans Fen O. Hampson, Michael Hart et Martin Rudner (dir.), *Canada Among Nations 1999: A Big League Player?*, Toronto: Oxford University Press.
- Heinbecker, Paul et Rob McRae 2001, «La campagne aérienne au Kosovo», dans Rob McRae et Don Hubert (dir.), *Sécurité humaine et nouvelle diplomatie. Protection des personnes, promotion de la paix*, Montréal & Kingston : McGill-Queen's University Press, 2001, pp.135-148.
- Herman, Robert G. 1996, «Identity, Norms, and National Security: The Soviet Foreign Policy Revolution and the End of the Cold War», dans Peter J. Katzenstein (dir.), *The Culture of National Security: Norms and Identity in World Politics*. New York: Columbia University Press, pp.271-316.
- Hoffmann, Stanley 1995, «The Crisis of Liberal Internationalism», *Foreign Policy*, 98, printemps, pp.159-177.
- Hogg, William 2004, «Plus ça change. Continuity, change and culture in foreign policy white papers», *International Journal*, 59(3), été, pp.521-536.
- Holsti, Kal J. 1985, *The Dividing Discipline*, Winchester: Allen & Unwin.
- Hopf, Ted 1998, «The promise of constructivism in international relations theory », *International Security*, 23(1), été, pp.171-201.
- Hudson, Valérie M. 1997, «Culture and Foreign Policy: Developing a Research Agenda», dans Valérie M. Hudson (dir.), *Culture & Foreign Policy*. London: Lynne Rienner Publishers, pp.1-24.
- Hudson, Valerie M., en collaboration avec Christopher S. Vore 1995, «Foreign Policy Analysis Yesterday, Today, and Tomorrow», *International Studies Quarterly*, 39(2), octobre, pp.209-238.
- Huysmans, Jef 2002, «Defining Social Constructivism in Security Studies: The Normative Dilemma on Writing Security», *Alternatives: Global, Local, Political*, 27, janvier, pp.41-62.
- Innovative Research Group 2005, *The World in Canada: Demographics and Diversity in Canadian Foreign Policy*, Canadian Defence & Foreign Affairs Institute, 31 octobre.
- Irwin, Rosalind 2001 (dir.), *Ethics and Security in Canadian Foreign Policy*, Vancouver: University of British-Columbia Press.

Jepperson, Ronald L., Alexander Wendt et Peter J. Katzenstein 1996, «Norms, Identity, and Culture on National Security», dans Peter J. Katzenstein (dir.), *The Culture of National Security: Norms and Identity in World Politics*. New York: Columbia University Press, pp.33-75.

Johnston, Alastair I. 1995a, «Thinking About Strategic Culture», *International Security*, 19(4), pp.32-64.

\_\_\_\_\_ 1995b, *Cultural Realism. Strategic Culture and Grand Strategy in Chinese History*, Princeton: Princeton University Press.

\_\_\_\_\_ 1996, «Cultural Realism and Strategy in Maoist China», dans Peter J. Katzenstein (dir.), *The Culture of National Security: Norms and Identity in World Politics*. New York: Columbia University Press, pp.216-268.

\_\_\_\_\_ 1999, «Strategic cultures revisited: reply to Colin Gray», *Review of International Studies*, 25(3), pp.519-523.

Johnston, Larry 1997, *Politics. An Introduction to the Modern Democratic State*, Peterborough: Broadview Press.

Jones, David R. 1990, «Soviet Strategic Culture», dans Christian G. Jacobsen (dir.), *Strategic Power: USA/USSR*. Londres: St-Martin's Press, pp.35-49.

Katzenstein, Peter, Robert O. Keohane et Stephen D. Krasner 1998, «International Organization and Its Golden Anniversary», *International Organization*, 52(4), automne, pp. xv-xviii.

Keeble, Edna et Heather Smith 1999, *(Re)Defining Traditions*, Halifax : Fernwood.

Keohane, Robert O. 1984, *After Hegemony: Cooperation and Discord in the World Political Economy*, New York: Columbia University Press.

\_\_\_\_\_ 1988, «International Institutions: Two Approaches», *International Studies Quarterly*, 32(4), pp.379-396.

\_\_\_\_\_ 1989, «Neoliberal Institutionalism: A Perspective on World Politics», dans R. Keohane, *International Institutions and State Power: Essays in International Relations Theory*, Boulder: Westview, pp.1-20.

Kier, Elizabeth 1996, «Culture and French Military Doctrine», dans Peter J. Katzenstein (dir.), *The Culture of National Security*, New York: Columbia University Press, pp.186-215.

\_\_\_\_\_ 1997, *Imagining War: French and British Military Doctrine Between the Wars*, Princeton: Princeton University Press.

King, Gary, Robert O. Keohane et Sidney Verba 1994, *Designing Social Inquiry: Scientific Inference in Qualitative Research*, Princeton: Princeton University Press.

Kirton, John 2006, *Canadian Foreign Policy in a Changing World*, Toronto: Thompson Nelson.

Kirton, John 1992, «Liberating the Kuwait: Canada and the Persian Gulf War», dans Don Munton et John Kirton (dir.), *Canadian Foreign Policy: Selected Cases*, Scarborough: Prentice Hall Canada.

Klein, Bradley 1988, «Hegemony and Strategic Culture: American Power Projection and Alliance Defence Politics», *Review of International Studies*, 14(2), pp.133-148.

\_\_\_\_\_ 1989, «The Textual Strategies of the Military: Or Have You Read Any Good Defense Manuals Lately?», dans James Dr Derian et Michael J. Shapiro (dir.), *International/Intertextual Relations: Postmodern Readings of World Politics*. Lexington: Free Press, pp.97-112.

Knox, Paul et Paul Koring 2003, «Canada brokering new deal», *Globe and Mail*, 14 mars.

Koslowski, Rey et Friedrich Kratochwil 1995, «Understanding Change in International Politics: The Soviet Empire's Demise and the International System», dans Richard N. Lebow et Thomas Risse-Kappen (dir.), *International Relations Theory and the End of the Cold War*. New York: Columbia University Press.

Kowert, Paul 1998, «Agent versus Structure in the Construction of National Identity», dans Vendulka Kubalkova et al. (dir.), *International Relations in a Constructed World*. Armonk: Sharpe, pp.101-122.

Kratochwil, Friederich 1989, *Rules, Norms, and Decisions. On the Conditions of Practical and Legal Reasoning in International Relations and Domestic Affairs*, Cambridge: Cambridge University Press.

Kratochwil, Friederich et John G. Ruggie 1986, «International Organization: A State of the Art on the Art of State», *International Organization*, 40(4), pp.753-775.

Kubáľková, Vendulka 2001a, «A Constructivist Primer», dans Vendulka Kubáľková (dir.) *Foreign Policy in a Constructed World*, Armonk /Londres: M.E. Sharpe, pp. 54-76.

\_\_\_\_\_ 2001b (dir.), *Foreign Policy in a Constructed World*, Armonk/Londres: M.E. Sharpe.

Kubáľková, Vendulka, Nicholas Onuf et Paul Kowert 1998, «Constructing Constructivism», dans Vendulka Kubáľková, Nicholas Onuf et Paul Kowert (dir.), *International Relations in a Constructed World*, Armonk (N.Y.) /Londres: M.E. Sharpe, pp. 3-21.

- Lantis, Jeffrey S. 2002, «Strategic Culture and National Security Policy», *International Studies Review*, 4(3), pp.87-113.
- Lapid, Yosef 1989, «The Third Debate: On the Prospects of International Theory in a Post-Positivist Era», *International Studies Quarterly*, 33(3), pp.235-254.
- Lapid, Yosef et Friedrich Kratochwill 1996 (dir.), *The Return of Culture and Identity in IR Theory*, London: Lynne Rienner Publishers.
- Latham, Andrew 1999, «Constructing National Security: Culture and Identity in Indian Arms Control and Disarmament Practice», dans Keith Krause (dir.), *Culture and Security: Multilateralism, Arms Control and Security Building*. London: Frank Cass, pp.129-158.
- Law, David M. 2000, «With the U.N. Whenever Possible, Without When Necessary», dans David G. Haglund (dir.), *New NATO, New Century: Canada, the United States, and the Future of the Atlantic Alliance*, Kingston: Queen's University Centre for International Relations et le Canadian Institute of Strategic Studies, pp.27-42.
- Lebow, Richard N. 1984, *Between Peace and War : The Nature of International Crisis*, Baltimore: John Hopkins University Press.
- Lee, Steve 2002, «Canadian Values in Canadian Foreign Policy», *Canadian Foreign Policy*, 10(1), automne, pp.1-10.
- Legro, Jeffrey W. 1995, *Cooperation Under Fire: Anglo-German Restraint During World War II.*, Ithaca: Cornell University Press.
- \_\_\_\_\_ 1996, «Culture and Preferences in International Cooperation Two-Step», *The American Political Science Review*, 90(1), mars, pp.118-137.
- \_\_\_\_\_ 1997, «Which Norms Matter? Revisiting the “Failure” of Internationalism», *International Organization*, 51(1), pp.31-63.
- Longhurst, Kerry Anne 2004, *Germany and the Use of Force*, Manchester: Manchester University Press.
- Luckham, Robin 1984, «Armament Culture», *Alternatives*, 10(1), pp.1-44.
- Lynn-Doty, Roxanne 1993, «Foreign Policy as Social Construction: A Post-Positivist Analysis of U.S. Counterinsurgency Policy in the Philippines», *International Studies Quarterly*, 37(1), pp.297-320.
- Lyon, Peyton V. et Brian W. Tomlin 1979, *Canada as an International Actor*, Toronto: Macmillan.

Macleod, Alex 2002, «L'approche constructiviste de la politique étrangère», dans Frédéric Charillon (dir.), *Politique étrangère : nouveaux regards*. Paris : Presses de Sciences-Po, pp.65-89.

\_\_\_\_\_ 2004, «Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique», *Cultures & Conflits*, no. 54 (été).

Macleod, Alex, Isabelle Masson et David Morin 2004, « Identité nationale, sécurité et la théorie des relations internationales », *Études internationales*, 35(1), mars, pp.7-24.

Macleod, Alex et Dan O'Meara, à paraître, «La théorie en relations internationales», dans Alex Macleod et Dan O'Meara (dir.), *Contestations et résistances : la théorie des relations internationales depuis la fin de la guerre froide*. Outremont : Athéna Éditions.

Maloney, Sean M. 2002, «War With Iraq. Canada's Strategy in the Persian Gulf, 1990-2002», *Martello Papers*, Center for International Relations, Queen's University, Kingston.

\_\_\_\_\_ 2003, «Are We Really Just Peacekeepers? The Perception versus the Reality of Canadian Military Involvement in the Iraq War», *IRPP Working Papers Series*, n0. 2003-02, Institut de recherche en politiques publiques.

Manthorpe, Jonathan 2002, «Graham critical of U.S. stance», *Calgary Herald*, 7 août.

Marcussen, Martin et al. 2001, «Constructing Europe? The Evolution of Nation State Identities», dans Thomas Christiansen, Kund Erik Jorgensen et Antje Wiener (dir.), *The Social Construction of Europe*. Londres, Sage Publications.

Martin, Pierre et Michel Fortmann 1995, «Canadian public opinion and peacekeeping in a turbulent world», *International Journal*, 50(2), pp.370-397.

Massie, Justin et Stéphane Roussel 2005, «Le dilemme canadien face à la guerre en Irak, ou l'art d'étirer l'élastique sans le rompre», dans Alex Macleod et David Morin (dir.), *Diplomaties en guerre. Sept États face à la crise irakienne*, Outremont : Athéna Éditions, pp.69-87.

Massie, Justin, Marie-Eve Desrosiers et Stéphane Roussel à paraître, «Le néolibéralisme», dans Alex Macleod et Dan O'Meara (dir.), *Contestations et résistances: la théorie des relations internationales depuis la fin de la guerre froide*, Outremont: Athéna Éditions.

McCarthy, Shawn 2003, «Bush has already triumphed over Iraq, PM says», *Globe and Mail*, 10 mars.

McSweeney, Bill 1999, *Security, Identity and Interests. A Sociology of International Relations*, Cambridge : Cambridge University Press.

Mearsheimer, John 1995, «The False Promise of International Institutions», dans Michael E. Brown, Sean M. Lynn-Jones et Steven E. Miller (dir.), *The Peril of Anarchy: Contemporary Realism and International Security*. Cambridge: MIT Press, pp.332-376.

Melakopides, Costas 1998, *Pragmatic Idealism. Canadian Foreign Policy, 1945-1995*. Montréal/Kingston: McGill-Queen's University Press.

Michaud, Neslon 2005, «La réponse canadienne aux événements du 11 septembre 2001 : réponse à l'appel américain ou revendication des valeurs canadiennes», dans André Donneur (dir.), *Le Canada, les États-Unis et le monde. La marge de manoeuvre canadienne*. Saint-Nicolas : Presses de l'université Laval, pp.7-49.

Miller, Benjamin 2004, «The Rise (and Decline?) of Offensive Liberalism», Communication présentée à 45<sup>e</sup> rencontre annuelle de l'*International Studies Association (ISA)*, Montréal.

Milner, Michael 1994, «Defence Policy for a New Century: Report of the University of New Brunswick Workshop on the Defence Review», *Revue canadienne de défense*, 23(4), juin, pp.17-22.

Minifie, James 1960, *Peacemaker or Powder-Monkey: Canada's Role in a Revolutionary World*, Toronto: McClelland and Stewart.

Morgenthau, Hans J. 1948, *Politics among nations: the struggle for power and peace*, New York: Knopf.

Morton, Desmond 1987, «Defending the Indefensible : Some Historical Perspectives on Canadian Defence 1867-1987», *International Journal*, 42(4), automne, pp.627-644.

\_\_\_\_\_ 1992, *A Military History of Canada: From Champlain to the Gulf War*, 3<sup>e</sup> édition, Toronto: McClelland and Stewart.

Munton, Don 2002-3, «Whither Internationalism?», *International Journal*, 58(1), hiver, pp.155-180.

Munton, Don 2005, «Le dilemme de la sécurité nationale», *Opinion Canada*, Centre de recherche et d'information sur le Canada, 7(4), février, pp.4-5.

Nau, Henry R. 2002, *At Home Abroad: Identity and Power in American Foreign Policy*, Ithaca: Cornell University Press.

Nelles, Wayne 2002, «Canada's human security agenda in Kosovo and beyond», *International Journal*, 57(3), été, pp.459-479.

Neufeld, Mark 2002, *The Restructuring of International Relations Theory*, Cambridge: Cambridge University Press.

Neumann, Iver B. 1999, *Uses of the Other. «The East» in European Identity Formation*, Minneapolis: University of Minnesota Press.

Neumann, Iver B. et Henrikki Heikka 2005, «Grand Strategy, Strategic Culture, Practice: The Social Roots of Nordic Defence», *Cooperation and Conflict*, 40(1), pp.5-23.

Nossal, Kim R. 1992, «Un pays européen? L'Histoire de l'atlantisme au Canada», dans *La politique étrangère canadienne dans un ordre international en mutation*, Sainte-Foy : Centre québécois de relations internationales, pp.131-160.

\_\_\_\_\_ 1994, «Quantum Leaping: the Gulf Debate in Australia and Canada», dans Michael McKinley (dir.), *The Gulf War: Critical Perspectives*, Sydney: Allen and Unwin.

\_\_\_\_\_ 1997, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, 3e éd., Scarborough: Prentice Hall.

\_\_\_\_\_ 1999, «Another march of folly? Hardly», *Globe and Mail*, 15 avril.

\_\_\_\_\_ 2004, «Defending the 'realm'. Canadian strategic culture revisited», *International Journal*, 59(3), été, pp.503-520.

\_\_\_\_\_ 2006, «Looking Enviously Down Under? The Australian Experience and Canadian Foreign Policy», dans dans Andrew F. Cooper et Dane Rowlands (dir.), *Canada Among Nations 2005. Split Images*, Montréal-Kingston: McGill-Queen's University, pp.79-92.

Nossal, Kim R. et Stéphane Roussel 2000, «Canada and the Kosovo War: The Happy Follower», dans Pierre Martin et Mark R. Brawley (dir.), *Alliance Politics, Kosovo, and NATO's War. Allied Force or Forced Allies?*, New York: Palgrave, pp.181-199.

Nye, Joseph S. Jr. 1990, «Soft Power», *Foreign Policy*, 80, automne, pp.153-171.

O'Meara, Dan à paraître, «La théorie constructiviste des relations internationales. Sa place, son rôle, sa contribution et ses débats», dans Alex Macleod et Dan O'Meara (dir.), *Contestations et résistances : la théorie des relations internationales depuis la fin de la guerre froide*, Outremont : Athéna Éditions.

Onuf, Nicholas 1989, *A World of Our Making: Rules and Rule in Social Theory and International Relations*, Columbia: University of South Carolina Press.

\_\_\_\_\_ 1998, «Constructivism: A User's Manual», dans Vendulka Kubálková, Nicholas Onuf et Paul Kowert (dir.), *International Relations in a Constructed World*. Armonk et Londres: M.E. Sharpe, pp. 58-77.

OSCE 1999, «Kosovo/Kosova As Seen, As Told: Report on the Human Rights Findings of the OSCE Mission in Kosovo», Office for Democratic Institutions and Human Rights, Warsaw. Disponible en ligne [URL] : [www.osce.org/kosovo/documents/reports/hr/part1/index.htm](http://www.osce.org/kosovo/documents/reports/hr/part1/index.htm)

OTAN 2005, «NATO – Facts and Figures», NATO Fact Sheets. Disponible en ligne [URL] : <http://www.nato.int/docu/facts/2000/kosovo-ff.htm>

Pettigrew, Andrew M. 1979, «On Studying Organizational Cultures», *Administrative Science Quarterly*, 24, pp.21-34.

Pollara 2004, *Canadians' Attitudes Towards Foreign Policy*, Canadian Institute for International Affairs, Toronto, avril.

Pond, Elizabeth 2004, *Friendly Fire: The Near-Death of the Transatlantic Alliance*, Washington: Brookings Institute Press.

Poore, Stuart 2003, «What is the context? A reply to the Gray-Johnston debate on strategic culture», *Review of International Studies*, 29(2), pp.279-284.

\_\_\_\_\_ 2004, «Strategic Culture», dans John Glenn, Darryl Howlett et Stuart Poore (dir.), *Neorealism Versus Strategic Culture*. Londres: Ashgate, pp.45-71.

Portela, Clara 2000, «Humanitarian Intervention, NATO and International Law: Can the Institution of Humanitarian Intervention Justify Unauthorized Action?», *BITS Research Report*, no. 004, Berlin Information Center for Transatlantic Security, décembre.

Posen, Barry R., 1984, *The Sources of Military Doctrine. France, Britain, and Germany between the World Wars*. Ithaca: Cornell University Press.

Potter, Evan H. 2002, «Le Canada et le monde. Continuité et évolution de l'opinion publique au sujet de l'aide, de la sécurité et du commerce international, 1993-2002», *Études internationales*, 33(4), décembre, pp.697-722.

Pratt, Cranford 1989 (dir.), *Internationalism under Strain*, Toronto: University of Toronto Press.

Presse canadienne 1999, «Large appui à l'OTAN», *La Presse*, 28 avril 1999.

\_\_\_\_\_ 2003, «Chrétien dénonce l'idée de renverser Saddam Hussein», *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> mars.

Price, Richard et Christian Reus-Smit 1998, «Dangerous Liaisons? Critical International Theory and Constructivism», *European Journal of International Relations*, 4(3), pp.259-294.

Rempel, Roy 1996, *Counterweights: The Failure of Canada's German and European Policy, 1955-1995*, Montréal-Kingston: McGill-Queen's University Press.

Reus-Smit, Christian 2001, «Constructivism», dans Scott Burchill, Robert Devetak, Andrew Linklater, Matthew Paterson, Christian Reus-Smit et Jacquie True, *Theories of International Relations*. Basingstoke et New York: Palgrave, pp. 209-230.

Reuters 2003, «Washington et Berlin rejettent le compromis canadien», *Le Devoir*, 27 février.

Richardson, James L. 1997, «Contending Liberalisms: Past and Present», *European Journal of International Relations*, 3(1), mars, pp.5-33.

Ringmar, Erik 1996, *Identity, interest and action. A cultural explanation of Sweden's intervention in the Thirty Years War*, Cambridge: Cambridge University Press.

Rioux, Jean-Sébastien et al. 2005, «On ne peut aider tout le monde. La politique internationale canadienne est à l'heure des choix», *Le Soleil*, 21 avril.

Risse-Kapen, Thomas 1995, *Cooperation Among Democracies: The European Influence on U.S. Foreign Policy*, Princeton: Princeton University Press.

Risse, Thomas 2001, «The Social Construction of Social Constructivism», dans Thomas Christiansen, Knud E. Jørgensen et Antje Wiener (dir.), *The Social Construction of Europe*. Londres: Sage Publications, pp. 199-205.

Rodrigue, Isabelle 2003, «Chrétien répète que la guerre est injustifiée», *Le Soleil*, 19 mars.

Ross, Jennifer 2001, «Is Canada human security policy really the 'Axworthy' doctrine?», *Canadian Foreign Policy*, 8(2), hiver, pp.75-93.

Roussel, Stéphane 1993, «Amère Amérique... L'OTAN et l'intérêt national du Canada», *Revue canadienne de défense*, 22(4), mars, pp.35-42.

\_\_\_\_\_ 1998, «'L'instant kantien': la contribution canadienne à la création de la 'communauté nord-atlantique', 1947-1949», dans Greg Donaghy (dir.), *Le Canada au début de la guerre froide, 1943-1957*. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, Ottawa, pp.119-156.

\_\_\_\_\_ 2002, «Le Canada et le périmètre de sécurité nord-américain : sécurité, souveraineté ou prospérité?», *Options politiques*, avril, pp.15-22.

\_\_\_\_\_ 2004a, «Guest Editor's Introduction», *International Journal*, 59(3), été, pp.477-478.

\_\_\_\_\_ 2004b, *The North American Democratic Peace. Absence of War and Security Institution-Building in Canada-US Relations, 1867-1958*, Montréal/Kingston: McGill/Queen's University Press.

\_\_\_\_\_ 2004c, *Gérer la relation canado-américaine*, Canadian Defence & Foreign Affairs Institute. Disponible en ligne [URL] : <http://www.cdfai.org/PDF/Canada%20and%20United%20States%20Managing%20the%20Relations.pdf>

Roussel, Stéphane et Chantal Robichaud 2004, «L'État postmoderne par excellence? Internationalisme et promotion de l'identité internationale du Canada», *Études internationales*, 35(1), mars, pp.149-170.

Roussel, Stéphane, Marie-Eve Desrosiers et Justin Massie, à paraître, «La constellation diffuse des théories libérales», dans Alex Macleod et Dan O'Meara (dir.), *Contestations et résistances : la théorie des relations internationales depuis la fin de la guerre froide*, Outremont : Athéna Éditions.

Rudner, Martin 1991, «Canada, the Gulf Crisis and Collective Security», dans Fen O. Hampson et Christopher J. Maule (dir.), *Canada Among Nations 1990-91. After the Cold War*, Ottawa: Carleton University Press, pp.241-280.

Ruggie, John G. 1983, «Continuity and Transformation in the World Polity: Toward a Neorealist Synthesis », *World Politics*, 35, pp.261-285.

\_\_\_\_\_ 1998, «What makes the World Hang Together? Neo-Utilitarianism and the Social Constructivist Challenge», *International Organization*, 52(4), automne, pp.855-885.

\_\_\_\_\_ 1999, «What Makes the World Hang Together? Neo-utilitarianism and the Social Constructivist Challenge», dans Peter J. Katzenstein, Robert O. Keohane et Stephen D. Krasner, *Exploration and Contestation in the Study of World Politics*. Cambridge: MIT Press, pp.215-245.

Russo, Robert 2002, «Bush tells Chrétien Iraqi menace will have to be dealt with», *Newswire*, 14 mars.

Schifferes, Steve 2003, «US names 'coalition of the willing'», *BBC News*, Londres, 18 mars. Disponible en ligne [URL] : <http://news.bbc.co.uk/2/hi/americas/2862343.stm>

Sheppard, Robert 2002, «Drumbeats of war», *Macleans*, 115(33), 19 août, pp.30-32.

Simpson, Erika 1999, «The Principles of Liberal Internationalism According to Lester Pearson», *Journal of Canadian Studies*, no.1 (printemps), pp.75-92.

Singer, David J. 1961, «The Level of Analysis Problem in International Relations», *World Politics*, 14(1), pp.77-92.

Smith, Steve 1996, «Positivism and beyond», dans Steve Smith, Ken Booth et Marysia Zalewski, (dir.), *International Theory: positivism and beyond*. Cambridge: Cambridge University Press, pp.11-44.

\_\_\_\_\_ 2001, «Foreign Policy Is What States Make of It: Social Construction and International Relations Theory», dans Vendulka Kubálková (dir.), *Foreign Policy in a Constructed World*. Londres: M.E. Sharpe, pp.38-53.

Snyder, Jack L. 1977, *The Soviet Strategic Culture: Implications for Nuclear Options*, Rand R-2154-AF, Santa Monica, CA.

Sokolsky, Joel J. 2002, «Clausewitz à la mode canadienne?», *Revue militaire canadienne*, 3(3), automne 2002, pp.3-10.

\_\_\_\_\_ 2004, «Realism Canadian Style: National Security Policy and the Chrétien Legacy», *Policy Matters*, 5(2), Institut de recherche en politiques publiques, juin.

Stairs, Denis 1982, «The Political Culture of Canadian Foreign Policy», *Canadian Journal of Political Science*, 55(4), décembre, pp.667-690.

\_\_\_\_\_ 1999, «Canada and the security problem: implications as the millennium turns», *International Journal*, 54(3), été, pp.386-403.

\_\_\_\_\_ 2000, «Libéralisme et triomphe de l'efficacité dans les relations canado-américaines», *Isuma : Canadian Journal of Policy Research*, printemps, pp.11-16.

\_\_\_\_\_ 2002, «Trends in Canadian foreign policy: past, present, and future», *Behind the Headlines*, 59(3), printemps, pp.1-9.

Stairs, Denis 2003, «Myths, morals, and reality in Canadian foreign Policy», *International Journal*, 58(2), printemps, pp.239-256.

Stairs, Denis et al. 2003, *In the National Interest: Canadian Foreign Policy in an Insecure World*, Canadian Defence & Foreign Affairs Institute.

Taillefer, Guy 2003, «La guerre, vendredi prochain?», *Le Devoir*, 8 mars.

\_\_\_\_\_ 2004, «Al-Qaïda s'est totalement reconstitué», *Le Devoir*, 26 mai.

Thompson, John Herd 2003. «Playing by the New Washington Rules: The U.S.-Canada Relationship, 1994-2003», *American Review of Canadian Studies*, 33(1), printemps, p.5-26.

Trickey, Mike 2003, «'Proof' not indisputable, but persuasive: Graham», *Calgary Herald*, 6 février.

Tucker, Michael J. 1980, *Canadian Foreign Policy: Contemporary Issues and Themes*, Toronto : McGraw-Hill Ryerson.

Vasquez, John A. 1983, *The Power of Power Politics: A Critique*, New Brunswick: Rutgers University Press.

Vennesson, Pascal 2005, «Les États-Unis et l'Europe face à la guerre. Perceptions et divergences dans l'emploi de la force armée», *Études internationales*, 106(4), décembre, pp.527-548.

Walker, Michael 2003, «Fifty years of pride in Canada disappears», *National Post*, 22 mars.

Walker, R. B. J. 1987, «Realism, Change, and International Political Theory», *International Studies Quarterly*, 31(1), mars, pp.65-86.

Walker, William 2003, «Canada proposes U.N. deal on Iraq», *Toronto Star*, 20 février.

Walt, Stephen M. 1998, «International Relations: One World, Many Theories», *Foreign Policy*, no. 110, printemps, pp.29-46.

Waltz, Kenneth N. 1979, *Theory of International Politics*, New York, Random House.

Weldes, Jutta 1998, «Bureaucratic Politics: A Critical Constructivist Assessment», *Mershon International Studies Review*, 42, pp. 205-255.

\_\_\_\_\_ 1999, *Constructing National Interests. The United States and the Cuban Missile Crisis*, Minneapolis: Minnesota University Press.

Weldes, Jutta et al., 1999. «Introduction: Constructing Insecurity», dans Jutta Weldes, Mark laffey, Hugh Gusterson et Raymond Duvall (dir.), *Cultures of Insecurity. States, Communities, and the Production of Danger*. Minneapolis: University of Minnesota Press, pp.1-34.

Welsh, Jennifer M. 2006, «Reality and Canadian Foreign Policy», dans Andrew F. Cooper et Dane Rowlands (dir.), *Canada Among Nations 2005. Split Images*, Montréal-Kingston: McGill-Queen's University, pp.23-46.

Wendt, Alexander 1992, «Anarchy is What State's Make of It: The social construction of power politics», *International Organization*, 46(2), pp.391-425.

\_\_\_\_\_ 1995, «Constructing International Politics», *International Security*, 20(1), été, pp.71-81.

\_\_\_\_\_ 1998, «On Constitution and Causation in International Relations», *Review of International Studies*, 24(5), pp.101-107.

\_\_\_\_\_ 1999, *Social Theory of International Politics*. Cambridge: Cambridge University Press.

White, Leslie A. 1975, *The Concept of Cultural Systems: A Key to Understanding Tribes and Nations*, New York: Columbia University Press.

Yee, Albert S. 1996, «The Causal Effects of Ideas On Policy», *International Organization*, 50(1), pp.69-108.

Zehfuss, Maja 2001, «Constructivisms in International Relations: Wendt, Onuf, and Kratochwil», dans Karin M. Fierke et Knud Erik Jorgensen (dir.), *Constructing international relations: the next generation* Armonk: M. E. Sharp, pp.54-75.

\_\_\_\_\_ 2002, *Constructivism in International Relations. The Politics of Reality*, New York: Cambridge University Press.